



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Thursday, June 16, 2005

Issue No. 19

Twentieth and twenty-first meetings on:
The rights and freedoms of children

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le jeudi 16 juin 2005

Fascicule n° 19

Vingtième et vingt et unième réunions concernant :
Les droits et libertés des enfants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Baker, P.C. Carstairs, P.C. Ferretti Barth	* Kinsella (or Stratton) LeBreton Losier-Cool Oliver Poy
--	---

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Baker, C.P. Carstairs C.P. Ferretti Barth	* Kinsella (ou Stratton) LeBreton Losier-Cool Oliver Poy
---	---

*Membres d'office

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

HALIFAX, Thursday, June 16, 2005
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9:05 a.m., in the Imperial Room, The Lord Nelson Hotel & Suites, Halifax, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Oliver and Pearson (3).

Other senator present: The Honourable Terry Mercer (1).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Office of the Ombudsman of Nova Scotia:

Christine Brennan, Supervisor of Youth and Senior Services;

Sonia Ferrara, Ombudsman Representative of Youth and Senior Services.

Dalhousie Law School:

Professor Wayne MacKay.

IWK Health Centre:

Dr. Douglas McMillan, Professor of Pediatrics;

Jane Mealey, Vice-President, Children's Health;

Anne Cogdon, Director for Primary Health;

Dr. Ryan Thompson, MHSA Resident.

At 9:05 a.m., Ms. Brennan made a statement and together with the other witness answered questions.

At 10:10 a.m., Mr. MacKay made a statement and answered questions.

At 11:20 a.m., Dr. McMillan made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 12:15 p. m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

HALIFAX, le jeudi 16 juin 2005
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 h 5, dans la salle Imperial du Lord Nelson Hotel & Suites, à Halifax, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Oliver et Pearson (3).

Autre sénateur présent : L'honorable Terry Mercer (1).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse :

Christine Brennan, superviseure, Services à la jeunesse et aux personnes âgées;

Sonia Ferrara, représentante de l'ombudsman, Services à la jeunesse et aux personnes âgées.

École de droit Dalhousie :

M. Wayne MacKay, professeur.

Centre de santé IWK :

Le docteur Douglas McMillan, professeur de pédiatrie;

Jane Mealey, vice-présidente, Santé des enfants;

Anne Cogdon, directrice, Santé primaire;

Le docteur Ryan Thompson, résident MHSA.

À 9 h 5, Mme Brennan fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 10, M. MacKay fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 20, le Dr McMillan fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 12 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

HALIFAX, Thursday, June 16, 2005
(27)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:10 p.m., in the Imperial Room, The Lord Nelson Hotel & Suites, Halifax, the Honourable A. Raynell Andreychuk, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Oliver and Pearson (3).

Other senator present: The Honourable Terry Mercer (1).

In attendance: Laura Barnett of the Research Branch of the Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004, the committee continued to its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Child Care Connections Nova Scotia:

Elaine Ferguson, Executive Director.

Government of Nova Scotia

Family and Children's Services:

George Savoury, Senior Director.

Department of Education:

Ann Power, Director, Student Services Division;

Don Glover, Consultant, Student Services Division.

Department of Justice:

Fred Honsberger, Executive Director, Correctional Services.

Department of Health:

Linda Smith, Executive Director, Mental Health, Child Health and Addiction Treatment Services.

At 1:10 p.m., Ms. Ferguson made a statement and answered questions.

At 2:10 p.m., Mr. Savoury made a statement and together with the other witnesses answered questions.

At 3:15 p. m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

HALIFAX, le jeudi 16 juin 2005
(27)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 10, dans la salle Imperial du Lord Nelson Hotel & Suites, à Halifax, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Oliver et Pearson (3).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Terry Mercer (1).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Child Care Connections Nova Scotia :

Elaine Ferguson, directrice exécutive.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Services à la famille et aux enfants :

George Savoury, directeur principal.

Ministère de l'Éducation :

Ann Power, directrice, Division des services aux étudiants;

Don Glover, consultant, Division des services aux étudiants.

Ministère de la Justice :

Fred Honsberger, directeur exécutif, Services correctionnels.

Ministère de la Santé :

Linda Smith, directrice exécutive, Services de santé mentale, de santé pour les enfants et de traitement des toxicomanies.

À 13 h 10, Mme Ferguson fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 10, M. Savoury fait une déclaration et, de concert avec les autres témoins, répond aux questions.

À 15 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

HALIFAX, Thursday, June 16, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9:05 a.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Welcome to the Senate Standing Committee on Human Rights. We are here to examine and report on Canada's international obligations concerning the rights and freedoms of children, and in particular, the Convention on the Rights of the Child.

We have before us from the Office of the Ombudsman Christine Brennan, Supervisor of Youth and Senior Services, and Sonya Ferrara, Ombudsman Representative.

Ms. Christine Brennan, Supervisor of Youth and Senior Services, Office of the Ombudsman of Nova Scotia: Madam Chair, on behalf of our office, I extend our gratitude for the opportunity to present to the committee and send regrets from the ombudsman, Mr. Dwight Bishop, who was unable to attend this morning due to a previous commitment.

Mr. Bishop recognizes the importance of child and youth rights and the Standing Senate Committee on Human Rights' dedication to such issues and felt confident that my colleague, Ms. Sonya Ferrara, and myself, would accurately represent the Nova Scotia Office of the Ombudsman.

I would also like to note that we have some support staff members with us: Elaine Venturini, Charlie Gouthro and Kay Rogers-Lidstone.

Our mission is to advance administrative fairness, good governance and natural justice in the delivery of municipal and provincial public services by addressing the concerns of all citizens including youth in care and custody of the government. To do so, the office must be accessible and continue building and maintaining confidence and trust. Ombudsman representatives manage an independent, impartial and confidential complaint resolution mechanism for the provincial and municipal government entities within Nova Scotia with a focus on children and youth.

The youth services section established a proactive outreach process to children and youth in care and custody of the government within all youth correctional facilities. We established this section in response to allegations of institutional abuse at provincial facilities since approximately the mid 1990s. Effective the summer of 2005, we will be in all licensed residential

TÉMOIGNAGES

HALIFAX, le jeudi 16 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 h 5, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous sommes réunis pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants et, plus particulièrement, à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous accueillons aujourd'hui Mme Christine Brennan, superviseure des Services à la jeunesse et aux personnes âgées au Bureau de l'ombudsman, et Mme Sonia Ferrara, représentante de l'ombudsman.

Mme Christine Brennan, superviseure, Services à la jeunesse et aux personnes âgées, Bureau de l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse : Madame la présidente, au nom de notre bureau, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de faire cette présentation devant le comité et à vous faire part des regrets de l'ombudsman, M. Dwight Bishop, qui n'a pu être présent ce matin en raison d'un engagement pris antérieurement.

M. Bishop est pleinement conscient de l'importance des droits des enfants et des jeunes et de l'engagement du Comité sénatorial permanent des droits de la personne dans ces dossiers; il est persuadé que ma collègue, Mme Sonia Ferrara, et moi-même pourrions bien représenter le Bureau de l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse.

Je tiens également à souligner que nous sommes accompagnées de trois employés du bureau : Elaine Venturini, Charlie Gouthro et Kay Rodgers-Lidstone.

Notre mission consiste à favoriser la prise en compte des principes d'équité administrative, de saine gouvernance et de justice naturelle dans la prestation des services publics municipaux et provinciaux en répondant aux préoccupations de tous les citoyens, y compris les jeunes pris en charge par le gouvernement. À cette fin, le bureau doit demeurer accessible et continuer à se gagner et à conserver la confiance de tous. Le personnel du Bureau de l'ombudsman gère un mécanisme de règlement des plaintes indépendant, impartial et confidentiel pour les entités gouvernementales provinciales et municipales de la Nouvelle-Écosse, en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes.

La section des services à la jeunesse a mis en place un processus d'approche proactif pour rejoindre les jeunes pris en charge par le gouvernement dans tous les établissements de services correctionnels pour la jeunesse. Nous avons créé ce processus en réponse aux allégations de mauvais traitements dans les établissements provinciaux depuis le milieu des années 90. À

child-caring facilities or group homes. Since December 2003, we have had a proactive outreach process within the province's only secure care facility.

Our primary focus is to provide an independent complaints resolution mechanism to all children and youth in care and custody of the government as well as those youth and families accessing youth-serving systems in the province. We strive to ensure that the administration of youth legislation within this province is fair.

We track complaints received by our youth services section based on the principles enshrined in the UN Convention on the Rights of the Child and I feel confident in saying our office has been instrumental in effecting systemic changes.

Our secondary focus is to provide education on youth rights and responsibilities. It is my understanding there has been some discussion with respect to establishing an independent human rights commission for children and youth, a recommendation our office supports. An independent federal body would provide a national focus for enhanced intra and inter-governmental discussion on children and youth rights. An organization such as this could serve to enforce national standards addressing the care and culture of institutions and increase awareness of the UN Convention on the Rights of the Child.

Currently, there is no legal obligation on provincial government to apply and uphold the UN Convention on the Rights of the Child. This lack of an enforcement mechanism weakens the integrity of systems providing services to the children of Nova Scotia. Establishing a centralized liaison to coordinate and facilitate such discussion would be appropriate; one-stop shopping, if you will.

The form of such a body, as well as the responses rendered, would need further research. The Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, of which the ombudsman's office is a member, has recommended the establishment of a national body which would be responsible to promote and protect the rights of Canadian children. We suggest an independent office reporting to Parliament with the legislative authority to monitor and evaluate the impact of the national plan of action for Canada's children with blended ombudsman and advocacy roles and duties. Such a proposal has the potential to be a useful mechanism to allow discussion on federal-provincial matters particularly relating to the crossover on social programs such as child poverty.

As I mentioned earlier, we created the framework for our youth services section based on specific reference to the UN Convention on the Rights of the Child. We have advanced

compter de l'été 2005, nous allons être présents dans tous les foyers collectifs et tous les établissements enregistrés de prise en charge des enfants en résidence. Depuis décembre 2003, un mécanisme d'approche est en fonction dans le seul établissement de soins en milieu surveillé de la province.

Nous voulons d'abord et avant tout offrir un mécanisme de règlement des plaintes indépendant à tous les enfants et les jeunes pris en charge par le gouvernement ainsi qu'aux jeunes et aux familles qui ont accès aux systèmes de services à la jeunesse dans la province. Nous nous efforçons de veiller à une mise en œuvre équitable des lois applicables aux jeunes en Nouvelle-Écosse.

Nous traitons les plaintes reçues par notre section des services à la jeunesse en nous appuyant sur les principes contenus dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et je ne crois pas me tromper en affirmant que notre bureau a grandement contribué à l'instauration de changements systémiques.

Nous avons également comme objectif de faire de la sensibilisation à l'égard des droits et des responsabilités des jeunes. Je crois qu'il a été question de la création d'une commission indépendante des droits de la personne pour les enfants et les jeunes, une recommandation qu'appuie notre bureau. Le concours d'un organisme fédéral indépendant permettrait d'offrir une perspective nationale aux fins des discussions intragouvernementales et entre gouvernements concernant les droits des enfants et des jeunes. Une telle organisation pourrait travailler à l'application de normes nationales concernant la prise en charge et la culture des établissements tout en faisant mieux connaître la Convention de Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

À l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux ne sont pas légalement tenus d'assurer la mise en œuvre et le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'absence d'un tel mécanisme d'application mine l'intégrité des systèmes offrant des services aux enfants de la Nouvelle-Écosse. Il serait bon d'établir un point de liaison centralisé pour coordonner et faciliter les discussions à ce sujet; un genre de guichet unique, si vous voulez.

Il faudra procéder à des recherches plus approfondies pour déterminer la forme que pourrait prendre un tel organisme ainsi que les détails connexes. Le Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, dont fait partie le Bureau de l'ombudsman, a recommandé la création d'un organisme national qui serait responsable de la promotion et de la protection des droits des enfants canadiens. Nous recommandons que ce soit un bureau indépendant relevant du Parlement et possédant les pouvoirs législatifs requis pour contrôler et évaluer les répercussions du plan d'action national pour les enfants canadiens, en assumant à la fois des rôles et des fonctions d'ombudsman et de défense des droits. Un tel mécanisme pourrait se révéler très utile pour les discussions fédérales-provinciales dans des dossiers de responsabilité partagée touchant les programmes sociaux, comme celui de la pauvreté chez les enfants.

Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons établi le cadre de notre section des services à la jeunesse en nous fondant sur la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

children's rights in the areas of prevention, identification, reporting, referral, investigation, treatment and follow-up of instances of child maltreatment. Pursuant to article 19, subsection 2, however, we still have our work cut out for us.

We have experienced success through our initiatives aimed at the education of citizens and government officials and a reintroduction to commit and provide mentoring on youth issues and rights through the establishment of a proactive, independent accountability mechanism. We suggest a better entrenchment of the convention within all youth-serving systems across the country and in particular, within our own province.

We support Canada's National Plan of Action, "A Canada Fit for Children," and we support increased awareness, education and buy-in from all levels of government, to support, promote and infuse the principles enshrined within the convention. We encourage the committee to further explore and pursue ways to achieve this goal.

My last issue relates to present-day human rights concerns facing our children and youth. This office has identified a number of issues as emerging areas of concern for youth in Nova Scotia. We are concerned with the gap in child protection services for 16 to 17 year-olds; mental health services; sexual abuse and exploitation; internet and child pornography; homelessness and poverty; addiction; HIV/AIDS; gang-related activity and bullying.

The Chairman: That is the sum total of the report. We have the extended version.

Ms. Brennan: Yes, you do.

Senator Oliver: Thank you for your presentation. We have heard from a number of people in a number of jurisdictions on what to do about Canada's unique federal system. The federal government wants to ratify the United Nations Convention on the Rights of the Child; however, civil and property rights are provincial, not federal matters, and this leaves a gap between what the federal government can say and do. Nova Scotia's Education Act and other acts are provincial and not federal.

Your proposal is that we have a new creation, a new human rights commission of sorts. We already have a federal Human Rights Commission and we have a Nova Scotia Human Rights Commission and I am starting to think that we are getting a bit of duplication. Is it necessary to create yet another new organization?

Ms. Brennan: I have given that some thought. In discussions with the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, as well as in our office and with the province, it appears to be the only alternative. Such a framework would be able to enable the provinces to apply human rights as they relate

Nous avons travaillé à promotion des droits de l'enfant à différents points de vue : prévention, identification, signalement, aiguillage, enquête, traitement et suivi dans les cas de mauvais traitements infligés aux enfants. Nous avons toutefois encore beaucoup de pain sur la planche pour l'application du paragraphe 2 de l'article 19.

Nous avons obtenu de bons résultats dans nos efforts visant à sensibiliser les citoyens et les responsables gouvernementaux et remettre en œuvre un engagement à offrir l'encadrement nécessaire pour les problèmes et les droits des jeunes grâce à la création d'un mécanisme de reddition de comptes proactif et indépendant. Nous préconisons une meilleure intégration des principes de la convention dans tous les systèmes de services à la jeunesse du pays et, plus particulièrement, de notre province.

Nous appuyons le plan d'action national « Un Canada digne des enfants » et nous estimons qu'il faut travailler à sensibiliser davantage tous les ordres de gouvernement pour les amener à soutenir, promouvoir et intégrer les principes contenus dans la convention. Nous encourageons donc le comité à se pencher plus à fond sur les moyens à prendre pour réaliser cet objectif.

Je voudrais terminer en vous parlant des préoccupations qui touchent actuellement nos enfants et nos jeunes en matière de droits de la personne. Notre bureau a relevé différentes questions pouvant devenir particulièrement préoccupantes pour les jeunes de la Nouvelle-Écosse. Nous nous inquiétons notamment du vide quant aux services de protection pour les jeunes de 16 à 17 ans; des services de santé mentale; de l'exploitation et des abus sexuels; de la pornographie infantile et sur Internet; de l'itinérance et de la pauvreté; de la toxicomanie, du VIH/SIDA; du phénomène des gangs et du taxage.

La présidente : Cela résume bien votre rapport. Nous avons la version complète.

Mme Brennan : Oui, vous l'avez.

Le sénateur Oliver : Merci pour votre exposé. Dans différentes provinces, les témoins nous ont parlé de la façon de composer avec le système fédéral unique du Canada. Le gouvernement fédéral veut ratifier la convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant; les droits de la personne et les droits à la propriété relèvent toutefois des provinces, et non du fédéral, ce qui fait que le gouvernement fédéral ne peut pas concrétiser lui-même ses engagements. La Loi sur l'éducation de la Nouvelle-Écosse et les autres lois connexes sont provinciales, et non fédérales.

Vous proposez la création d'une nouvelle entité, d'une nouvelle commission des droits de la personne en quelque sorte. Il existe déjà une commission fédérale des droits de la personne ainsi qu'une commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Je commence donc à croire qu'il y a risque de dédoublement. Est-il vraiment nécessaire de créer une autre organisation?

Mme Brennan : J'ai déjà réfléchi à cette question. À la lumière des discussions tenues avec le Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, ainsi qu'à l'intérieur de notre bureau et avec la province, cela apparaît comme la seule solution possible. Un tel cadre permettrait aux provinces d'appliquer les

to children. We have human rights for adults but children have lagged behind those rights and enforcements. We need a person who would really draw the focus to children and youth. We have relied heavily on Senator Pearson to do that, and in all fairness, she has other responsibilities.

Senator Oliver: She is our traveling human rights commissioner around the world.

Ms. Brennan: I am not sure what your thoughts are, but I believe it would be great to have somebody specifically dedicated to children and youth rights to pick up where Senator Pearson leaves off. I believe there will be a void upon her retirement.

I think we need a national commissioner, not necessarily an advocate, but an ombudsman with blended advocacy duties. I can appreciate your concern for duplication but a central focus would ensure consistency throughout the provinces. That would be a great start.

Senator Oliver: In this and many other instances, we need to find a standard form of provincial legislation because the federal government does not have the constitutional mandate to legislate in that field.

One suggestion is that maybe we should look at standard enabling legislation enforceable in every one of the provinces and territory. Has your organization given that any thought?

Ms. Brennan: To Nova Scotia's credit, and our office, we have been on the leading edge across the country because we base our youth services database on the principles in the UN Convention on the Rights of the Child. When a complaint comes to us, we cross-refer it to the convention, which brings Canada up to par with the UN report card. Unfortunately, some of the other provinces are not so forward thinking. We work closely with the University College of Cape Breton and their Children's Rights Centre. We have implemented convention rights in education in our core curriculum within the Department of Education.

It is indeed unfortunate that children in other provinces do not benefit from the rights and standards set out in Nova Scotia. Canada is in need of a consistent standard for children's rights.

Senator Oliver: I agree.

Ms. Brennan: It all comes down to the basic human rights value. Nova Scotia really is onboard with that and I think if any enabling legislation comes into place, we will be more than willing and able and ready to take that on. It is difficult to have buy-in from higher levels of government if it does not have any teeth.

droits de la personne dans la situation des enfants. Il existe des droits de la personne pour les adultes, mais les enfants sont un peu laissés pour compte dans l'application de ces droits. Nous avons besoin de quelqu'un capable de vraiment attirer l'attention sur les droits des enfants et des jeunes. Nous nous sommes beaucoup fiés au sénateur Pearson à cette fin mais il faut dire, en toute équité, qu'elle doit également assumer d'autres responsabilités.

Le sénateur Oliver : Elle est notre commissaire des droits de la personne itinérante dans toute la planète.

Mme Brennan : Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je crois que ce serait formidable de pouvoir compter sur quelqu'un qui se consacrerait entièrement aux droits des enfants et des jeunes pour poursuivre dans la voie tracée par le sénateur Pearson. Je pense qu'il y aura un vide lorsqu'elle prendra sa retraite.

J'estime que nous avons besoin d'un commissaire national, pas nécessairement pour défendre les droits, mais pour agir comme ombudsman avec certaines fonctions liées à la défense des droits. Je peux comprendre vos craintes quant au risque de dédoublement, mais un point de liaison central permettrait une application uniforme dans toutes les provinces. Ce serait un excellent point de départ.

Le sénateur Oliver : Dans ce dossier comme dans bien d'autres, il nous faut trouver un mode d'application uniforme des lois provinciales parce que le gouvernement fédéral n'a pas le mandat constitutionnel de légiférer en la matière.

Nous pourrions notamment envisager la mise en œuvre d'une loi habilitante unique qui serait applicable dans toutes les provinces et tous les territoires. Votre organisation s'est-elle penchée sur cette possibilité?

Mme Brennan : Il faut dire qu'en Nouvelle-Écosse et au sein de notre bureau, nous sommes à l'avant-garde par rapport aux autres régions du pays parce que nous avons établi notre base de données sur les services jeunesse en fonction des principes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Lorsque nous recevons une plainte, nous l'examinons au regard de la convention, ce qui permet au Canada de s'acquitter de ses obligations par rapport aux Nations Unies. Malheureusement, certaines provinces ne sont pas aussi avant-gardistes. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Collège universitaire du Cap-Breton et son centre pour les droits des enfants. Nous avons intégré les droits prévus par la convention dans le programme scolaire de base du ministère de l'Éducation.

Il est malheureux que les enfants des autres provinces ne puissent pas bénéficier des droits et des normes qui sont établis en Nouvelle-Écosse. Le Canada a besoin d'une norme uniforme pour les droits des enfants.

Le sénateur Oliver : Je suis d'accord.

Mme Brennan : Tout cela peut se résumer par la valeur fondamentale associée aux droits de la personne. La Nouvelle-Écosse est vraiment à jour à ce chapitre et j'estime que si une loi habilitante entre en vigueur, nous serons tout à fait disposés et préparés à aller de l'avant. Il est difficile de mobiliser les paliers supérieurs du gouvernement avec une loi qui n'a aucun mordant.

I think it is important that the committee encourage the federal government to enact enabling legislation within the provinces so that there are repercussions, for not adhering to *A Canada Fit for Children*, and get us an “A” on that report card on the international standards.

Senator Oliver: Currently, there are no legal obligations on provincial governments to apply and uphold the United Nations Convention on the Rights of the Child. You hit it right on the nose.

Ms. Brennan: In our educational campaign to provide education rights to government, youth and other youth-serving entities within the province, we discovered that 90 per cent do not even know that this convention exists. These people direct the youth-serving systems of our province.

Nova Scotia has an advanced system compared to the rest of the country, but we are embarrassed to say that the provincial government departments, excluding the Department of Community Services and the Department of Justice where we are very proactive, do not know about the goals of the Convention on the Rights of the Child. As always, youth issues and rights are at the bottom of the serious issues in the country.

Senator Oliver: You are right that Nova Scotia is a leader in a number of things in this country.

The Chairman: That is not a biased statement at all; it is a fact. Could I just follow up?

Senator Oliver: Senator Mercer agrees with me, which is unusual.

The Chairman: I think what you are doing is commendable; that you are tracking the convention and you are working with it.

Do you see it as a responsibility of your office but not quite the same approach throughout government systems?

Ms. Brennan: It is one of the primary responsibilities of our office. When you read any communication materials in the youth and senior services section of our office, it is throughout all of our material. We bring copies of the guide wherever we present.

Unfortunately, the convention is not a primary focus of the provincial government. That is why we are trying to bring it to them. We have presented to police departments, agencies, and even the RCMP. We bring it to youth to make them aware of their rights. We are trying to infuse that within government and we are doing a good job but we need leverage to achieve our goal.

The Chairman: At the federal level, we often hear from various parts of the governments saying that the convention is important and that they attempt to adhere to it. They see its worth, et cetera.

J'estime qu'il est important que le comité encourage le gouvernement fédéral à mettre en œuvre une loi habilitante dans les provinces de telle sorte que des répercussions se fassent sentir si le plan d'action *Un Canada digne des enfants* n'est pas respecté et que nous obtenions un « A » sur notre bulletin en matière de normes internationales.

Le sénateur Oliver : À l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux ne sont pas légalement tenus d'assurer l'application et le respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Vous avez ciblé directement le cœur du problème.

Mme Brennan : Lors de notre campagne de sensibilisation concernant les droits en matière d'éducation auprès du gouvernement, des jeunes et des autres entités de services à la jeunesse de la province, nous avons constaté que 90 p. 100 des intervenants ne connaissaient même pas l'existence de cette convention. On parle ici des gens qui dirigent les systèmes de services à la jeunesse dans notre province.

La Nouvelle-Écosse est en avance comparativement au reste du pays, mais nous devons admettre avec embarras que les ministères provinciaux, si l'on fait exception de ceux des Services communautaires et de la Justice où nous sommes très proactifs, ne connaissent pas les objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant. Comme toujours, les problèmes et les droits des jeunes figurent loin dans la liste des priorités de notre pays.

Le sénateur Oliver : Vous avez raison de dire que la Nouvelle-Écosse est un chef de file dans de nombreux dossiers au Canada.

La présidente : Ce n'est pas une déclaration empreinte de parti pris; c'est la réalité. Pourrais-je seulement enchaîner?

Le sénateur Oliver : Le sénateur Mercer est d'accord avec moi, ce qui est plutôt inhabituel.

La présidente : J'estime que ce que vous faites est fort louable; vous tenez toujours compte de la convention et vous essayez de l'appliquer.

Croyez-vous qu'il s'agit d'une responsabilité de votre bureau, mais que l'approche n'est pas nécessairement la même dans tous les systèmes gouvernementaux?

Mme Brennan : C'est l'une des premières responsabilités de notre bureau. À lecture des documents d'information de notre section des services à la jeunesse et aux aînés, on peut constater que ce concept est entièrement intégré. Toutes les fois que nous présentons un exposé, nous distribuons des exemplaires du guide.

Malheureusement, la convention n'est pas l'une des priorités du gouvernement provincial. C'est pourquoi nous essayons de lui en faire valoir l'importance. Nous avons fait des présentations à l'intention des services de police, des organismes et même de la GRC. Nous diffusons l'information auprès des jeunes pour leur faire connaître leurs droits. Nous essayons d'inculquer cette façon de voir les choses au sein du gouvernement et nous obtenons de bons résultats à cet égard, mais il nous faut des appuis supplémentaires pour atteindre notre objectif.

La présidente : À l'échelon fédéral, il n'est pas rare que nous entendions différentes instances gouvernementales nous dire que la convention est importante et qu'on s'efforce de la respecter. On

However, when it comes to legal action, the Department of Justice says the convention is not binding. It may be persuasive; it may be morally important to look at it but they do not believe that it is binding upon them. They use the fact that it is not binding as a defence not to follow through on the convention.

Ms. Brennan: You have hit the nail bang-on. When it comes down to crunch time, I think that because it is not official legislation it becomes an excuse not to adhere to the principles.

I applaud the Department of Justice for youth correctional services and the Department of Community Services for their secure care and residential childcare facilities. These departments are coming on board and educating their front-line staff and management staff about the importance of the convention.

This committee puts focus on the issue but the legislation lacks the teeth to make many changes. At the end of the day, it is just a feel good promotional tool.

Senator Pearson: I am pleased to see you here and there are a number of things that I think that you are doing that are great models for us to follow.

I am impressed that you follow up on complaints using the convention. This method is also a very good way to educate people as well. Once a person understands that something comes under the Convention on the Rights of the Child, they are unlikely to forget it.

Witnesses from most provinces have pointed out the issue of the age gap. In the Atlantic provinces they wonder about the obligation to youth between 16 and 17 years of age.

Please tell us about this problem as it relates to Nova Scotia.

Ms. Sonya Ferrara, Ombudsman Representative of Youth and Senior Services, Office of the Ombudsman of Nova Scotia: Our province does not provide protective services to youth over the age of 16 years, yet some youth at that age need protective services. These youth have a hard time because they are unable to receive welfare services before the age of 19 when they are considered adults.

We do get quite a few calls from youth that are in between those ages. We take these youth on an individual basis and assist them in securing whatever services are available to them. We meet with community services and the social worker on their behalf. In many cases, there are some provisions for services for youth between 16 years and 18 years, but they have to meet certain requirements in order to receive this assistance. One of the requirements is to live in a supervised living environment.

comprend bien sa valeur notamment. Cependant, du point de vue juridique, le ministère de la Justice indique que la convention n'est pas exécutoire. Elle peut exercer une certaine force de persuasion; il peut-être moralement important d'en tenir compte, mais on n'estime pas être légalement tenu d'y adhérer. On évoque cette absence de valeur exécutoire pour justifier le non-respect de la convention.

Mme Brennan : Vous frappez en plein dans le mille. Lorsque arrive le moment crucial, je crois que l'absence de loi officielle devient un prétexte pour ne pas respecter les principes établis.

Je félicite le ministère de la Justice pour ses services correctionnels pour les jeunes et le ministère des Services communautaires pour ses établissements de soins en milieu surveillé et de prise en charge en résidence. Ces deux ministères se joignent au mouvement et sensibilisent leur personnel de première ligne et leurs gestionnaires quant à l'importance de la Convention.

Votre comité s'intéresse de près à cette question, mais la loi n'a pas le mordant nécessaire pour apporter beaucoup de changements. En fin de compte, c'est seulement un outil promotionnel qui donne bonne conscience.

Le sénateur Pearson : Je suis heureuse que vous ayez pu être des nôtres, car j'estime que bon nombre des actions que vous menez peuvent nous servir de modèles.

Je trouve impressionnant que vous fassiez le suivi des plaintes en vous référant à la Convention. Il s'agit également d'une excellente façon de sensibiliser les gens. À partir du moment où une personne comprend qu'une certaine situation est visée par la Convention relative aux droits de l'enfant, il y a peu de chance pour qu'elle l'oublie.

Dans la plupart des provinces, des témoins ont signalé le problème du vide dans les services dont sont victimes les enfants d'un certain âge. Dans les provinces de l'Atlantique, on s'interroge au sujet des obligations à assumer à l'égard des jeunes de 16 et 17 ans.

Pourriez-vous nous parler de la manière dont ce problème se manifeste en Nouvelle-Écosse?

Mme Sonya Ferrara, représentante de l'ombudsman, Services à la jeunesse et aux personnes âgées, Bureau de l'ombudsman de la Nouvelle-Écosse : Notre province n'offre plus de services de protection aux jeunes dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, mais certains jeunes de ce groupe d'âge auraient besoin de tels services. Ces jeunes se retrouvent en difficulté parce qu'il leur est impossible d'avoir accès aux services de l'aide sociale avant d'avoir 19 ans, âge à partir duquel on les considère comme des adultes.

Nous recevons effectivement quelques appels de jeunes dans cette tranche d'âge. Nous traitons ces cas individuellement pour aider les jeunes à avoir accès aux services qui leur sont offerts. Nous rencontrons les responsables des services communautaires et les travailleurs sociaux en leur nom. Dans bien des cas, des services sont prévus pour les jeunes de 16 à 18 ans, mais ceux-ci doivent satisfaire à certains critères pour avoir accès à cette assistance. Ils doivent notamment vivre en milieu protégé.

It is difficult for youth to find a supervised living environment with an adult to take responsibility for them, when they are having trouble at home. They have to be involved in either a work placement program or school, which is great. If a youth is homeless, it is difficult to meet that requirement. In Nova Scotia, we only have one youth emergency shelter for youth over the age of 16 and that is the Phoenix House emergency shelter. Often there is a high waiting list. It is a 20-bed facility and other than that, there are not any protective services in place for youth over the age of 16.

If a youth is suffering from abuse at home, they have to see the police to start an investigation. They would lay a charge but Community Services Children's Aid does not really have the legislative authority to provide services for that youth.

Senator Pearson: I think it is an issue I have encountered in other provinces and I think it is a very important one. Transitioning from a difficult home environment into adulthood is very challenging. I know that in Ontario there are cases that if a child decides for some reason that after the age of 16, that she will return to her mother and then two or three weeks later discovers the mother is still on drugs, she has nowhere to go. She turns to the street, and often becomes involved in street prostitution or street life.

I think this is a big gap and it is a big problem across the country that we should be addressing. When you try to think of how a federal agency could help the provinces, it is the idea of trying to get a uniform age across the country. It would have to be negotiated, of course. The convention says that a child is everyone under the age of 18 years.

Ms. Ferrara: You make a valid point that it depends on what province you live in. In some provinces, it is up until the age of 18 years and in others, it is up until the age of 16 years. The youth that I was referring to were youth that were not even in the system prior to their problems.

We do also see situations where youth are in the care of protective services but because there have been so many placement breakdowns it is almost as though they wait until they are 16 years of age and then cut those services.

Senator Pearson: I am sure that some of the arguments are historical, some of them are financial, but the costs that they place on the system as they get older probably far outweigh the costs to give them the support in that very, very important transitional age between 16 years and 18 years. Some of us find the age goes much longer than but there is a limit to what you expect.

Ms. Brennan: If you look under the Children and Family Services Act, it is not that the province is unable to provide the services. The act states that the province "shall" provide protective services to children under 15 years, and "may" provide services to youth over 16 years. Unfortunately, that has come to mean "more often than not."

Il est difficile pour les jeunes qui ont des problèmes à la maison de trouver une résidence en milieu protégé avec un adulte qui les prendra en charge. Ils doivent également participer à un programme de placement ou fréquenter l'école, ce qui est très bien. Pour un jeune qui est sans-abri, c'est une exigence difficile à remplir. En Nouvelle-Écosse, il y a un seul centre d'hébergement d'urgence pour les jeunes de 16 ans et plus, et c'est la Phoenix House. Il arrive souvent que la liste d'attente soit longue. Cet établissement de 20 lits est le seul service d'hébergement en milieu protégé pour les jeunes de plus de 16 ans.

Si un jeune est victime de mauvais traitements à la maison, il doit communiquer avec la police pour qu'une enquête soit enclenchée. Des accusations peuvent être portées, mais les services communautaires d'aide à l'enfance ne sont pas légalement autorisé à offrir des services à ces jeunes.

Le sénateur Pearson : Je crois qu'il s'agit là d'un problème très important que j'ai pu également constater dans d'autres provinces. Il est très difficile de faire la transition d'un milieu familial perturbé à la vie d'adulte. Je sais qu'il y a eu en Ontario des cas où des jeunes filles de 16 ans et plus ont décidé, pour une raison ou une autre, de retourner chez leur mère pour constater au bout de deux ou trois semaines que celle-ci consommait toujours de la drogue. Ces jeunes filles n'avaient alors plus d'endroit où aller. Elles se retrouvaient dans la rue et devaient vivre les affres de l'itinérance, quand ce n'était pas la prostitution.

J'estime qu'il s'agit là d'une grave lacune et d'un problème majeur qui doit être réglé dans tout le pays. À cet égard, on peut penser qu'un organisme fédéral pourrait aider les provinces en essayant d'établir un âge uniforme pour tout le Canada. Cela devrait bien sûr faire l'objet de négociations. Selon la Convention, toute personne de moins de 18 ans est considérée comme un enfant.

Mme Ferrara : Vous avez raison de dire que tout dépend de votre province de résidence. Dans certaines provinces, c'est jusqu'à 18 ans; ailleurs, les services arrêtent à 16 ans. Les jeunes dont je parlais n'étaient même pas prises en charge par le système avant les problèmes constatés.

Nous avons aussi eu le cas de jeunes pris en charge par les services de protection pour lesquels le nombre de placements ayant échoué était si élevé qu'on en venait presque à attendre qu'ils atteignent 16 ans pour interrompre ces services.

Le sénateur Pearson : Je suis persuadée que si une partie des arguments sont d'origine historique, d'autres sont d'ordre financier, mais les coûts que devra engager le système dans les années ultérieures sont beaucoup plus élevés que ceux à assumer pour les aider pendant cette période transitoire très importante entre 16 et 18 ans. Certains parmi nous ont pu constater que la transition peut exiger beaucoup plus de temps, mais il y a tout de même une limite à respecter.

Mme Brennan : Si l'on se fie à la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le problème ne vient pas de l'incapacité pour la province d'offrir ces services. La loi indique que la province « doit » offrir des services de protection aux enfants jusqu'à l'âge de 15 ans, et « peut » offrir des services aux jeunes de 16 ans et plus. Malheureusement, c'est devenu le cas « plus souvent qu'autrement ».

Senator Pearson: Legislation could change that situation.

Ms. Brennan: Right, but the practice has not been there and that is that service gap.

The Chairman: When this issue first came to light some 25 years ago, one of the rebuttals was that parents had made some representations to provincial authorities saying that it was too easy for children to leave when things got tough at home. They said that the province was intruding by making it easier for children not to deal with their problems within a home context.

Is that still one of the reasons that there is the gap?

Ms. Brennan: Up until three years ago, we did not have legislation in place. At this time, there are three criteria that the child must meet, one of which escapes me right now. The other two are attending school and unable to live back at home or with a guardian. One of the barriers is that the youth has to have parental confirmation that the youth is unable to return to the home. In some cases that is fine with the parent who is happy to pass the responsibility to the government. In turn, the government seeks financial compensation from the parents for the care of that child. As soon as parents understood that it was going to cost them money, they decided to keep the youth at home.

It is a different world now than it was 25 years ago and parents' responsibility has gone to the wayside and one of the excuses for that is, "Oh, they have too many rights." They may think they have too many rights, but many parents do not adhere to the basic human rights covered within the convention. Parents must accept their responsibility to seek services if there is an issue at home, if the home environment is the reason why the youth is seeking protective services. The parents have to have some consequence as well.

The Chairman: You seem to be ahead of the rest of the country in using the Convention on the Rights of the Child.

Do you point out that while there are children's right these rights are embedded to the family? When we work on the rights of the child, it strengthens the family unit.

It is unfortunate that in some areas of the world, children's rights are seen to diminish the rights of parents and of families.

Have you done anything to balance those opinions?

Ms. Brennan: We have done well in that area. We deal with youth that are already in care and custody of some kind. They may be in temporary care agreements, permanent care agreements, in correctional facilities, or in police detention facilities. Many are transient between various departments such as justice, health, education and community services.

Le sénateur Pearson : Une loi pourrait corriger la situation.

Mme Brennan : Tout à fait, mais c'est la façon actuelle de faire les choses et cela explique le vide dans les services.

La présidente : Lorsque ce problème a été mis au jour pour la première fois il y a environ 25 ans, l'une des difficultés étaient que des parents avaient fait valoir aux autorités provinciales qu'il était trop facile pour les enfants de partir lorsque des problèmes se présentaient à la maison. Ils soutenaient que la province se livrait à de l'ingérence en facilitant la tâche des enfants qui ne souhaitaient pas régler leurs problèmes dans le contexte familial.

Est-ce toujours l'une des raisons qui expliquent le vide dans les services?

Mme Brennan : Encore il y a trois ans à peine, il n'y avait pas de loi en vigueur. Un enfant doit maintenant satisfaire à trois critères, dont l'un m'échappe pour l'instant. Il doit fréquenter l'école et être incapable de retourner vivre chez lui ou avec un tuteur. Un des problèmes c'est que le jeune doit obtenir une confirmation de ses parents indiquant qu'il lui ait impossible de retourner vivre à la maison. Dans certains cas, cela fait l'affaire des parents qui sont heureux de confier cette responsabilité au gouvernement. Cependant, le gouvernement demande une contribution financière des parents pour la prise en charge de l'enfant. Dès que les parents se rendent compte qu'ils auront des frais à engager, ils décident de garder l'enfant à la maison.

Le monde a bien changé depuis 25 ans et les responsabilités parentales ne sont plus ce qu'elles étaient; les parents n'hésitent pas à s'en décharger en faisant valoir que les enfants ont beaucoup trop de droits. Libre à eux de penser cela, mais bon nombre de parents ne respectent même pas les droits de la personne fondamentaux qui sont prévus dans la convention. Les parents doivent accepter leurs responsabilités d'obtenir des services si un problème se présente à la maison, si le milieu familial est la raison pour laquelle le jeune a besoin de services de protection. Les parents doivent assumer eux aussi une partie des conséquences.

La présidente : Vous semblez en avance sur le reste du pays dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Êtes-vous d'avis que les droits de l'enfant doivent s'appliquer dans le contexte de la famille? Lorsque nous travaillons pour faire valoir les droits de l'enfant, cela contribue à renforcer l'unité familiale.

Il est malheureux de constater que dans certaines autres régions de la planète, on considère que les droits des enfants empiètent sur ceux des parents et des familles.

Êtes-vous parvenus à trouver un juste équilibre à cet égard?

Mme Brennan : Nous avons fait du bon travail à ce chapitre. Nous travaillons auprès de jeunes qui sont déjà pris en charge d'une façon ou d'une autre. Cela peut être dans le cadre d'ententes temporaires ou permanentes, dans des établissements correctionnels ou des établissements de détention de la police. Dans bien des cas, le dossier transite entre différents ministères comme la Justice, la Santé, l'Éducation et les Services communautaires.

Even though the broad mandate of the Children and Family Services Act is to maintain the integrity in the family unit or family support unit, we recognize the lack of support that is available for these youth.

We try to teach about the UN convention so they have a fallback to have better supports in place so that families can have their responsibility but also be educated on today's issues. The UN convention assists parents and caregivers in making a child's environment a good environment.

We also promote to the children and youth, and although we promote their rights we make it clear to them that they also have responsibilities. With those rights come responsibilities so it is not just a one-way street.

A selling tool to have buy-in from government is that we are teaching both youth and families and we need those supports in place so that families can achieve harmony within their unit.

The Chairman: You noted some of the issues facing young people in this province including homelessness, poverty, sexual abuse, gaps in the protection system, gang-related activity and bullying. You added HIV/AIDS and for the first time, we hear a direct reference to HIV/AIDS outside of the health system committees.

Please inform us about HIV/AIDS here in Nova Scotia. Is HIV/AIDS a growing trend or is growing because of a lack of resources or some other reason?

Ms. Brennan: It is a lack of resources and awareness. The topic is not discussed in any Nova Scotia material on youth rights and issues. We have a good, proactive process for the adults, awareness and so on, but looking through the youth materials, we realized the lack of material and information and that prompted us to state that HIV/AIDS is an issue in Nova Scotia.

Just because we are small does not mean that HIV/AIDS does not touch our communities.

Senator Oliver: Do you have any statistics on HIV/AIDS?

Ms. Brennan: No, and that is part of the problem.

The Chairman: We must address this worldwide issue.

Ms. Brennan: We deal with high-risk youth who fall into categories or probabilities for HIV/AIDS. How can we prevent and educate if we do not have the tools to do so? In certain health

Même si le mandat global de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille consiste à maintenir l'intégrité de l'unité familiale ou de l'unité de soutien familial, nous sommes bien conscients du manque d'appui offert pour ces jeunes.

Nous essayons de sensibiliser les gens au sujet de la convention des Nations Unies de manière à offrir une solution de rechange pour la mise en place de meilleures mesures de soutien. Ainsi, les familles pourraient assumer leurs responsabilités en étant mieux renseignées au sujet des problèmes actuels. La convention des Nations Unies aide les parents et les pourvoyeurs de soins à offrir un meilleur environnement aux enfants.

Nous faisons également de la promotion auprès des enfants et des jeunes; nous les renseignons à propos de leurs droits, mais nous leur indiquons aussi clairement qu'ils ont des responsabilités à assumer. Leurs droits s'accompagnent de responsabilités; ce n'est donc pas seulement une voie à sens unique.

Pour obtenir la contribution du gouvernement, nous faisons valoir que nous intervenons à la fois auprès des jeunes et des familles et qu'il est nécessaire que ces mesures de soutien soient en place pour qu'on puisse atteindre l'harmonie au sein des unités familiales.

La présidente : Parmi les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes de cette province, vous avez cité l'itinérance, la pauvreté, les abus sexuels, les vides dans le système de protection, les activités des gangs et le taxage. Vous avez ajouté le VIH/sida et c'était la première fois que nous entendions une référence directe à cette maladie à l'extérieur des comités s'intéressant à la santé.

Pourriez-vous nous en dire davantage au sujet de la situation du VIH/sida en Nouvelle-Écosse? S'agit-il d'une tendance lourde ou est-ce que sa croissance est attribuable au manque de ressources ou à une autre raison?

Mme Brennan : C'est un manque de ressources et de sensibilisation. Il n'en est question dans aucun document produit en Nouvelle-Écosse concernant les droits et les problèmes des jeunes. Nous avons un mécanisme efficace et proactif pour les adultes, des mesures de sensibilisation notamment, mais lorsqu'on examine la documentation destinée aux jeunes, on constate qu'il n'y a pas d'information concernant le VIH/sida, ce qui nous a incité à l'inclure parmi les problèmes vécus en Nouvelle-Écosse.

Ce n'est pas parce que nous sommes une petite province, que le VIH/sida ne touche pas nos collectivités.

Le sénateur Oliver : Avez-vous des statistiques au sujet du VIH/sida?

Mme Brennan : Non, et c'est une partie du problème.

La présidente : Nous devons nous attaquer à ce fléau qui touche toute la planète.

Mme Brennan : Nous avons affaire à des jeunes qui présentent un risque élevé par rapport au VIH/sida. Comment pouvons-nous faire de la prévention et de la sensibilisation si nous ne disposons

programs, there is passing mention of it but full-out education and advertisement on the subject is lacking.

The Chairman: There seems to be an issue across Canada with respect to autistic children. Can you comment on that subject?

Ms. Ferrara: We need more research on that subject. We receive calls from many parents experiencing long delays in getting early childhood development support for their autistic children. There is this window of time where early intervention is the key to helping these children.

In the last few months, the parent's calls are in regards to waiting lists, lack of resources, and lack of funding. We do not have any statistics with us here today but autism is a hot topic with the media.

We believe this to be a systemic issue with lack of resources and funding driving the problem. We have too many children with this diagnosis and not enough resources in place to get the early help that these children need. Research has shown that early intervention is the key and if we do not get to these children as early as possible, we will see the repercussions later on in their lives.

The Chairman: In the jurisdiction we have just come from, one of the problems was that there are pre-school services but that they stop at school age. Is that also the trend here in Nova Scotia?

Ms. Ferrara: Again, we do not have a lot of exposure to that particular issue, although, it is coming to our attention more and more. I hear about early intervention but there is a lack of resources. It seems that there are individual teaching assistants assigned to the child but I do not think there is a lot of follow up with the child; most of the focus is on early intervention. You raise a good point: what happens after the child is in school, I do not know.

Ms. Brennan: It is fair to say that there is a lack of programming after the preschool age because the complaints do not concern preschool-aged children. Therefore, it is safe to infer that there are issues about resources after that preschool age. That is why they contact our office to find out about any available funding.

While the research identifies preschool age as the primary age of focus to get intervention and help, realistically you are not going to capture everybody at that preschool age. Services after elementary and even leading into junior high age or secondary age are lacking.

pas des outils nécessaires? Dans certains programmes de santé, cette maladie est citée en passant, mais il n'existe pas de programme complet de sensibilisation et de promotion à ce sujet.

La présidente : Il semble y avoir un problème partout au Canada pour ce qui est des enfants autistes. Pouvez-vous nous en parler?

Mme Ferrara : Nous avons besoin de recherches plus approfondies à ce sujet. De nombreux parents nous appellent pour se plaindre des longues périodes pendant lesquelles ils doivent attendre pour obtenir un soutien au développement de la petite enfance pour leurs enfants autistes. C'est l'étape où une intervention précoce est essentielle pour aider ces enfants.

Au cours des derniers mois, les appels des parents concernaient les listes d'attente, le manque de ressources et l'insuffisance du financement. Nous n'avons pas de statistiques en main aujourd'hui, mais l'autisme est un sujet auquel les médias s'intéressent de très près.

Nous croyons qu'il s'agit d'un problème systémique qui découle d'un manque de ressources et de fonds. Il y a trop d'enfants qui reçoivent ce diagnostic et pas suffisamment de ressources en place pour leur offrir l'aide précoce dont ils ont besoin. Les recherches ont démontré qu'il faut absolument intervenir très rapidement et que si nous n'avons pas accès à ces enfants dès que possible, nous pourrions en constater les repercussions plus tard dans leur vie.

La présidente : Dans la province où nous étions auparavant, l'un des problèmes relevés venait du fait que les services offerts aux enfants d'âge préscolaire étaient interrompus lorsqu'ils débutaient l'école. Est-ce également la tendance en Nouvelle-Écosse?

Mme Ferrara : Encore là, nous n'avons pas été beaucoup exposés à des dossiers de ce genre, bien qu'ils soient de plus en plus nombreux à être portés à notre attention. Je connais l'importance de l'intervention précoce, mais il y a un manque de ressources. Des aides-éducateurs seraient assignés individuellement à ces enfants, mais je ne crois pas qu'on fasse beaucoup de suivi; l'accent est surtout mis sur l'intervention précoce. Vous avez soulevé une question intéressante : j'ignore ce qui se passe lorsque l'enfant commence l'école.

Mme Brennan : Je crois qu'on peut dire qu'il y a un manque de programmes après l'âge préscolaire parce que les plaintes qu'on reçoit ne concernent pas les enfants de cette tranche d'âge. On peut donc en déduire que les problèmes sont associés aux ressources accessibles après l'âge préscolaire. C'est pour cette raison que les parents communiquent avec nous pour savoir si des fonds sont disponibles.

Bien que les recherches indiquent que l'âge préscolaire soit celui qu'il faut cibler en priorité pour intervenir et aider ces enfants, il faut bien admettre que l'on ne peut pas identifier tous les cas dans ce groupe d'âge. Il y a un manque de services dans les écoles primaires, et même jusqu'à la fin des études secondaires.

Senator Mercer: You have identified a number of issues and emerging areas of concern for youth in Nova Scotia. As we all know, Nova Scotia is the economic hub of Atlantic Canada and we attract people from around Atlantic Canada and particularly the two other Maritime provinces.

Do you see many people from New Brunswick and Prince Edward Island and perhaps Newfoundland? I am not suggesting that it is a bad thing if you do; I am trying to see if there is a trend.

Ms. Brennan: There does not seem to be an influx of children and youth complaints coming to our office from other provinces. However, Prince Edward Island does not have an ombudsman, a child advocate or a child and youth ombudsman and I wonder what is going on in that province.

Newfoundland has a child advocate and is able to deal with internal issues. We have some complaints from families that are in two provinces and we try to work with both provinces to resolve issues and complaints as they affect the child that is living in our province. In that way, we do have communication from parents living in Newfoundland and occasionally New Brunswick and seldom P.E.I.

Senator Pearson: I want to talk to you, as you will not be surprised, about article 12 and youth participation.

Do you have a group of young people who keep you up to date on how they perceive the issues affecting the youth in Nova Scotia?

Ontario and Saskatchewan have such groups.

Ms. Brennan: We do not have such groups within our office as the other provinces do. We travel to our youth correctional facility once a month, the one in Cape Breton once every four months, the secure care facility every two weeks, and the group homes on a regular basis. We have an audience impacted by government services. We provide an information session on the role and services that our office provides and then we ask for their feedback. We ask them about their experiences with government institution and programs.

We sit on numerous youth committees to have feedback, again on a different playing field, not one where youth are in such a closed setting. We sit on the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates and this coming September the focus of our annual meeting is how to achieve authentic youth engagement or participation within that council. We are there

Le sénateur Mercer : Vous avez relevé un certain nombre de problèmes et de nouvelles sources de préoccupations pour les jeunes de la Nouvelle-Écosse. Comme nous le savons tous, la Nouvelle-Écosse est le carrefour économique du Canada atlantique et on y accueille des gens de toute cette région du pays et, plus particulièrement, des deux autres provinces maritimes.

Voyez-vous beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, voire peut-être de Terre-Neuve? Je ne dis pas que c'est une mauvaise chose; j'essaie tout simplement de voir s'il y a une tendance en ce sens.

Mme Brennan : Je ne pense pas que notre bureau reçoive une quantité considérable de plaintes concernant les enfants et les jeunes en provenance d'autres provinces. Je note toutefois que l'Île-du-Prince-Édouard n'a pas d'ombudsman, de défenseur des droits des enfants ou d'ombudsman pour les enfants et les jeunes; je me demande donc ce qui se passe dans cette province.

Terre-Neuve peut compter sur un défenseur des droits des enfants et est en mesure de régler ses problèmes internes. Nous recevons certaines plaintes de familles dont les membres se retrouvent dans deux provinces et nous essayons alors de collaborer avec nos homologues de l'autre province pour régler les problèmes et les plaintes touchant les enfants vivant en Nouvelle-Écosse. En ce sens, il arrive effectivement que nous recevions des appels de parents vivant à Terre-Neuve, occasionnellement au Nouveau-Brunswick et, rarement, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Pearson : Je veux vous parler, vous devez vous y attendre, de l'article 12 et de la participation des jeunes.

Pouvez-vous compter sur un groupe de jeunes qui vous tiennent au fait de leurs perceptions quant aux problèmes qui les touchent en Nouvelle-Écosse?

L'Ontario et la Saskatchewan peuvent compter sur de tels groupes.

Mme Brennan : Il n'y a pas de groupes du genre au sein de notre bureau comme c'est le cas dans d'autres provinces. Nous visitons notre établissement des services correctionnels pour les jeunes une fois par mois, celui du Cap-Breton à tous les quatre mois, l'établissement de soins en milieu surveillé à toutes les deux semaines, et les foyers collectifs sur une base régulière. Nous pouvons ainsi consulter la clientèle visée par les services gouvernementaux. Nous tenons une séance d'information sur notre rôle et les services que nous offrons, puis nous demandons la rétroaction des jeunes. Nous les invitons à nous parler de leurs expériences avec les établissements et les programmes du gouvernement.

Nous faisons également partie de nombreux comités jeunesse afin d'obtenir là également une rétroaction, mais d'un point de vue différent, sans que les jeunes se retrouvent en milieu cloisonné. Notre organisation est membre du Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates et notre réunion annuelle de septembre prochain servira en priorité à chercher des

for a voice for our children and youth but there are no children or youth on that actual panel, which is embarrassing, I will say. We are looking to improve that council.

Within Nova Scotia, while we do not have somebody necessarily within the confines of the walls of our office, we have a vast audience of youth who are better able to comment on government to access the justice system, the health system, community services and education. They are definitely not shy about telling us about their experiences with government. They are not afraid to tell us about both the good and bad experiences and how they think we can change the bad aspects. We file the comments in monthly reports and send them back to the departments. We make recommendations about how we can change government policy because while our primary focus is to ensure that policy is administered properly, we want to make sure that that policy is fair. We look at best practice standards, youth involvement and youth recommendations.

I am confident that our office has been effective in systemic change. Kudos to those youth, I would say.

Senator Pearson: When we were working on the National Plan of Action for Children, we met with a group of young people in New Brunswick. We had a round table discussion with these youth and Senator Andreychuk asked about their number one concern on youth said it was oxytocin and drug addiction. This was obviously of huge concern to the young man. It was certainly the last thing that I expected anyone to say.

Do you employ this round table technique here in Nova Scotia? It might be useful to meet with youth other than the ones that are directly served.

We heard from youth that they are concerned about sexually transmitted diseases and not just HIV/AIDS. They were forthcoming about the degree of sexuality in which they are involved and were frank that they are uneducated about many diseases et cetera.

I know you are trying to address HIV/AIDS, but the youth we spoke to were equally concerned with STDs. They consider HIV/AIDS to be the at the worst end of the sexually-transmitted diseases but there was a lot of concern that there was a refusal in the adult population to pay attention to the fact that they need more in terms of information, support and so on. New Brunswick has the more controversial sex education program.

moyens de nous assurer une mobilisation véritable des jeunes au sein de ce conseil. Celui-ci se veut une tribune pour les enfants et les jeunes, mais il est plutôt embarrassant de constater qu'aucun d'entre eux ne s'y retrouve pour parler en leur nom. Nous espérons bien pouvoir rectifier la situation.

En Nouvelle-Écosse, même si nous n'y avons pas nécessairement accès dans nos propres bureaux, nous pouvons compter sur un vaste bassin de jeunes qui sont les mieux placés pour formuler des observations sur l'efficacité du gouvernement quant à l'accès au système de justice, aux soins de santé, aux services communautaires et à l'éducation. Ils n'hésitent absolument pas à nous raconter les expériences vécues dans leurs relations avec le gouvernement. Ils n'ont pas peur de nous parler de leurs mauvaises et de leurs bonnes expériences, et de nous communiquer leurs suggestions quant aux améliorations à apporter. Nous intégrons leurs observations dans les rapports mensuels que nous soumettons aux ministères. Nous formulons des recommandations quant aux changements pouvant être apportés aux politiques gouvernementales car, même si notre rôle premier consiste à assurer la saine administration des politiques, nous voulons nous assurer que celles-ci soient équitables. Nous nous intéressons donc aux pratiques exemplaires, à la mobilisation des jeunes et à leurs recommandations.

Je suis persuadée que notre bureau a joué un rôle clé dans les changements systémiques qui ont eu cours. Et je pense qu'il faut remercier les jeunes à cet égard.

Le sénateur Pearson : Lorsque nous travaillions à l'élaboration du plan d'action national pour les enfants, nous avons rencontré un groupe de jeunes du Nouveau-Brunswick. Lors d'une table ronde, le sénateur Andreychuk a demandé à ces jeunes quelle était leur préoccupation principale. On nous a répondu que c'était l'oxytocine et la toxicomanie. Il s'agissait de toute évidence d'un problème grave pour le jeune en question. C'est certainement la dernière chose que je m'attendais à entendre.

Avez-vous recours à des tables rondes de ce genre ici en Nouvelle-Écosse? Cela peut-être un bon moyen pour rencontrer les jeunes qui ne reçoivent pas directement les services.

Les jeunes nous ont parlé de leurs inquiétudes relativement aux maladies transmissibles sexuellement, et pas uniquement au VIH/sida. Ils n'ont pas hésité à nous parler de leurs activités sexuelles et ont admis franchement qu'ils n'étaient pas suffisamment informés au sujet de nombreuses maladies, notamment.

Je sais que vous vous intéressez au VIH/sida, mais les jeunes auxquels nous avons parlé étaient également préoccupés par les autres MTS. Ils considèrent que le VIH/sida est le pire des scénarios possibles en matière de maladies transmissibles sexuellement, mais ils s'inquiètent beaucoup de constater que la population adulte refuse de porter attention au fait qu'il leur faut davantage d'information et de mesures de soutien à cet égard. C'est le Nouveau-Brunswick qui a le programme d'éducation sexuelle le plus controversé.

I am not quite sure how an ombudsman working for children and youth is your way unless you make some representation on their behalf.

As a final comment there is a study, a Senate study being conducted by Health Canada on street-involved youth of which Halifax was one of the sites. I believe they were beginning to gather some information on the incidence of HIV/AIDS so I do not know whether you have had that feedback from them or not.

Ms. Brennan: No.

Senator Pearson: I will follow up on that for you.

Ms. Brennan: I know within Nova Scotia we are looking to have a sex education program similar to New Brunswick but that has met with huge controversy to the point where parents are choosing to pull their children out of the class. We have an informative booklet but unfortunately the parents do not approve of it and we are holding back on its distribution. We might have to water it down a bit, which is also unfortunate.

Senator, the only round table discussions that we attend are the ones we actually sit on. We do participate but we do not convene them.

We seek round tables to attend and we are on various committees that hold round tables but there is none actually put out specifically by our office.

Ms. Ferrara: We consult various youth groups such as the National Youth and Care Network. In Nova Scotia, we have a youth and care newsletter group published by a group of young people involved in the child welfare system. They produce a great newsletter and we often consult with them and have presented to them as well.

We would love to have a youth-designated position in our office because we have seen the success of the position in other provinces. We try to consult as often as possible, and as Christine said, during our regular proactive visits to different facilities and attending different meetings and discussion groups we learn what is important to the youth of our province. You have to listen in order to understand their important issues. That is the only way we can help them.

Senator Oliver: I would not want the record not to show that in Nova Scotia we have an endowed chair for the research and study in autism at Dalhousie University, funded by the Craig Foundation to the tune of one million dollars.

Je ne sais pas vraiment si un ombudsman travaillant pour les enfants et les jeunes vous permettra d'arriver à vos fins si vous ne vous livrez pas à certaines représentations en leur nom.

En terminant, je vous signale une étude sénatoriale menée par Santé Canada portant sur les jeunes de la rue qui a été menée entre autres à Halifax. Je crois que les chercheurs ont commencé à compiler des renseignements sur l'incidence du VIH/sida; je ne sais pas si certains renseignements vous ont été communiqués.

Mme Brennan : Non.

Le sénateur Pearson : Je vais faire le suivi pour vous au sujet de cette étude.

Mme Brennan : Je sais qu'en Nouvelle-Écosse, on envisage la mise en place d'un programme d'éducation sexuelle semblable à celui du Nouveau-Brunswick, mais que cela a soulevé une énorme controverse à un point tel que certains parents ont décidé de retirer leurs enfants de la classe. Nous avons produit une brochure d'information, mais elle n'a malheureusement pas obtenu l'approbation des parents et nous ne pouvons donc pas la distribuer. Il est possible que nous devions diluer quelque peu l'information, ce qui est également malheureux.

Sénateur, les seules tables rondes auxquelles nous assistons sont celles des groupes dont nous sommes membres. Nous y participons, mais ce n'est pas nous qui les organisons.

Nous essayons de participer à toutes les tables rondes possibles et nous faisons partie de différents comités qui tiennent des discussions, mais aucune de celles-ci n'a été directement organisée par notre bureau.

Mme Ferrara : Nous consultons différents groupes de jeunes, comme le Réseau national des jeunes pris en charge. En Nouvelle-Écosse, nous avons un bulletin publié par un groupe de jeunes pris en charge par les systèmes de protection de la jeunesse. Nous consultons souvent ces jeunes qui produisent un bulletin formidable et nous leur avons également présenté des exposés.

Nous apprécierions grandement qu'un poste soit créé au sein de notre bureau pour s'occuper uniquement des questions liées à la jeunesse, car nous avons pu constater les bons résultats obtenus avec une telle mesure dans d'autres provinces. Nous essayons de tenir autant de consultations que possible et, comme Christine vous l'a dit, à la faveur de nos visites proactives régulières dans les différents établissements et de notre participation à des réunions et à des groupes de discussion, nous apprenons ce qui est important pour les jeunes de notre province. Il faut leur prêter une oreille attentive pour bien comprendre ce qui est important à leurs yeux. C'est la seule façon pour nous de les aider.

Le sénateur Oliver : Je veux m'assurer que tout le monde est au courant qu'il y a, en Nouvelle-Écosse, une chaire dotée pour la recherche et les études sur l'autisme à l'Université Dalhousie, grâce à un financement d'un million de dollars offert par la Craig Foundation.

Halifax is a leader in autism research. One city block from here the Craig Foundation has a house for parents of autistic children where they give counselling, training, education, and advice. In October, there will be another fundraiser here in Nova Scotia in Halifax to raise another \$200,000 for these very things.

I would not want the record to indicate that in Nova Scotia we are not very proactive in raising the money in doing the things that are necessary to get research done in this area.

The second thing, near the end of your remarks you were giving a list of the emerging areas of concern in Nova Scotia and every one of us made note of them. Everyone has commented on them. You mentioned the gap in services for the children of 16 and 17 years. You discussed mental health, sexual abuse, homelessness, HIV/ AIDS, and so on.

I want to discuss mental health. Senators Keon and Kirby head another committee that is doing the largest Canadian study of its kind, on mental health issues.

Did your group make a presentation to that committee?

Ms. Brennan: Yes, Senator we did make a presentation to that committee.

Senator Oliver: Good, I am very happy to hear you say that.

Ms. Brennan: Actually, that was my first experience with a Senate committee. I was thrown into it and it was a very interesting experience presenting to that committee.

Senator Oliver: That is excellent.

Ms. Brennan: We have conducted research on mental health issues and youth, particularly youth that are incarcerated in care and custody of the province. We realize that services for those particular youth are lacking. While we do recognize that there is a lot leading edge research within Nova Scotia, we want the supports within the community to match the research so that we can really hold ourselves up to a higher bar; that is for sure.

Ms. Ferrara: We also want to help the parents of autistic children. We wanted that on record as well.

The Chairman: I take it from your comments that we are easier than the first Senate committee you attended.

Ms. Brennan: Senator, both experiences have been great. The ombudsman presented at the previous committee. We prepped him for his presentation and he did a great job, but he suddenly referred to me during the question period. That was when I was thrown in and had to answer questions from honourable senators. I am much better prepared today.

Halifax est un chef de file en matière de recherche sur l'autisme. À quelques rues d'ici, la Craig Foundation a une résidence pour les parents d'enfants autistes où l'on dispense du counselling, de la formation, de l'éducation et des conseils. En octobre prochain, une nouvelle activité de levée de fonds se tiendra ici même à Halifax pour aller chercher 200 000 \$ additionnels aux fins de ces mêmes services.

Je ne voudrais pas qu'il se dégage du compte rendu que la Nouvelle-Écosse ne fait pas beaucoup d'efforts afin de lever des fonds et de faire le nécessaire pour faire avancer les recherches dans ce domaine.

Ensuite, vers la fin de vos observations, vous avez donné une liste d'objets d'inquiétude émergents en Nouvelle-Écosse, et nous en avons tous pris bonne note. Chacun a fait connaître son opinion. Vous avez mentionné le manque de services pour les jeunes de 16 et 17 ans. Vous avez parlé de la santé mentale, des abus sexuels, de l'itinérance, du VIH/sida et de tout le reste.

J'aimerais discuter de la santé mentale. Les sénateurs Keon et Kirby président un autre comité qui mène la plus grande étude canadienne du genre, sur les questions relatives à la santé mentale.

Votre groupe a-t-il fait une présentation à ce comité?

Mme Brennan : Oui, sénateur, nous avons fait une présentation à ce comité.

Le sénateur Oliver : Très bien, je suis très content de l'entendre.

Mme Brennan : En fait, c'était ma première expérience avec un comité sénatorial. J'ai été lancée, et ce fut une expérience très intéressante que de présenter un exposé devant ce comité.

Le sénateur Oliver : C'est excellent.

Mme Brennan : Nous menons des recherches sur la santé mentale et les jeunes, particulièrement les jeunes qui sont incarcérés sous la garde de la province. Nous nous rendons compte que les services manquent pour ces jeunes. Nous reconnaissons certes qu'il se fait beaucoup de recherches de pointe en Nouvelle-Écosse, mais nous voulons que la collectivité mette ces recherches en application afin que nous puissions vraiment hausser nos standards, c'est certain.

Mme Ferrara : Nous voulons aussi aider les parents d'enfants autistiques. Nous voulons que ce soit consigné au compte rendu.

La présidente : Je comprends de vos propos que notre comité vous rend la vie plus facile que le premier comité sénatorial devant lequel vous avez comparu.

Mme Brennan : Sénateur, les deux expériences sont fabuleuses. L'ombudsman a fait une présentation devant le premier comité. Nous l'avions préparé en vue de sa présentation et il a fait de l'excellent boulot, mais il s'est soudainement tourné vers moi pendant la période de questions. C'est là que j'ai été lancée et que j'ai dû répondre à des questions des honorables sénateurs. Je suis bien mieux préparée aujourd'hui.

What a phenomenal experience and please ask us any time and we will come back to answer any questions. We are delighted to speak to a federal body anytime. You have been very kind. Thank you very much.

The Chairman: We in turn thank you for your phenomenal work and the fact that you have taken on the Convention on the Rights of the Child and are doing the best you can within your own responsibilities.

During the course of our study, we have come to realize that that people are not aware of the Convention of the Rights of the Child, both in the public arena and in the governmental services. Any sort of education about the convention, of course, is the first step to ensure that it is implemented. You will hear from us in that we will continue to make this our issue.

Senator Pearson: I think there are many things that Nova Scotia has to teach the rest of us and that is one of the things we are doing with this trip is finding out from different places what positive steps are being taken in this country.

New Brunswick is uncertain whether the rights of the child will fall under the ombudsman's office. I know that Nova Scotia follows that trend.

Please tell me, from a mechanical point of view, do you think the system works well here in Nova Scotia?

Ms. Brennan: You have to have it under that realm. Not to take any credit away from offices that are strictly child advocates but that ombudsman role is the key in that we are a perfect fit because we are able to identify issues within, via the public, about government services and then effectively change or make recommendations to have direct policy impact. That is one of the benefits of our job is that we actually see these complaints come to fruition to have systemic change.

Our independence is our golden selling point because we are not responsible to either the complainant or the respondent, such as the government. We are able to make those recommendations without fear of reprisal from anybody. That is the key and we are a perfect fit.

I encourage other provinces to follow our example. If there is federal commissioner, I strongly encourage a blended role, not solely an advocacy role. While we do promote ourselves as providing a voice for children and youth, we also want to make sure that government is also comfortable to come to us with policies prior to their implementation.

We want to have an open dialogue so we can suggest that the government refer back to the UN convention. We want the convention to become second nature in that we do start to have obligation. While it is not a legal obligation, we have a moral and ethical obligation so that government will have that buy in. Once you get it started and underway it would be a lot easier to have buy-in but you definitely need that national standard. I just hope

C'est une expérience extraordinaire, et je vous prie de ne pas hésiter à nous convoquer n'importe quand, nous allons revenir pour répondre à toutes vos questions. Nous sommes toujours ravis de nous entretenir avec les représentants d'un organisme fédéral. Vous êtes très aimables. Je vous remercie beaucoup.

La présidente : Nous vous remercions à notre tour de votre travail exemplaire, du fait que vous ayez accepté de vous occuper de la Convention relative aux droits de l'enfant et que vous fassiez tout ce que vous pouvez dans les limites de vos responsabilités.

Pendant notre étude, nous nous sommes rendu compte que les gens ne connaissaient pas la Convention relative aux droits de l'enfant, tant dans la sphère publique que dans les services gouvernementaux. Bien entendu, la première étape en vue de sa mise en œuvre est d'éduquer les gens. Vous allez entendre parler de nous, parce que nous continuerons de nous battre en ce sens.

Le sénateur Pearson : Je pense que la Nouvelle-Écosse a beaucoup à apprendre au reste d'entre nous, et nous profitons justement de ce voyage pour découvrir quelles mesures positives sont prises aux différents endroits de notre pays.

Le Nouveau-Brunswick ne sait pas encore si les droits de l'enfant seront du ressort du bureau de l'ombudsman. Je sais que la Nouvelle-Écosse suit cette tendance.

Je vous prierais de me dire si d'un point de vue pratique, vous croyez que le système fonctionne bien en Nouvelle-Écosse?

Mme Brennan : Il faut que ce soit sous cette gouverne. Je ne voudrais pas discréditer les organismes qui se consacrent strictement aux droits de l'enfant, mais ce rôle de l'ombudsman est essentiel et tout à fait adapté, parce que nous sommes capables de déceler les problèmes dans les services gouvernementaux, grâce au public, puis d'apporter des changements efficaces ou de faire des recommandations pouvant avoir une incidence directe sur les politiques. L'un des avantages de notre travail, c'est que nous voyons ces plaintes porter fruit pour que le système change.

Notre indépendance est notre argument massue, parce que nous ne sommes responsables ni envers le plaignant ni envers le répondant, comme le gouvernement. Nous pouvons faire des recommandations sans crainte de représailles de qui que ce soit. C'est la clé; nous sommes dans une position idéale.

J'encourage les autres provinces à suivre notre exemple. S'il y a un commissaire fédéral, je favoriserais vivement un rôle combiné, plutôt qu'un rôle exclusivement de défenseur. Bien que nous fassions valoir notre candidature pour exprimer la voix des enfants et des jeunes, nous voulons aussi nous assurer que le gouvernement est à l'aise de venir nous présenter des politiques avant de les mettre en œuvre.

Nous voulons avoir un dialogue ouvert pour pouvoir recommander au gouvernement de se référer à la Convention de l'ONU. Nous voulons que la convention devienne une seconde nature et que nous commençons à sentir une obligation. Bien que ce ne soit pas une obligation juridique, nous avons l'obligation morale et éthique que le gouvernement la fasse accepter. Une fois le processus enclenché, il sera beaucoup plus facile de la faire

Prince Edward Island starts to recognize that they have children and youth in their province that deserve the UN Convention on the Rights of the Child.

Senator Pearson: I was very glad to hear that you were working with the University College of Cape Breton and the Centre for Children's Rights. I have been increasingly impressed with their work and the work of the focus groups prior to the UN study; our consultation in Toronto on the UN study on violence. They did a number of focus groups, some on the reserve that is outside of Sydney and so on and those were extremely powerful statements of how the kids perceive their rights. They see a lot of violence and I do not know whether that has been an issue. You do not actually list it that study.

Ms. Brennan: No. In Nova Scotia it has not really come to the forefront of issues because again it comes down to that federal/provincial line that has been drawn, especially with First Nations and Aboriginal issues.

While I was in Toronto for the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates meeting, we did have somebody come in from the Department of Indian and Northern Affairs. They are having these tripartite round tables to address specific child and youth issues on reserve.

I asked them about the rights of children off reserve. Our office is strictly limited to provincial and municipal policy and legislation. I see a service gap for youth that are on reserve and especially youth that are off reserve. I am aware that this situation is in the national focus and that First Nations and Aboriginal children are getting the information that they need to know.

Senator Pearson: It was not just First Nations and Aboriginal.

Ms. Brennan: Right.

Senator Pearson: Groups from Sydney and elsewhere expressed concern about violence, and you mentioned gangs during your presentation. Do you receive many complaints of that nature?

Ms. Brennan: We see the problem in our youth correctional facilities. We see it in certain regions, not necessarily in the cities. I mean I am sure there are pockets of gangs in the city. Well, I know there are gangs in the city.

Senator Oliver: Do you have incidents of swarmings?

Ms. Brennan: Yes, but the swarmings are in areas rather than associated with certain creeds. It is becoming a disturbing trend, I agree. It does get media coverage. Whether or not the actual

respecter, mais il faut absolument que nous nous dotions de cette norme nationale. J'espère seulement que l'Île-du-Prince-Édouard reconnaîtra qu'elle a des enfants et des jeunes qui méritent la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Le sénateur Pearson : J'ai été très heureuse d'apprendre que vous travailliez avec le Collège universitaire du Cap-Breton et le Centre for Children's Rights. Je suis de plus en plus impressionnée de leur travail et du travail effectué par les groupes de consultation avant l'étude de l'ONU; des consultations menées à Toronto concernant l'étude de l'ONU sur la violence. Ils ont formé divers groupes de consultation, sur la réserve à l'extérieur de Sydney et ailleurs, et ces groupes ont fait des déclarations très percutantes sur la façon dont les enfants perçoivent leurs droits. Ils voient beaucoup de violence, et je ne sais pas si cette question a été examinée. Vous n'en faites pas mention dans cette étude.

Mme Brennan : Non, en Nouvelle-Écosse, cela n'a pas vraiment été à l'avant-plan des enjeux, parce qu'on revient encore une fois à la limite entre les compétences fédérales et provinciales, particulièrement en ce qui concerne les Premières nations et les Autochtones.

Lorsque je suis allée à Toronto pour la réunion du Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates, nous avons accueilli un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Il y a des tables rondes tripartites de la sorte pour analyser les problèmes particuliers aux enfants et aux jeunes qui vivent dans les réserves.

Je les ai interrogés sur les droits des enfants à l'extérieur des réserves. Notre bureau se limite strictement aux politiques et aux lois provinciales et municipales. Je constate un manque de services pour les jeunes qui vivent dans les réserves et particulièrement, pour ceux qui vivent à l'extérieur des réserves. Je sais que cette situation fait l'objet d'une attention nationale et que les enfants des Premières nations et des Autochtones reçoivent l'information dont ils ont besoin.

Le sénateur Pearson : Ce n'était pas seulement les Premières nations et les Autochtones.

Mme Brennan : C'est exact.

Le sénateur Pearson : Des groupes de Sydney et d'ailleurs ont exprimé leurs inquiétudes sur la violence, et vous avez mentionné les gangs dans votre présentation. Avez-vous reçu beaucoup de plaintes de cette nature?

Mme Brennan : Nous constatons le problème dans nos établissements correctionnels pour les jeunes. Nous le constatons dans certaines régions, pas nécessairement dans les villes. C'est-à-dire que je suis certaine qu'il y a des ramifications de gangs dans les villes. En fait, je sais qu'il y a des gangs dans les villes.

Le sénateur Oliver : Avez-vous constaté des attaques en bandes?

Mme Brennan : Oui, mais ces attaques s'observent dans certains endroits plutôt que par rapport à certaines croyances. C'est une tendance dérangeante, j'en conviens. On en parle dans

numbers have increased statistically is a little bit different but media coverage has certainly brought a spotlight on that issue.

Senator Pearson: The University of Cape Breton research concerning the impact on the curriculum is very positive and we will consider that impact in our recommendations. We are the only province to implement education around the convention.

Ms. Brennan: We thank the University College of Cape Breton, especially Dr. Covell and Dr. Howe because they were instrumental in teaching us the mantra within the UN Convention on the Rights of the Child. We have tried to spread the convention all across the province. The university has conducted excellent, excellent work and we are definitely grateful. They have helped us shape our database so they deserve the credit for that as well.

Senator Pearson: Great, thank you.

The Chairman: Again, thank you for coming this morning and giving us a much more optimistic approach to the convention than we have had up to this point.

I simply hope that you continue to let people know that ratifying a convention is not enough. It is going to take education and some action to bind Canada to the convention. We have more work to do.

We thank you for bringing the Nova Scotia perspective to us. We hope you follow our work and that our recommendations will be of benefit to you.

Senators, we are very pleased to have before us Professor Wayne MacKay of the Dalhousie Law School who is well-known to Senate committees, having testified often on many issues to do with human rights and the law.

Professor Wayne MacKay, Dalhousie Law School: Thank you very much. I have on occasions appeared before Senate committees and I always enjoy the experience. I find that senators are inevitably well prepared and ask good and tough questions so that is always a fun experience to have. I realize you want me to be fairly brief so I will try to do that to leave lots of time for questions. I hope that you have in front of you my longer submission. It is a bit longer than usual because I am very interested in this subject, and because there are a number of committee members who are not here today. I have left a complete submission with those senators in mind.

My choice of topic in terms of your important and broad mandate concerning the protection of the rights of children under international guarantees is education. Obviously, there are many other areas of concern, some of which you heard earlier today.

les médias. Est-ce que les chiffres ont augmenté dans les statistiques? C'est un peu différent, mais il est indéniable que la couverture médiatique a mis le problème sous le feu des projecteurs.

Le sénateur Pearson : Les recherches de l'Université du Cap-Breton concernant les incidences du programme sont très positives, et nous allons tenir compte de ces incidences dans nos recommandations. Nous sommes la seule province à avoir un programme d'éducation sur la convention.

Nous remercions le Collège universitaire du Cap-Breton, et particulièrement les professeurs Covell et Howe, qui ont contribué à nous enseigner le mantra de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Nous essayons de diffuser la Convention dans toute la province. L'université fait de l'excellent, excellent travail et nous lui en sommes très reconnaissants. Elle nous a aidé à construire notre base de données, nous lui devons donc crédit pour cela aussi.

Le sénateur Pearson : Très bien, merci.

La présidente : Je vous remercie encore une fois d'être venues ici ce matin nous présenter une perspective beaucoup plus optimiste sur la Convention que ce que nous avons entendu jusqu'ici.

J'espère seulement que vous allez continuer d'informer les gens qu'il ne suffit pas de ratifier la Convention. Il faudrait éduquer les gens et prendre des mesures pour obliger le Canada à respecter la Convention. Il nous reste du pain sur la planche.

Nous vous remercions de nous avoir présenté le point de vue de la Nouvelle-Écosse. Nous espérons que vous allez poursuivre votre travail et que nos recommandations vous profiteront.

Honorables sénateurs, nous avons le grand plaisir de recevoir le professeur Wayne MacKay, de l'École de droit Dalhousie, que les comités sénatoriaux connaissent bien, puisqu'il a témoigné souvent sur divers enjeux liés aux droits de la personne et à la loi.

M. Wayne MacKay, professeur, École de droit Dalhousie : Merci beaucoup. J'ai comparu à quelques reprises devant des comités sénatoriaux, et l'expérience m'est toujours agréable. Je trouve que les sénateurs sont inévitablement bien préparés et qu'ils posent des questions pertinentes et difficiles, donc c'est toujours plaisant. Je comprends que vous voulez que je sois assez bref, donc je vais essayer de l'être pour laisser amplement de temps aux questions. J'espère que vous avez sous les yeux mon long mémoire. Il est un peu plus long qu'à l'habitude parce que ce sujet me passionne et parce qu'il y a plusieurs membres du comité qui ne sont pas ici aujourd'hui. J'ai pensé à ces sénateurs en vous laissant mon mémoire complet.

Mon choix du sujet dans le contexte de votre important mandat général de la protection des droits des enfants en vertu des garanties internationales est l'éducation. Bien entendu, il y a beaucoup d'autres sujets de préoccupation, dont vous avez en partie entendu parler aujourd'hui.

Today I will focus on education and, as the title of my submission indicates, apart from the obvious importance of education, it is a useful microcosm of how we respond to the rights of children or we balance these rights and other concerns in a particular context. I think education is a useful case study.

The editorial part of the title is "Rights by Example: The Education Context As a Microcosm of Society's Recognition of the Rights of Children." My thesis in part is that we must set a lesson in practice more than just in what we say. How do we regard the rights of children? Do we teach by example that students have rights? That is the first part of the introduction.

I have also included a handout, which I am sure you do not need, just for ease of reference, on some of the key sections related to education from the Convention on the Rights of the Child.

I will start by looking at some of the key sections including article 28, which guarantees a right to free primary education. I am acting chair of the Rights and Democracy Board, and one of our Millennium Development Goals is free primary education for all countries in the world.

On page 2 of my brief, you will see the heading "International Human Rights Guarantees." Canada has been a signatory of the Convention on the Rights of the Child since 1992 and among many others deals with the right to identity and the right to high standards of health and healthcare. My focus is on education and to some extent on free speech.

The convention, like some of our own legislation, highlights the special status of children in our society. Our children have rights but we recognize that they are vulnerable and need protection. We strive to find a healthy balance between the two.

Article 19 is important in relation to schools and to the guarantee of freedom from violence. I will discuss the issue of bullying in schools, school violence and the corporal punishment, which is discussed in section 43.

Article 19 gives children guarantees against violence and those rights are linked to the concept of human dignity, which is central to our Charter as well.

I am currently engaged in a review for the Government of New Brunswick on inclusive schooling focused on access for disabled, mentally and physically disabled students. Inclusive education is a broader concept that links quite nicely into various guarantees in the convention, the guarantees of access for the disabled in article 23 as well as the general guarantees in article 28. Inclusive education seems to me a very important overall goal for education.

Equality and dignity require that we belong to the community and that we have the benefits of the community. The benefits of education mean that a child will reap the benefit of society. A

Aujourd'hui, je vais mettre l'accent sur l'éducation. Comme le titre de mon mémoire l'indique, outre l'importance évidente qu'elle comporte, l'éducation est un microcosme utile pour comprendre comment nous respectons les droits des enfants ou nous tenons compte de ces droits et d'autres préoccupations dans un contexte particulier. Je pense que l'éducation présente une étude cas utile.

La partie éditoriale du titre s'intitule « Rights by Example : The Education Context As a Microcosm of Society's Recognition of the Rights of Children ». Dans cette partie, je préconise que nous devons traduire nos enseignements par des actes concrets. Comment voyons-nous les droits des enfants? Prêchons-nous par l'exemple que les étudiants ont des droits? C'est la première partie de l'introduction.

J'ai également inclus un document à simple titre de référence, même si je suis sûr que vous n'en avez pas besoin, concernant les principaux articles sur l'éducation dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je vais commencer par examiner certains des principaux articles, y compris l'article 28, qui garantit un droit à l'éducation primaire gratuite. Je suis président par intérim du conseil de Droits et Démocratie, et l'un de nos objectifs de développement du millénaire est l'éducation primaire gratuite dans tous les pays du monde.

À la page 2 de mon mémoire, vous allez trouver le titre « International Human Rights Guarantees ». Le Canada est signataire de la Convention sur les droits de l'enfant depuis 1992 et s'occupe avec beaucoup d'autres du droit à l'identité et du droit à des normes élevées de santé et de soins de santé. Mon thème principal est l'éducation et dans une certaine mesure, la liberté d'expression.

La Convention, comme certaines de nos propres lois, souligne le statut spécial des enfants dans notre société. Nos enfants ont des droits, mais nous reconnaissons qu'ils sont vulnérables et qu'ils ont besoin de protection. Nous nous efforçons de trouver un équilibre sain entre les deux.

L'article 19 est important relativement aux écoles et à la liberté de vivre à l'abri de la violence. Je vais aborder les questions de l'intimidation dans les écoles, de la violence à l'école et du châtement corporel, dont il est question à l'article 43.

L'article 19 donne aux enfants des garanties contre la violence, et ces droits sont liés au concept de la dignité humaine, qui est au cœur même de notre Charte aussi.

Je participe actuellement à un examen pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sur l'école intégratrice des élèves ayant des handicaps mentaux ou physiques. L'éducation inclusive est un concept plus large, étroitement lié à diverses garanties de la Convention, soit aux garanties d'accès pour les handicapés contenues à l'article 23, de même qu'aux garanties générales qui figurent à l'article 28. L'éducation inclusive me semble être un objectif global très important pour l'éducation.

L'égalité et la dignité exigent que nous appartenions à une collectivité et que nous tirions avantage de cette collectivité. Les avantages de l'éducation signifient que l'enfant récoltera les

child without primary, secondary and increasingly even post-secondary education really cannot get many of the benefits in society.

New Brunswick is a leader in inclusive schooling. You asked questions of the previous panel concerning autism. I will be happy to answer any questions you might ask me during the question period.

The main point about inclusive schooling is the clear approach of the courts in a couple of cases, one in B.C. and one in Alberta, that the government is responsible for providing quality education and equal access to education to our youth. The courts do not like it when the government talks about passing the burden from one department to the other. They are not concerned under whose jurisdiction education falls; they feel that the government as a whole is responsible for the education of our youth. They point out that the government is responsible for meeting the obligations under the Charter. I believe that the same should apply to obligations under the Convention of the Rights of the Child; the government as a whole that has the responsibility for education. The courts do not accept the defence that it is the problem of such and such a department. The courts are sending a very clear signal that it is not acceptable and that is important.

One of the positive developments in the area of student rights and education is a growing awareness of rights consciousness, that students do have rights, of course they have to have limits, but that they do have rights.

No doubt, senators are aware of the *Malcolm Ross* case; the anti-Semitic comments outside class. In that one the Supreme Court of Canada in a rather extraordinary fashion, actually put upon the school boards a duty to proactively work to make schools discrimination-free zones, that school should be a place that is free of race discrimination, sex discrimination and disability exclusion. That is a very broad goal and a very important goal set by the Supreme Court of Canada's Justice La Forest, who wrote the key decision in that case. That is a positive development in trying to give effect to the Convention on the Rights of the Child.

In another Justice La Forest case, the *Audet* case emphasized the trustee relationship of teachers. That is a rather important point when we come to the other criminal justice area that teachers are in a special relation of trust in relation to children. That special relationship must focus of the best interests of the child, and that relationship should not be abused.

I move on to the interesting balance between freedom of speech for students and safe schools, and the issue of bullying and safe schools. I set out some of the material there but I will not repeat that. We are all familiar with the challenges in schools. Bullying and students who commit suicide at least in part because of bullying and violence in schools are significant issues that must be addressed. These problems emanate from all over the country from Red Lake to Alberta, Nova Scotia and elsewhere.

avantages de la société. Un enfant sans éducation primaire, secondaire et de plus en plus, postsecondaire même ne peut pas vraiment tirer pleinement avantage de la société.

Le Nouveau-Brunswick est un leader dans le domaine de l'école intégratrice. Vous avez posé des questions au groupe de témoins précédent sur l'autisme. Je suis tout disposé à répondre à toute question que vous me poserez pendant la période de questions.

Le principal point qui se dégage sur l'école intégratrice, c'est le jugement clair des tribunaux dans quelques affaires, dont une en Colombie-Britannique et une en Alberta, que le gouvernement a la responsabilité d'offrir une éducation de qualité et un accès égal à l'éducation à nos jeunes. Les tribunaux n'aiment pas que le gouvernement parle de passer le fardeau d'un ministère à l'autre. Ils ne se soucient pas de quelle compétence est l'éducation; ils estiment que le gouvernement dans son ensemble est responsable de l'éducation de nos jeunes. Ils soulignent que le gouvernement a la responsabilité de respecter les obligations prescrites dans la Charte. Je pense que la même chose devrait s'appliquer aux obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant; le gouvernement dans son ensemble a la responsabilité de l'éducation. Les tribunaux n'acceptent pas l'argument que c'est le problème de tel ou tel ministère. Les tribunaux envoient le signal très clair que c'est inacceptable et que c'est important.

L'un des développements positifs dans le domaine des droits et de l'éducation des étudiants, c'est une conscience grandissante de ces droits, du fait que les étudiants ont des droits, qui bien sûr ont des limites, mais qu'ils ont des droits.

Il ne fait aucun doute que les sénateurs sont au courant de l'affaire *Malcolm Ross*, sur les commentaires antisémites exprimés à l'extérieur de la classe. Dans ce jugement, la Cour suprême du Canada a de façon plutôt extraordinaire imposé aux commissions scolaires le devoir de prendre des mesures concrètes pour que les écoles deviennent des zones sans discrimination, pour que les écoles deviennent des endroits où il n'y a pas de discrimination en fonction de la race ou du genre, ni d'exclusion des personnes handicapées. C'est un objectif très vaste et très important qu'a établi le juge La Forest de la Cour suprême du Canada, qui a rédigé la décision clé sur cette affaire. C'est un développement positif pour faire appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans une autre affaire, l'affaire *Audet*, le juge La Forest souligne la relation de confiance des enseignants. Il est très important de souligner dans les autres domaines de justice pénale que les enseignants se trouvent dans une relation de confiance spéciale par rapport aux enfants. Cette relation spéciale doit être axée sur l'intérêt de l'enfant et elle ne doit pas être trahie.

Je passe à l'équilibre intéressant entre la liberté d'expression des étudiants et la sûreté des écoles ainsi que l'intimidation et la sûreté des écoles. J'aborde certains sujets brièvement, mais je ne les répéterai pas. Nous connaissons tous les difficultés auxquelles sont confrontées les écoles. L'intimidation et le suicide d'élèves attribuable au moins en partie à l'intimidation et à la violence dans les écoles sont des problèmes importants qui doivent être résolus. Ces problèmes existent dans tout le pays, de Red Lake, à l'Alberta, à la Nouvelle-Écosse et ailleurs.

One element of the issue is student free expression and because of this legitimate concern about order and safety in schools, there has been a bit more of a tendency to limit speech that has any kind of violent undertones. I am now talking about content. Obviously violent form is not accepted. Even under our Charter violent expression, in terms of rapes, assault and so on, is not constitutionally protected but violent content generally is protected, subject to section 1. The burden is to justify why it should not be and there were a couple of very high-profile cases out of Ontario. One high school student in Ontario was incarcerated by police because he wrote a creative story about a student who, after being harassed by bullies, took revenge by planting explosives throughout the school. Although it was shown that the student had himself been the victim of bullying, no evidence was found that he had actually plotted any revenge. The student was arrested and spent Christmas and his 16th birthday in jail. The court concluded that the boy should not have been arrested. In fact, much of the same had happened to his brother. These and other similar cases are referred to as the “twisted” cases. You can understand, in the post-Columbine period why the school authorities reacted in that way.

What I am cautioning here is that while censorship is one response, it may not be and is not, I do not think, the most effective response. We must find the root causes for these violent acts in schools. We have to make a judgment call about how far to go on free speech but simply shutting down the speech may not be the best thing to do. We can certainly have more discussion about that issue.

I will highlight a couple of less controversial cases of student free speech. On page 13, I discuss the *Lutes* case and the “Let’s Talk About Sex” case. In the latter case, a student sang the song of that name in the presence of a school board authority and the student was suspended. The song is about HIV/AIDS. The court told the school authority that he did not have the right to suspend the child. The court said:

The problem arose as a result of overreaction to an inoffensive song that carried a powerful message.

The court involved itself in the business of the school, which is something they did not do before. The court made it clear that the authority had to justify why he would do such a thing, and that being offended was not enough to suspend a child.

I am sure that senators are familiar with, the *Mark Hall* case and the right to take his male date, his gay date to the prom. In this case, the court, in an injunction proceeding, upheld the boy’s right to do so. The court said:

School is a fundamental institution in the lives of young people. It often provides the context for their social lives both in and outside of school hours. Recreational activities such as sports, clubs and dances, which are important in the development of a student’s development, are often

L’un des aspects de la question est la libre expression des étudiants et en raison de l’inquiétude légitime sur l’ordre et la sécurité dans les écoles, il y a une tendance croissante à limiter le discours ayant des couleurs violentes. Je parle ici de contenu. De toute évidence, la forme violente n’est pas acceptée. Même en vertu de notre Charte, l’expression violente en termes de viol, d’agressions, et cetera n’est pas protégée constitutionnellement, mais le contenu violent en général est protégé, sous réserve de l’article 1. Le fardeau de la preuve consiste à justifier pourquoi il ne devrait pas l’être, et il y a eu quelques poursuites très médiatisées en Ontario. Un élève du secondaire de l’Ontario a été incarcéré par la police pour avoir écrit une histoire créative sur un élève qui, après avoir été harcelé par des petites brutes s’est vengé en installant des explosifs dans toute l’école. Bien qu’on ait démontré que l’élève ait lui-même été victime d’intimidation, aucune preuve n’a été trouvée qu’il avait vraiment prévu de se venger. L’élève a été arrêté et a passé le Noël de son 16^e anniversaire en prison. Le tribunal a conclu que le garçon n’aurait pas dû être arrêté. En fait, à peu près la même chose était arrivée à son frère. On parle de ces affaires et d’autres poursuites semblables comme des affaires « tordues ». On peut comprendre, après les événements de Columbine, pourquoi les autorités scolaires ont réagi de cette façon.

Je tiens à vous mettre en garde, parce que si la censure est une réaction possible, elle n’est peut-être pas, et elle ne l’est pas selon moi, la solution la plus efficace. Nous devons trouver les causes de ces actes violents dans les écoles. Nous devons déterminer jusqu’où il faut aller pour protéger la liberté d’expression, mais ce n’est peut-être pas la meilleure chose à faire que d’empêcher simplement l’expression. Nous pourrions certainement en discuter davantage.

Voici quelques affaires moins controversées sur la libre expression des élèves. À la page 13, je fais état de l’affaire *Lutes* et de celle de la chanson « Let’s Talk About Sex ». Dans ce cas, un élève a chanté la chanson en présence d’un responsable de l’école, et l’élève a été suspendu. Cette chanson porte sur le VIH/sida. Le tribunal a informé le directeur de l’école qu’il n’avait pas le droit de suspendre l’enfant. Le tribunal a dit ce qui suit :

Le problème découle d’une réaction excessive à une chanson inoffensive qui véhicule un message très fort. [Traduction]

Ce tribunal s’est mêlé de l’administration scolaire, ce qui était une première. Il a déterminé clairement que le directeur devait justifier pourquoi il ferait une telle chose et que le fait d’être insulté ne suffisait pas pour suspendre un enfant.

Je suis certain que les sénateurs connaissent l’affaire *Mark Hall* sur son droit de se faire accompagner par son ami homosexuel au bal des finissants. Dans ce cas-là, le tribunal a maintenu par injection le droit du garçon de se faire accompagner. Le tribunal a dit ce qui suit :

L’école est une institution fondamentale dans la vie des jeunes. Elle offre souvent le contexte de leur vie sociale tant pendant les heures d’école qu’en dehors. Les activités récréatives comme les sports, les clubs et les danses, qui sont importantes dans le développement d’un élève, se

experienced within the school setting. Exclusion of a student from a significant occasion of school life, like the school prom, constitutes a restriction in access to a fundamental social institution.

That is pretty strong language, though. Students will be interested to hear their prom is a fundamental social institution but, in any event, there it is.

These two decisions show us how far we have come in our thinking about the rights of the child.

What is the balance between student free speech and safe schools?

Another area of interest to me is the intersection of crime in schools, particularly on search and seizure because there, of course, the critical question is reasonable expectations of privacy. While the courts have made it clear that the Charter guarantees of freedom from unreasonable search apply in schools, they have applied a lower standard of expected privacy. Again, maybe that is acceptable; maybe it is not. We could debate that. In some ways, it is built on the prison model.

We would readily accept that prison inmates have a lower expectation of privacy than the general public, but I have argued, probably irreverently, that prison inmates actually have a better situation than students do in terms of section 8. I am not sure if the argument is as good for restricting the privacy expectations of students.

The Supreme Court of Canada in the *M.R.M.* case adopted the lower standard of privacy for students. The court ruled that the school does not need reasonable and probable grounds to search a student's locker. You need a lot less to search a student, either his physical presence or his location, and that a teacher or a school administrator does not have the restrictions of a police officer in terms of reading Charter rights to the student. From a teacher point of view, I understand that they are not trained as police officers. The problem is that while it is appropriate when it is an in-school discipline matter, if the consequence is also a Youth Criminal Justice Act offence for the student, why are their rights different depending upon who searches them? In fact, if I were advising students these days I would tell them to insist on having a police officer because that is what all these cases tell you, that if a police officer had done the search, the evidence would have been excluded because of the lack of suspicion and so on. If the school conducts the search, they immediately hand the confiscated items over to the police. Therefore, oddly enough, the best advice is to have a police officer do it.

From a school point of view, it seems if you are dealing with serious criminal matters, you do better not to involve the police. This is a significant issue.

The *M.R.M.* case is a particularly interesting case. The case from here in Halifax is interesting because the vice-principal with a RCMP officer in the room conducted the search. The Supreme

situent souvent dans un cadre scolaire. L'exclusion d'un élève d'une occasion importante de la vie scolaire, comme le bal de finissants, constitue une restriction d'accès à une institution sociale fondamentale. [Traduction]

C'est toutefois un jugement très fort. Les élèves seront curieux d'apprendre que leur bal de finissants est une institution sociale fondamentale, mais quoi qu'il en soit, c'est ce qu'il a été décidé.

Ces deux jugements nous montrent jusqu'où nous allons dans notre réflexion sur les droits de l'enfant.

Où est l'équilibre entre la liberté d'expression des étudiants et la sécurité dans les écoles?

Je m'intéresse aussi à l'interaction criminelle dans les écoles, particulièrement à la recherche et aux saisies, parce que bien entendu, la question critique ici consiste à déterminer quelles sont les attentes raisonnables en matière de vie privée. Même si les tribunaux ont statué clairement que la Charte garantit la protection contre les recherches déraisonnables et qu'elle s'applique dans les écoles, ils y appliquent une norme inférieure pour ce qui est des attentes en matière de vie privée. Encore une fois, c'est peut-être acceptable et peut-être pas. Nous pourrions en débattre. À certains égards, cela s'inspire du modèle de la prison.

Nous n'hésiterions pas à accepter que les détenus doivent s'attendre à moins de vie privée que le public en général, mais je prétends probablement bien irrévérencieusement que les détenus jouissent d'une meilleure situation que les élèves pour ce qui est de l'article 8. Je ne suis pas certain que l'argument soit aussi bon pour restreindre la vie privée dont peuvent s'attendre les élèves.

Dans l'affaire *M.R.M.*, la Cour suprême du Canada a adopté la norme inférieure de vie privée pour les élèves. Le tribunal a décidé que l'école n'avait pas besoin de motifs raisonnables et probables pour fouiller un casier d'élève. Il faut encore bien moins pour fouiller un élève qu'un détenu, soit physiquement ou les lieux où il se trouve, et un enseignant ou un administrateur n'est pas obligé comme un policier de lire aux élèves leurs droits en vertu de la Charte. Je comprends que les enseignants ne reçoivent pas la même formation que les policiers. Le problème, c'est que bien que ce soit convenable lorsque c'est une question de discipline à l'école, si la conséquence se traduit aussi par une infraction à la Loi sur le système de justice pénal pour les adolescents pour l'élève, pourquoi les droits de l'élève diffèrent-ils en fonction de la personne qui le fouille? En fait, si je devais conseiller des élèves de nos jours, je leur dirais d'insister pour que ce soit un policier, parce que c'est tout ce que ces affaires nous disent, si un policier avait fait la fouille, la preuve aurait été exclue en raison de soupçons insuffisants, entre autres. Si l'école effectue la fouille, elle remet immédiatement les articles confisqués à la police. Par conséquent, assez bizarrement, le meilleur conseil serait de confier la fouille à un policier.

Pour les écoles, il semble que lorsqu'elles ont affaire à des enjeux criminels graves, elles font mieux de ne pas faire appel à la police. C'est un grave problème.

L'affaire *M.R.M.* est particulièrement intéressante. Cette affaire d'ici, à Halifax, est intéressante parce que c'est le directeur adjoint qui a effectué la fouille en présence d'un agent

Court of Canada said it was still a school administrative search and not a police search. The court recognizes that there could be times when they would be acting as agents of the police. That is another area for consideration in terms of the rights of students. We have to look at whether that distinction is justified.

On page 19 of my brief, I deal with the contentious issue of corporal punishment. In the past number of years, there has been a significant social shift in that we do not accept physical responses to students and children. However, we still have section 43 of the Criminal Code that states that force for correction is still part of our law.

In *The Foundation for Children and Youth* case, the Supreme Court of Canada rejected constitutional challenges to section 43 on three grounds. They argued that it violated section 7 as being too vague; violate section 12 as being cruel and unusual, and section 15 as being unequal.

In the majority decision, Justice McLachlin held that section 43 did not offend the dignity of young children and as such did not violate section 15(1) of the Charter. At paragraph 68 of the decision, Justice McLachlin states:

Children often feel a sense of disempowerment and vulnerability; this reality must be considered when assessing the impact of s. 43 on a child's sense of dignity. Yet, as emphasized, the force permitted is limited and must be set against the reality of a child's mother or father being charged and pulled into the criminal justice system, with its attendant rupture of the family setting, or a teacher being detained pending bail, with the inevitable harm to the child's crucial educative setting. Section 43 is not arbitrarily demeaning. It does not discriminate. Rather, it is firmly grounded in the actual needs and circumstances of children.

She is Chief Justice of Canada and makes the rules and I do not, but it is a somewhat surprising conclusion when Judges Binnie, Arbour and Bastarache and others had a different view and thought the decision created a constitutional problem.

On pages 23 and 24 of the UN Committee on the Rights of the Child recommended that Canada repeal section 43 of the Criminal Code. The UN stated that in line with the guarantees of non-violence in article 19, their view was that Canada was in violation of that article. In fact, about one third of the European Council has repealed their equivalent law. Seventeen of the states under the European Council have now repealed their equivalent to section 43 — corporal punishment — and Canada has not.

The UN committee has one view and the Supreme Court of Canada has another. There is currently a bill before the Senate, Bill S-21 that would repeal section 43.

The Chairman: It is still in the committee.

de la GRC. La Cour suprême du Canada a affirmé que c'était tout de même une fouille administrative scolaire plutôt qu'une fouille policière. Le tribunal reconnaît qu'il peut arriver que les autorités agissent comme des policiers. C'est un autre facteur à considérer au sujet des droits des élèves. Nous devons nous demander si cette distinction est justifiée.

À la page 19 de mon mémoire, j'aborde la question litigieuse du châtement corporel. Depuis quelques années, il y a eu un changement social important, puisque nous n'acceptons pas la punition physique des élèves et des enfants. Cependant, il y a toujours l'article 43 du Code criminel qui dicte que l'usage de la force à des fins de correction fait toujours partie de notre loi.

Dans l'affaire de la *Foundation for Children and Youth*, la Cour suprême du Canada a rejeté les contestations constitutionnelles de l'article 43 sur trois motifs. L'argument présenté était qu'il violait l'article 7 parce qu'il était trop vague, qu'il violait l'article 12 parce qu'il s'agissait d'agissements cruels et inhabituels et qu'il violait l'article 15 parce qu'il créait une inégalité.

Dans une décision majoritaire, la juge McLachlin a établi que l'article 43 ne constituait pas une atteinte à la dignité des jeunes enfants et que par conséquent, il ne contrevenait pas au paragraphe 15(1) de la Charte. Au 68^e paragraphe de sa décision, la juge McLachlin affirme ce qui suit :

Les enfants se sentent souvent impuissants et vulnérables; et il faut tenir compte de ce fait en évaluant l'incidence de l'article 43 sur le sentiment de dignité d'un enfant. Cependant, comme je l'ai souligné, la force autorisée est limitée et doit être évaluée en regard de la réalité de la mère ou du père accusé qui se retrouve pris dans l'engrenage du système de justice pénal, sans compter la destruction du milieu familial qui en résulte, ou de celle de l'enseignant détenu en attendant le versement d'une caution et au tort inévitablement causé au milieu essentiel à l'éducation de l'enfant. L'article 43 ne porte pas arbitrairement atteinte à la dignité. Il n'est pas discriminatoire. Au contraire, il repose fermement sur les besoins et la situation véritables des enfants.

C'est la juge en chef du Canada et c'est elle qui prononce les jugements, pas moi, mais c'est une conclusion plutôt surprenante, puisque les juges Binnie, Arbour, Bastarache et autres avaient un point de vue différent et estimaient que cette décision créait un problème constitutionnel.

Aux pages 23 et 24, le Comité de l'ONU des droits de l'enfant recommande que le Canada abroge l'article 43 du Code criminel. L'ONU a affirmé qu'à la lumière des garanties de non-violence contenues à l'article 19, le Canada violait cet article. En fait, le tiers des pays du Conseil européen a abrogé ses lois équivalentes. Dix-sept des États faisant partie du Conseil européen ont déjà abrogé leur équivalent de l'article 43 sur le châtement corporel, contrairement au Canada.

Le comité de l'ONU a une opinion et la Cour suprême du Canada, une autre. Il y a actuellement un projet de loi devant le Sénat, le projet de loi S-21, pour abroger l'article 43.

La présidente : Il est toujours à l'étape du comité.

Mr. MacKay: Nothing in the Supreme Court decision would prevent Parliament from repealing section 43. All they said is that it is constitutional but if Parliament wants to be more enlightened than our courts, they are free to do so.

Senator Oliver: Parliaments make laws.

Mr. MacKay: Exactly.

Let me just come to my conclusion. There are some areas of advance, on discrimination-free zones and an increasing focus on inclusive education. There is some concern that bullying and school violence may reduce free speech and process rights for students.

In the area of corporal punishment, section 43, I support those arguing for repeal, clearly in relation to teachers. It seems to me that section 43 as a defence for teachers is almost beyond debate. In relation to parents there is still some debate about whether it should be totally abolished or not but in the *Children Foundation* case the Supreme Court of Canada substantially narrowed the use of section 43.

I suggest that either the continuing committee of human rights officials or officials on human rights have a re-invigorated mandate to monitor our commitments under international treaties. Perhaps an ongoing Senate committee looking at human rights implementation should monitor education. An ongoing watchdog committee could stop the negative UN reports on Canada not meeting her obligations under the convention.

The Chairman: Thank you and I appreciate there is more in your presentation than you have pointed out and we will have to study it more carefully.

Senator Oliver: Professor MacKay wears many hats and one of them is as a leading expert in constitutional law in Canada. Madame Chair, with your permission, I would like to put to him a question that he has not raised so much in his speech but one that has been raised with our committee in Europe and here in Canada.

We met with the UN committee in Geneva and they asked us questions about our Supreme Court ruling but the question I want to put to you really is as a constitutional expert.

Canada has made significant efforts in implementing the rights and obligations of the various international instruments concerning the rights and freedoms of children, and in particular on the Convention of the Rights of the Child. However, Canada does not have a systematic process, a legal process to implement these rights in Canadian law given our federal system. The federal government has certain powers and the provinces and municipalities have others.

M. MacKay : Rien dans la décision de la Cour suprême n'empêcherait le Parlement d'abroger l'article 43. Tout ce que les juges ont dit, c'est qu'il était constitutionnel, mais si le Parlement souhaite être plus éclairé que nos tribunaux, il est libre de l'être.

Le sénateur Oliver : Les parlements font les lois.

M. MacKay : Exactement.

Permettez-moi seulement de conclure. Il y a quelques domaines où nous sommes en avance, sur les zones sans discrimination et l'attention accrue accordée à l'éducation inclusive. On craint que l'intimidation et la violence à l'école ne réduisent la liberté d'expression et le droit des élèves à l'application régulière de la loi.

Dans le cas du châtiment corporel, de l'article 43, j'appuie ceux qui sont pour sa révocation, clairement du moins en ce qui concerne les enseignants. Il me semble que la défense des enseignants fondée sur l'article 43 ne se discute pratiquement pas. Pour ce qui est des parents, on se demande toujours s'il faudrait l'abolir totalement ou non, mais dans l'affaire de la *Children Foundation*, la Cour suprême du Canada a réduit considérablement la portée d'utilisation de l'article 43.

Je crois que soit les membres du comité actuel sur les droits de la personne soit les responsables des droits de la personne ont le mandat réaffirmé de suivre nos engagements en vertu des traités internationaux. Peut-être un comité sénatorial permanent chargé de l'application des droits de la personne devrait-il surveiller le dossier de l'éducation. Un comité permanent « chien de garde » pourrait faire cesser les rapports négatifs de l'ONU sur le non-respect par le Canada de ses obligations découlant de la Convention.

La présidente : Merci, je comprends que votre mémoire contient bien plus que ce que vous avez mentionné et que nous devons l'étudier plus attentivement.

Le sénateur Oliver : Le professeur MacKay a plusieurs cordes à son arc; il est entre autres l'un des plus grands spécialistes du droit constitutionnel au Canada. Madame la présidente, avec votre permission, j'aimerais lui poser une question qu'il n'a pas beaucoup abordée dans son exposé, mais qui a été soulevée au sein de notre comité en Europe et ici, au Canada.

Nous avons rencontré le comité de l'ONU à Genève, et ses membres nous ont posé des questions sur l'arrêt de notre Cour suprême, mais j'aimerais que vous répondiez à ma question vraiment en tant que spécialiste de la Constitution.

Le Canada déploie des efforts importants pour la mise en œuvre des droits et des obligations découlant des divers traités internationaux sur les droits et les libertés des enfants, et plus particulièrement de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, le Canada n'a pas de mécanisme systématique, de procédure juridique pour faire respecter ces droits dans les lois canadiennes, dans le contexte de notre régime fédéral. Le gouvernement fédéral a certains pouvoirs et les provinces et municipalités en ont d'autres.

What system would ensure a more systematic approach so you would not have the rights of children being enforced in one way in British Columbia and another way in Newfoundland?

What type of constitutional system would meet international obligations in Canadian law in the provinces and the territories?

Mr. MacKay: You are correct; children's rights issues and education fall under provincial jurisdiction.

The federal government signed the Convention on the Rights of the Child that makes Canada as a nation state responsible for the implementation of that covenant. However, under our constitutional system the provinces and territories are responsible for the implementation of the covenant. that.

As the *Labour Conventions* case indicates, the federal government cannot enforce implementation. There is a counter-view that under peace, order and good government, some federal jurisdiction to insist on implementation may apply. One might argue for human rights commitments signed at the federal level. That is one argument.

Senator Oliver: Is there a case that we could use to hang our hat on for that for peace, order and good government?

Mr. MacKay: Chief Justice Laskin now deceased in *Capital Cities Cable* case put forward that idea that peace, order and good government should be a source of authority for treaty implementation. His dissent might be worth looking at in order to fulfill the convention's obligations.

The courts have not reversed the *Labour Conventions* case. The argument against it is that the danger from a federal/provincial power point of view is that the federal government could add to its jurisdiction simply by signing a treaty, that if you sign a treaty you gain authority to implement. The provinces are uncomfortable about that, as you can understand. That is probably why *Labour Convention* still stands. Perhaps, there is a middle position and it comes back to monitoring and educating agencies.

Your question really was how we get national standards of implementation across the country. The Charter is one vehicle because all levels of government must abide by the Charter. As we get increasing definitions of rights under the Charter, those rights must be applied right across the country. That is one avenue of implementation.

The Convention on the Rights of the Child could be another very useful vehicle for that implementation. It does not have immediate effect; it is persuasive only.

This committee might educate and monitor the provinces and territories to our commitments under the convention. That is indeed, one of the UN recommendations under the

Quel type de système nous permettrait de faire respecter les droits des enfants de façon plus systématique, de sorte qu'ils ne s'appliquent pas d'une façon en Colombie-Britannique et d'une autre à Terre-Neuve?

Quel cadre constitutionnel nous permettrait de faire respecter les obligations internationales du droit canadien dans les provinces et les territoires?

M. MacKay : Vous avez raison, les droits des enfants et l'éducation sont de compétence provinciale.

Le gouvernement fédéral a signé la Convention relative aux droits de l'enfant qui fait du Canada un État responsable du respect des engagements pris. Cependant, selon notre régime constitutionnel, ce sont les provinces et les territoires qui sont responsables du respect de ces engagements.

Comme le renvoi sur les *Conventions de travail* le confirme, le gouvernement fédéral ne peut pas faire appliquer ces obligations. Il y a l'argument contraire qu'en temps de paix, d'ordre et de bon gouvernement, le gouvernement fédéral a le pouvoir d'insister pour que ces obligations soient mises en œuvre. On peut faire valoir cet argument pour les engagements pris par le gouvernement fédéral sur les droits de la personne. C'est un argument.

Le sénateur Oliver : Y a-t-il un jugement sur lequel nous pourrions nous fonder pour utiliser l'argument de la paix, de l'ordre du bon gouvernement?

M. MacKay : Le feu juge en chef Laskin a avancé l'idée, dans l'affaire *Capital Cities Cable* que la paix, l'ordre et le bon gouvernement devaient être source d'autorité pour la mise en œuvre des traités. Il pourrait valoir la peine d'examiner sa dissidence pour respecter les obligations découlant de la convention.

Les tribunaux n'ont pas renversé l'affaire des *Conventions de travail*. L'argument contre, c'est que d'un point de vue fédéral-provincial, il serait dangereux que le gouvernement fédéral ajoute à ses compétences simplement en signant un traité parce qu'en signant un traité, il obtiendrait le pouvoir de le mettre en œuvre. Les provinces sont peu chaudes à cette idée, comme on peut le comprendre. C'est probablement pourquoi le jugement sur les conventions de travail demeure toujours. Il y aurait peut-être une solution intermédiaire et il s'agit encore une fois de surveiller et d'éduquer les responsables des organismes.

Vous vous demandez comment nous pouvons établir des normes nationales de mise en œuvre pour tout le pays. La Charte est une ressource, parce que tous les ordres de gouvernement doivent la respecter. Lorsque nous augmentons le nombre de définitions des droits dans la Charte, toutes les administrations du pays doivent les respecter. C'est une solution de mise en œuvre.

La Convention relative aux droits de l'enfant pourrait être un autre moyen très utile pour la mise en œuvre. Elle n'a pas d'effet immédiat; elle n'a que force de persuasion.

Ce comité pourrait éduquer et surveiller les provinces et les territoires sur nos engagements en vertu de la convention. C'est en vérité l'une des recommandations du Comité des droits de l'enfant

UN Committee on the Rights of the Child. That committee recommends that the federal government should educate all provinces and all territories about their commitments under the convention.

It seems to me that engaging public opinion makes the chances greater that provincial legislation will become consistent with our international obligations. For example, is Nova Scotia's education statute consistent with our international commitment and sufficiently inclusive in light of article 23 on disability? Is it sufficiently inclusive in light of our guarantees against sex discrimination or race discrimination?

I think that if people knew it existed and we had a mechanism to draw it to the attention of government authorities, then maybe that would provide greater consistency. That might be another way.

I think a committee that takes on the monitoring role and the education mandate might help to provide greater consistency.

Most people do not know about the Convention on the Rights of the Child. In fact, if you did a survey of government departments, my guess would be that there would not be a high level of knowledge or understanding of the convention. That would be an important starting point.

That is my practical answer, short of changing the Constitution by amendment or arguing for federal implementation of our international obligation.

Senator Oliver: What about some form of a standardized, enabling piece of legislation that could apply to all provinces and territories? What do you say legally to that?

Mr. MacKay: That would be an interesting route to take. That would directly raise the debate about whether that is education or children's property and civil rights in the province under section 92.13 and therefore not valid federal legislation. Yes, that is where we might presumably argue about peace, order, and good government. That is where we might argue that as a nation state, if we do not do this we are failing to meet our international obligations under the Convention of the Rights of the Child. It would raise the debate and give the opportunity to re-evaluate the implementation, and maybe do it in a way that would not as directly challenge provincial jurisdiction.

The Chairman: If I understand Senator Oliver we have missed the moment for the Convention on the Rights of the Child; we have ratified the convention. The Vienna Convention says that we are not interested in your own internal problems and that if you ratify you put yourself on the line of saying you are going to make your best effort to implement the convention.

de l'ONU. Ce comité recommande que le gouvernement fédéral éduque toutes les provinces et tous les territoires au sujet de leurs engagements en vertu de la convention.

Il me semble que le fait d'engager l'opinion publique ferait augmenter les chances que les lois provinciales respectent nos obligations internationales. Par exemple, la loi de la Nouvelle-Écosse sur l'éducation est-elle conforme à nos engagements internationaux et suffisamment inclusive à la lumière de l'article 23 sur les handicaps? Est-elle suffisamment inclusive à la lumière de nos garanties contre la discrimination sur la base du genre ou de la race?

Je pense que si les gens savaient que ces dispositions existent et que nous avons un mécanisme pour les porter à l'attention des autorités gouvernementales, la mise en œuvre serait plus uniforme. Ce pourrait être une autre solution.

Je pense qu'un comité qui se chargerait du rôle de surveillance et du mandat d'éducation aiderait à accroître l'uniformité dans les lois.

La plupart des gens ne connaissent pas la Convention relative aux droits de l'enfant. En fait, si l'on faisait un sondage dans les ministères, je serais porté à croire que les fonctionnaires connaîtraient ou comprendraient très peu la convention. Ce serait un point de départ important.

C'est ma réponse pratique, sans compter qu'on pourrait modifier la Constitution ou favoriser la mise en œuvre de nos obligations internationales par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Oliver : Pourquoi n'adopteriez-vous pas une certaine forme de loi commune et habilitante qui pourrait s'appliquer à toutes les provinces et à tous les territoires? Que diriez-vous de cette idée d'un point de vue juridique?

M. MacKay : Ce serait une possibilité intéressante. Cela stimulerait directement le débat pour déterminer si c'est une question d'éducation ou encore des biens et des droits civils des enfants dans la province en vertu de l'article 92.13 et que par conséquent, ce n'est pas une loi fédérale valide. C'est en effet là où on pourrait probablement faire valoir l'argument de la paix, de l'ordre du bon gouvernement. C'est là où nous pourrions faire valoir qu'en tant qu'État, si nous ne le faisons pas, nous contrevenons à nos obligations internationales en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela lancerait le débat et nous donnerait l'occasion de réévaluer sa mise en œuvre, et peut-être pourrions-nous le faire d'une façon qui ne compromettrait pas directement les compétences provinciales.

La présidente : Si je comprends bien le sénateur Oliver, nous avons raté le moment de faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant; nous l'avons ratifiée. La Convention de Vienne prescrit que nous ne sommes pas intéressés par nos propres problèmes internes et que si l'on ratifie une convention, on s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour la mettre en œuvre.

At this point in time, there are negotiations with the continuing group. These negotiations are questionable to us because we cannot seem to find out what this continuing group does. From my own personal experience I understand how these federal and provincial negotiations proceed before ratification.

How feasible is it to follow Senator Oliver's suggestion of a method of negotiation between the provinces and territories prior to the ratification of UN convention?

It is important that all levels of government understand that much of the human rights law is meaningful. Is it possible to provide a mechanism for uniform enforcement before signature and ratification? How feasible is that as a template for future conventions?

Mr. MacKay: That is an interesting idea, really. As I understand this continuing committee, which is a little mysterious, the difference is that it is *post facto*. The only reason I know a little bit about that is that when I was Director of Nova Scotia Human Rights, the director was on this committee. I do not think that is the case anymore. I think now it is a representative from the Department of Justice. Part of their mandate is to educate, monitor, and send reports to the UN committees on Canada's compliance with the convention.

You suggest that we move that back and have a federal-provincial dialog about the implementation prior to ratification. This is an interesting suggestion.

As I understand it, the continuing committee, monitors and educates on an inter-provincial basis after the ratification.

Your idea seems good.

One downside is potential delay, that already these processes are slow and I can see it perhaps slowing down, but it would not have to be if you started early enough.

I think you need an effective mechanism that educates all the potential government implementers about what the convention means. The provinces and territories must know what the convention means in their daily lives. When is there a guarantee, like article 19 of freedom from violence, what does that mean in respect to how you handle child abuse registries, bullying in the schools, and other children's issues.

The continuing committee meets twice a year, if that, and as I say, it is not a well-known entity.

The Chairman: We do know that the ministers have not met for over a decade.

Mr. MacKay: I think 1988 was the last time the ministers met.

The Chairman: Senator Pearson and I have had this discussion, and we have had it in the committee. Before the Charter of Rights and Freedoms, there was not any systematic way of looking at our rights in Canada, throughout our legislation and our policies. After the Charter of Rights and Freedoms, governments were mandated within each department and ministers were mandated

Actuellement, il y a des négociations avec le groupe permanent. Ces négociations sont discutables pour nous parce que nous ne semblons pas pouvoir déterminer ce que fait ce groupe. De mon côté, je comprends comment les négociations fédérales-provinciales fonctionnent avant la ratification.

Serait-il possible, comme le propose le sénateur Oliver, d'organiser des négociations entre les provinces et les territoires avant la ratification de la convention des Nations Unies?

Il faut que tous les ordres du gouvernement comprennent que la Loi sur les droits de la personne est en grande partie importante. Est-il possible d'établir un mécanisme pour assurer une application uniforme avant la signature et la ratification? Comment pourrait-on le faire pour de futures conventions?

M. MacKay : C'est vraiment une idée intéressante. Si je comprends bien le rôle du comité permanent, qui reste un peu mystérieux, il agit après coup. J'en sais un peu là-dessus parce que j'ai déjà fait partie de ce comité à titre de directeur des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Je ne crois plus que le titulaire de ce poste en soit encore membre. Je pense que c'est maintenant un représentant du ministère de la Justice qui en fait partie. Le comité a pour mandat d'informer, de surveiller et d'envoyer aux comités de l'ONU des rapports sur le respect de la convention par le Canada.

Vous proposez que le dialogue entre le gouvernement fédéral et les provinces sur la mise en œuvre ait lieu avant la ratification, ce qui est intéressant.

D'après ce que je comprends, le comité permanent s'occupe de surveiller et d'informer les provinces après la ratification.

Votre suggestion semble valable.

Elle pourrait avoir pour inconvénient de retarder les choses étant donné que le processus est déjà long et que cela pourrait peut-être le ralentir davantage, mais ce ne serait pas nécessairement le cas si on s'y prend assez tôt.

Je pense qu'il faut un mécanisme efficace pour bien informer tous les intervenants gouvernementaux sur le sens de la convention. Les provinces et les territoires doivent savoir ce que la convention signifie dans le quotidien. Quelle est l'incidence d'une garantie, comme l'article 19 sur les mesures de protection contre la violence, sur les registres des cas de mauvais traitements d'enfants, le taxage à l'école et d'autres problèmes que connaissent les enfants.

Le comité permanent se réunit deux fois par années en principe, et il n'est pas bien connu, comme j'ai dit.

La présidente : Nous savons que les ministres ne se sont pas rencontrés depuis plus de 10 ans.

M. MacKay : Je crois qu'ils se sont rencontrés en 1988 la dernière fois.

La présidente : Comme j'en ai discuté avec le sénateur Pearson et les membres du comité, avant l'adoption de la Charte des droits et libertés, il n'y avait pas de façon systématique d'examiner si nos lois et nos politiques respectaient nos droits au Canada. Depuis l'adoption de la Charte, les ministères et les ministres doivent tenir compte de la Charte. Les ministres doivent maintenant signer un

to take the Charter into account. The minister now has to sign off a certificate before any legislation is filed in cabinet that in fact, they comply with the Charter of Rights and Freedoms.

We have been tossing around whether a similar process should be in place for the Convention of the Rights of the Child and other human rights legislation. To what extent it would be formalized, we still need to discuss, but the process would obligate the bureaucracy to take into account international human rights obligations as we structure our policies and laws.

Mr. MacKay: That is a very good idea and in some ways, it might be easy to implement because, as you say, there is already a review for Charter compliance. The *Sharpe* case, for example, shows that the Supreme Court of Canada increasingly interprets the Charter as consistent with our international commitments. You could argue that they already have an obligation to do that because how can you properly assess Charter compliance unless you consider the Charter in the context of our international commitments.

The Supreme Court of Canada has said that the international commitments are persuasive and where possible the Charter should be interpreted consistent with them. It seems that would be a very logical extension.

Senator Pearson: I have another question around education and a new convention that is emerging. This might be the right time during the new convention on disabilities to push this idea before Canada ratifies the convention. We are interested in the continuing committee and its anonymity. The committee exists and we understand that we must follow this process before ratification. We have the committee because it took so long to ratify the covenants. The committee itself is not a high-level committee and it might be helpful to raise it's profile. We feel that many of the international do not get adequate airing in connection within the parliamentary legislative system.

We do not know if we should bring this fully into Parliament or into the Legislatures as we go through the process. The optional protocol on child prostitution is just on the total verge of finalization. It has taken ages because the process is so cumbersome. Alberta did take the optional protocol through cabinet because it is an educative process but I do not think every province did the same. We are just waiting for one other little piece before we can deposit the instrument for ratification. We all know that the process is too slow. The optional protocol on child prostitution is a no-brainer.

There is something wrong with the mechanism that needs a lot of oiling. We are trying to find the right oil and some of your suggestions will be helpful in our quest to speed up the process.

I want to come back for a moment to education as an example, not because of the federal/provincial challenge but because of something that one of the young people said to us in the round table we had in New Brunswick. We were having a discussion about the political rights of children.

document avant qu'une mesure législative ne soit présentée au cabinet pour confirmer qu'elle respecte la Charte des droits et libertés.

Nous nous sommes demandé si un processus semblable ne devrait pas exister pour la convention relative aux droits de l'enfant et d'autres mesures concernant les droits de la personne. Quel serait-il au juste, nous devons encore en discuter, mais le processus exigerait que les fonctionnaires tiennent compte des obligations internationales en matière de droits de la personne dans nos politiques et nos lois.

M. MacKay : C'est une excellente idée et ce pourrait être assez facile à adopter parce que, comme vous l'expliquez, on doit déjà s'assurer que la Charte est respectée. L'arrêt *Sharpe*, par exemple, montre que la Cour suprême du Canada considère de plus en plus que la Charte est conforme aux engagements internationaux pris par le Canada. On pourrait soutenir qu'elle ne peut faire autrement parce qu'il serait difficile d'évaluer le respect de la Charte sans tenir compte de nos obligations internationales.

La Cour suprême du Canada a déclaré que les obligations internationales ont du poids et que, dans la mesure du possible, la Charte devrait y être conforme. Il semble que ce serait une conséquence logique.

Le sénateur Pearson : J'ai une autre question à poser au sujet de l'information et de la nouvelle convention à venir. C'est peut-être justement le bon moment pour faire valoir cette idée avant que le Canada ne ratifie la convention sur les handicaps. Nous tenons au comité permanent et à son anonymat. Il existe et nous comprenons que nous devons suivre le processus avant la ratification. Le comité existe parce que cela a pris tellement de temps à ratifier les conventions. Ce comité n'est pas très en vue et il serait peut-être utile qu'il le soit plus. Nous avons le sentiment que les organismes internationaux ne reçoivent pas assez d'attention dans le système parlementaire.

Nous ne savons pas s'il faudrait expliquer le processus en détail au fur et à mesure au Parlement et aux assemblées législatives. Le protocole facultatif sur la prostitution juvénile est sur le point d'être achevé. Cela a été très long parce que le processus est tellement contraignant. L'Alberta a soumis ce protocole au cabinet parce qu'il est rattaché à l'éducation, mais je ne crois pas que toutes les provinces aient fait la même chose. Il ne reste plus qu'une dernière formalité à remplir avant de faire ratifier le document. Nous savons tous que le processus est trop lent. Le protocole facultatif sur la prostitution juvénile devrait aller de soi.

Le mécanisme est boiteux et doit être mieux huilé. Nous essayons de trouver exactement comment et certaines de vos suggestions vont nous aider à accélérer les choses.

J'aimerais revenir un instant sur la question de l'éducation, pas tellement pour parler des relations fédérales-provinciales mais de ce qu'un jeune nous a dit en table ronde au Nouveau-Brunswick alors que nous discutons des droits politiques des enfants.

You touched on the subject of privacy and I would be grateful for some clarification as to how privacy melds with the civil and political rights of children. One of the youth discussed this subject with us at our round table discussion.

What are the political rights of children? What does freedom of assembly mean for the educational system?

We discussed whether we should lower the voting age. You made the comment that the school is a model for democratic behaviour and democratic citizenship. The youth pointed out to us that school councils and other school-related electoral processes are basically popularity contests and this prepares them to think about elections as popularity contests. We need to discuss these implications. We need not discuss it today but I am interested in some reflection from you on the political rights of children as they could be exercised within the educational system.

Senator Oliver: I will also mention the girl who said that it was an invasion of her privacy for the school to go into her locker.

Senator Pearson: Yes and another girl talked about the teacher who grabs your note that you are passing to your friend and reads it. Grabbing may be okay but reading?

Mr. MacKay: It says "search and seizure." It does not say search, seize and read. It does raise the interesting point that children do learn by example in schools. Civil as well as political rights are learned in schools and the participation in student councils is a good learning tool. Democratic rights under the Charter are not necessarily directly applicable but one of the recommendations from the UN committee on the Rights of the Child is that students receive an education concerning their in a rights-based society. The UN suggests this education be part of their school curriculum. Should we teach the students about the Charter of Rights? Yes, I believe that we should teach them about the Charter. The UN conventions and others suggest that education should prepare our children for the citizenship of tomorrow. They should be well informed participants and learn to be creative about democracy. We know that the best way to do learn about democracy is to practice it.

Senator Pearson: The children raise the issue that the school councils are without power and that in some ways the councils are a mockery of democracy. I do not want to put you on the spot but I would like you to reflect on that statement.

I know of schools that have elections so that the young person elected as minister of the environment is in charge of the school's environmental action; the young person elected minister of foreign affairs is in charge of the world issues club. I mean there is some actual connection between that and some power. If you are elected there is accountability.

Mr. MacKay: That is an important point. There used to be accountability but also impact that it should not be a charade of power.

Senator Pearson: That is right.

Vous avez abordé le sujet de la protection des renseignements personnels et j'aimerais avoir des explications sur son lien avec les droits civils et politiques des enfants. C'est ce dont un jeune nous a parlé au moment de notre table ronde.

Quels sont les droits politiques des enfants? Qu'est-ce que la liberté de réunion veut dire dans le secteur de l'enseignement?

Nous nous sommes demandé si nous devions abaisser l'âge du vote. Vous avez dit que l'école sert de modèle pour inculquer un comportement démocratique et former de bons citoyens. Les jeunes nous ont fait remarquer que les conseils scolaires et les autres activités électorales à l'école sont essentiellement des concours de popularité, ce qui les amène à croire que les élections en sont aussi. Nous devons discuter de ce que cela implique. Nous n'allons pas le faire aujourd'hui, mais j'aimerais avoir votre avis sur les droits politiques des enfants au sein du système scolaire.

Le sénateur Oliver : J'aimerais ajouter qu'une jeune fille nous a indiqué qu'on portait atteinte à sa vie privée en fouillant son casier à l'école.

Le sénateur Pearson : Oui, et une autre jeune fille nous a dit que son professeur confisquait les notes qu'elle passait à son amie pour les lire. On peut peut-être les confisquer, mais les lire?

M. MacKay : On parle de perquisition et de saisie, pas de perquisition, de saisie et de lecture. Cela nous amène à réfléchir sur le fait que les enfants apprennent par l'exemple à l'école. Les droits civils et politiques sont enseignés à l'école et la participation au conseil étudiant est un bon outil d'apprentissage. Les droits démocratiques prévus par la Charte ne sont pas nécessairement applicables, mais le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a recommandé d'enseigner aux étudiants leurs droits dans une société fondée sur les droits. L'ONU propose que cet enseignement fasse partie du programme scolaire. La Charte des droits devrait-elle être enseignée aux étudiants? Je crois que oui. L'ONU et d'autres sont d'avis que l'éducation doit préparer nos enfants à devenir les citoyens de demain. Ils devraient être bien informés sur la démocratie et apprendre à faire preuve de créativité dans le domaine. Nous savons que la meilleure façon d'apprendre à connaître la démocratie est de la mettre en pratique.

Le sénateur Pearson : Les jeunes expliquent que les conseils scolaires n'ont aucun pouvoir et sont, d'une certaine façon, une parodie de la démocratie. Je ne veux pas vous mettre sur la sellette, mais j'aimerais que vous nous fassiez part de vos réflexions là-dessus.

Je sais que, dans des écoles, un étudiant est élu ministre de l'Environnement et qu'il s'occupe des mesures environnementales de l'établissement; qu'un autre est élu ministre des Affaires étrangères et qu'il s'occupe du club des affaires mondiales. Le poste occupé confère un certain pouvoir. Le fait d'être élu entraîne des responsabilités.

M. MacKay : C'est important. Il y avait la question des responsabilités, mais il ne faut pas que ce soit un semblant de pouvoir.

Le sénateur Pearson : Tout à fait.

Mr. MacKay: Just having somebody sit on a council without authority is tokenism that is not helpful.

Senator Pearson: Yes.

Mr. MacKay: In some ways it is a win-win situation because usually when you empower in those ways, they exceed your expectations.

Senator Pearson: Absolutely.

Mr. MacKay: When I was President of Mount Allison, the student environmental group performed an environmental audit of the university every year. The audit was effective and had a lot of impact because they were, as often is the case, way ahead of the administration and the teachers and so on in terms of knowing the environmental needs. Just as one example, every year they audited the recycling and issued a report card to the various segments of the university. Mount Allison has a good reputation that is based on the reputation of its students. The university departments take the report cards seriously. That is just one little example. The schools might employ similar democratic participation with the student body. Democratic participation education is exactly what we need to produce good citizens for tomorrow, I would say.

The Chairman: We used to have teachers stand in the shoes of the parents, *in locus parentis* and a lot of that has fallen away. We have taken away a lot of the authorities that teachers had and have created.

Going back to your point on search and seizure, are you saying that we do not understand the role of teachers in our schools?

In my training and as a judge we agreed that the closest comparison of a teacher was a parent. We felt that the duties and responsibilities of the teacher were equal to the parents. We have slowly eroded that authority without replacing it some ability for teachers to be in charge of the classroom. Am I correct saying in that?

Mr. MacKay: Yes, you are correct. It is a very big point, a very big and significant shift in the nature of the role of the teacher because their traditional role was *in loco parentis*. They were able to perform a search and seizure under the main assumption that the interests of the parent and child coincide. That is a bit of a hangover sentiment from the search cases, and the assumption that there is a difference between a teacher and a police officer making the search. The attitude has shifted and in almost all the legal cases the teacher is held to be an educational agent of the state. In certain areas they have the duties of a parent but that is not their primarily role and it is a much different setting from the sort of one room school where they were agents of the parents in the direct sense. That is no longer the case and the shift is not yet part of our law.

I think search is one of area where we should not always assume that the teacher and students' interests are the same side. That same teacher, who might be searching them, if they are a guidance counsellor, may have all kinds of confidential information from that student on the assumption that it will never go anywhere. In a legal sense, if they appear in a criminal

M. MacKay : Faire partie d'un conseil qui n'a pas de pouvoir est purement symbolique et inutile.

Le sénateur Pearson : Oui.

M. MacKay : À certains égards, tout le monde peut y gagner parce que, normalement, quand vous confiez des responsabilités à quelqu'un, il dépasse vos attentes.

Le sénateur Pearson : Exactement.

M. MacKay : Quand j'étais recteur de Mount Allison, le groupe d'étudiants chargé de l'environnement effectuait une vérification environnementale de l'université chaque année. C'était utile et l'incidence de cette étude était grande parce que, comme c'est souvent le cas, les étudiants savaient mieux prévoir que l'administration et les enseignants les besoins dans le domaine environnemental. Par exemple, chaque année ils publiaient un rapport sur le recyclage pour les différents services de l'université. Mount Allison a une bonne réputation grâce à ses étudiants. Ses départements prennent les rapports de rendement au sérieux. C'est simplement un exemple. Mais l'école pourrait favoriser le même genre de participation démocratique de la part de ses étudiants. Il faut apprendre comment participer à la vie démocratique pour devenir un bon citoyen, je dirais.

La présidente : Auparavant, les enseignants avaient une certaine autorité, et jouaient le rôle des parents, mais ce n'est plus le cas. On leur a enlevé beaucoup de pouvoir.

Pour revenir à ce que vous avez dit au sujet de la perquisition et de la saisie, voulez-vous dire que nous ne comprenons pas le rôle des enseignants à l'école?

J'ai appris, dans mon métier et comme juge, que le rôle de l'enseignant se rapprochait beaucoup de celui de parent. Nous considérons que les fonctions et responsabilités de l'enseignant correspondaient à celles des parents. Cette autorité s'est lentement effritée sans qu'on ait laissé aux enseignants la capacité de diriger leur classe. Est-ce exact?

M. MacKay : Oui. Le rôle de l'enseignant s'est beaucoup transformé parce qu'autrefois il tenait lieu de parent. Les enseignants pouvaient fouiller dans les affaires des jeunes parce qu'on présumait que les intérêts des parents correspondaient à ceux des enfants. Les causes sur le sujet ont changé les choses et il y a maintenant une différence entre les fouilles pratiquées par l'enseignant et celles pratiquées par un agent de police. D'après la plupart des causes entendues devant les tribunaux, l'enseignant est considéré comme un agent éducatif de l'État. Dans certains domaines, il joue le rôle de parent, mais ce n'est pas son rôle principal et il ne remplace plus directement les parents comme autrefois. Cependant, ces changements ne se répercutent pas encore dans nos lois.

Dans le cas des fouilles, nous ne devrions pas toujours présumer que les intérêts de l'enseignant et ceux de l'étudiant sont les mêmes. L'enseignant, à titre de conseiller, peut avoir accès à toutes sortes de renseignements que l'étudiant lui aura livrés sous le sceau de la confidentialité. Or, il se peut que l'enseignant ait à communiquer toutes ces informations s'il est appelé à

proceeding, they may have to give all that information. There is no privilege on that. The very important thing about what role a teacher is playing is the delegated parent role. Sometimes they are in an educational state role. Sometimes they are in a police agent role. When the child was searched at school the teacher was acting as an agent of the police department. In that context the teacher, along with the RCMP agent in the room is not a friend that will help you out. It is very important to clarify the roles and there has been a shift.

The Chairman: If you take corporal punishment out of the Criminal Code, one of the arguments is that you would have to put something back for defences of necessity and other defences.

We had the Animal Rights Act in front of us and the justice department came and said that if we took out certain sections and changed them in the Criminal Code, the common law would still afford us the ability to use the defences. Many lawyers, including the Canadian Bar, came along and said they were not quite sure that would happen. They argued that you should leave the defence within the Criminal Code. What about the restraining need of teachers and parents in a situation where a child is out of control? Physical restrains might be necessary to protect the child, another child, or anyone else in that environment. You could end up in a position of being charged with assault to raise the defence of necessity and you would have to try to reach back into common law to find that defence. Is it alive; is it still viable? If you take out section 43, you should put something back for the caregivers who work with children. Do you agree?

Mr. MacKay: I agree with part of it. I do not understand why, if it is not replaced by statute, common law does not continue to exist. Common law exists until it is repealed by clearer statutory language. I would think they are still there but there is not quite the same comfort in having the somewhat less-clearly defined common law protections as clearly written out in the code protection. There are some sections, and I do not have them right at my fingertips, in the Criminal Code itself that would provide defences in some of those situations. For example, in hospital settings there are often cases where people have to be restrained in their own best interests and that does not normally produce prosecutions for assault. There is also the *de minimus* rule that is often put forward by advocates for repealing section 43. That is a matter of both police and prosecutorial discretion. They have some choice about what cases they bring, again not as comforting as having a solid defence.

In some of the information in the *Foundation for Children and Youth* case there was a strong suggestion that, if repealed, other things would fill the void.

In studies on the 17 European Union countries that repealed the section there has not been a big problem with the prosecution of parents and teachers. The cases are dealt with early on at the prosecutorial and police discretion level and winnowed out before they get to court. If the cases includes self-defence, other rules come in to avoid a rash of assaults. It is probably true in relation to teachers and parents, but particularly in relation to teachers that most teachers are not going to intervene in this way unless it

témoigner dans des poursuites au criminel. Il n'y a pas de privilège à ce sujet. Le rôle de parent que joue l'enseignant est très important. mais il joue aussi le rôle d'agent éducatif de l'État et celui d'agent de police. L'enseignant qui a fouillé dans les affaires d'un étudiant a alors rempli son rôle d'agent de police. Tout comme un agent de la GRC, il n'est plus l'ami prêt à venir en aide au jeune. C'est très important de préciser les rôles et de constater les changements.

La présidente : Si on supprime le châtiment corporel du Code criminel, certains soutiennent qu'il faudrait prévoir autre chose pour assurer des moyens de défense de nécessité notamment.

Quand nous avons examiné la loi sur les droits des animaux, les témoins du ministère de la Justice nous ont indiqué que, même si on modifiait certaines dispositions du Code criminel, la common law nous permettrait toujours d'invoquer des moyens de défense. Pour beaucoup d'avocats, y compris le Barreau canadien, ce n'est pas nécessairement le cas. Ils sont d'avis que les moyens de défense devraient rester dans le Code criminel. Que se passe-t-il quand un enseignant ou un parent doit maîtriser un enfant violent? La contrainte physique peut être nécessaire pour protéger l'enfant lui-même, un autre enfant ou quelqu'un d'autre autour. On pourrait être accusé d'agression pour s'être défendu par nécessité et il faudrait s'en remettre à la common law. Est-ce toujours valable? Si on supprime l'article 43, il faudrait prévoir autre chose pour ceux qui travaillent avec les enfants. Êtes-vous d'accord?

M. MacKay : Je suis en partie d'accord avec vous. Je ne vois pas pourquoi la common law ne pourrait pas s'appliquer à la place. Elle s'applique tant qu'une mesure législative plus claire ne vient pas la remplacer. Les dispositions de la common law existent toujours même si elles n'assurent pas une protection aussi claire. Il y a certaines dispositions du Code criminel, que je ne pourrais pas vous indiquer par cœur, qui fourniraient des moyens de défense dans certaines de ces situations. Par exemple, il arrive souvent que des gens hospitalisés doivent être maîtrisés dans leur propre intérêt et cela n'entraîne pas normalement d'accusations d'agression. Il y a aussi la règle du seuil minimum qui est souvent invoquée par ceux qui veulent abroger l'article 43. C'est une question de jugement de la part de la police et des avocats. Ils peuvent choisir leurs causes même s'ils n'ont pas l'assurance d'une solide défense.

Dans la documentation concernant la cause de la *Foundation for Children and Youth*, on indique que, si l'article est abrogé, d'autres mesures vont venir le remplacer.

L'abrogation de cet article dans 17 pays d'Europe n'a pas entraîné beaucoup d'accusations de parents et d'enseignants. Les causes sont examinées rapidement par les avocats et les policiers qui essaient de les régler avant qu'elles n'aboutissent devant les tribunaux. Si la légitime défense est invoquée, d'autres règles s'appliquent pour éviter la multiplication des agressions. Il est probablement vrai que les parents et les enseignants, mais surtout les enseignants, ne vont pas intervenir sauf pour se défendre eux-

is self-defence or protecting the safety of the rest of the class. I believe that the days of formalized corporal punishment, and the strap, are over in most places in Canada.

I do not think that repealing section 43 would result in a rash of prosecutions of teachers and parents. I think that within both the Criminal Code and the common law the defences are there.

The Chairman: I think it was teachers, parents and caregivers, who were working with difficult children.

Mr. MacKay: Yes, others. That is correct.

Senator Mercer: I think Professor MacKay may have answered my question because my concern is with the repeal of section 43. I am in favour of the repeal of the section but worry that it will leave our educators dangling without power. I was a tough kid to manage in the Halifax school system and there are many teachers still around who would tell you that. And without that, yes, and I am difficult here, too — without that threat of, or at least the knowledge that corporal punishment was there, I am concerned that teachers in particular, do not have that big stick. I do not mean it in a literal sense. I mean the threat of something to maintain the peace, order and safety in the classroom of both the teacher and others.

My civil libertarian side of me says we need to remove section 43, but I appreciate the practicality of a teacher operating in the system and I am worried about their protection.

Do you feel comfortable that there are other protections for educators?

Mr. MacKay: I understand that, having taught in schools and being a teacher for much of my life myself. I understand that and it is a bit like the balance between safe schools and free speech. There is always that balance between making sure it is a safe, and ordered learning environment on the one hand, but protecting rights on the other.

Here is a letter signed by Anne MacGillivray and others who have done a lot of writing on the repeal of section 43. The letter is addressed to the Legal and Constitutional Affairs committee that is dealing with the repeal. It says:

Where force must be used to protect, restrain or move a child other defences to assault apply. These include self-defence, Criminal Code sections 34 to 37; using force to prevent an offence, section 27; and defence of property, sections 38 to 42, and the common law defences of necessity, *de minimus* and implied consent to acts of nurture...

Then it cites a case in 2000 where the Ontario Court of Appeal said that there was a defence in a health setting to restraining people. It goes on to conclude:

mêmes ou pour protéger le reste de la classe. Je crois que l'époque du châtiment corporel systématique et du martinet est bien révolue presque partout au Canada.

Je ne crois pas que l'abrogation de l'article 43 entraînerait une avalanche d'accusations d'enseignants et de parents. Je crois que les moyens de défense existent autant dans le Code criminel que dans la common law.

La présidente : Je pense que c'était dans le cas des enseignants, des parents et des fournisseurs de soins en contact avec des enfants difficiles.

M. MacKay : Oui, et d'autres. C'est exact.

Le sénateur Mercer : Je crois que M. MacKay a peut-être répondu à ma question qui portait sur l'abrogation de l'article 43. J'y suis favorable, mais je crains que nos enseignants n'aient plus de pouvoir. J'étais un enfant difficile à maîtriser quand j'ai fréquenté l'école à Halifax et il y a encore beaucoup d'enseignants qui pourraient vous le dire. Je suis toujours difficile, mais je crains que, sans cette menace, ou du moins sans la possibilité de recourir au châtiment corporel, les enseignants n'aient plus le gros bout du bâton. Je ne parle pas au sens littéral du terme, je veux dire que les enseignants et d'autres auraient du mal à assurer la paix, l'ordre et la sécurité dans les salles de classe.

En tant que défenseur des libertés civiles, je pense qu'il faut abroger l'article 43, mais je me rends compte des avantages pratiques de la présence d'enseignants dans le système et je suis un peu préoccupé par leur protection.

Le fait que d'autres protections soient prévues pour les enseignants vous satisfait-il?

M. MacKay : Je le comprends bien, puisque j'ai enseigné dans les écoles et que j'ai moi-même exercé cette profession une bonne partie de ma vie. Je le comprends et il faut en quelque sorte assurer l'équilibre entre la sécurité dans les écoles, et la liberté d'expression. Il faut toujours rechercher cet équilibre entre un environnement sûr, propice à l'apprentissage, et la protection des droits.

J'ai ici une lettre signée par Anne MacGillivray et d'autres, qui ont fait beaucoup de recherche sur l'abrogation de l'article 43. Cette lettre est adressée au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles qui s'occupe de l'abrogation.

Lorsqu'il faut avoir recours à la force pour protéger, déplacer un enfant ou restreindre ses mouvements, d'autres moyens de défense s'appliquent quant aux voies de fait. Ils englobent la légitime défense, article 34 à 37 du Code criminel; le recours à la force pour prévenir une infraction, article 27; et la défense des biens meubles, article 38 à 42, ainsi que les moyens de défense de la common law qui s'imposent, tout comme le consentement de minimis et implicite à ...

Cette lettre renvoie ensuite à une cause entendue en 2000 au sujet de laquelle la Cour d'appel de l'Ontario a décrété que dans un cadre médical, restreindre les gens constitue un moyen de défense. Les auteurs de la lettre concluent :

...These are equally available to protect parents and teachers from unfair criminal sanctions.

Now that is not a total answer but that is illustration that is just a bit more specific and it was what I was searching for earlier. It is not just the common law defences but there are actually some Criminal Code defences that would apply in many cases. The nature one defence strikes me as particularly appropriate in both a health and educational context so I think there are other ways to do it and this is going to Senator Mercer's point, without being offensive to the civil liberties. One of the things I found hard about the majority decision in the *Foundation for Children and Youth* case was that they said it was not an offence to a child's dignity to be just about the only person in society who can be assaulted with impunity.

The Chairman: That stands for a child from the ages of two to 12 years.

Mr. MacKay: Well that is right, as they restricted it but section 43 does not so limit it.

The Chairman: No, but they restricted section 43 and their judgment on dignity concerned the ages of two to 12.

Mr. MacKay: That is correct and is written in as a judicial amendment to section 43 so you are right. I do not know why they did not at least say it was a violation of dignity under 15 years and then maybe save it under section 1 in order to promote order and to do other valuable things. To say there is no violation, I do not understand because assault violates most people's dignity.

The Chairman: We have not seen them reach to section 1 too often, nor parliamentarians, for that matter.

Senator Oliver: Professor MacKay, when we were in New Brunswick we were told that in November of 2004 you were engaged by the Department of Education to do a major review of inclusive education in New Brunswick. We are also told that one of the things that you would be recommending is a policy framework for inclusive education and more specifically, helping them with a definition of "exceptionality."

Are you able to give us an indication where you are going with the new definition of "exceptionality"? We have had many questions regarding this definition in context with children suffering from autism.

Mr. MacKay: In that very interesting study there are two challenging definitional tasks. One is defining "inclusion" and defining "exceptionality" because section 12 of the New Brunswick Education Act refers to "exceptional students," a term that we often used for special needs or disabled children.

...Ils sont tout aussi disponibles pour protéger parents et enseignants de sanctions pénales injustes.

Ce n'est peut-être pas une réponse complète, mais une illustration de ce que je voulais dire, qui est légèrement plus précise et que je recherchais en fait un peu plus tôt. Ce ne sont pas uniquement les moyens de défense de la common law, mais aussi les moyens de défense du Code criminel qui s'appliqueraient dans de nombreux cas. Un moyen de défense de ce genre me semble particulièrement pertinent autant dans un contexte médical qu'éducatif; par conséquent, je considère qu'il existe d'autres façons de procéder — ce qui nous ramène au point soulevé par le sénateur Mercer — tout en respectant les libertés civiles. Ce qui m'a frappé au sujet de la décision majoritaire relative à l'affaire *Foundation for Children and Youth*, c'est que la cour a décrété que le fait que l'enfant soit la seule personne au sein de la société qui puisse être agressée en toute impunité ne constitue pas une infraction à sa dignité.

La présidente : Cela vaut pour un enfant âgé de 2 à 12 ans.

M. MacKay : Oui, c'est exact, puisque des restrictions sont prévues, mais l'article 43 n'impose aucune limite.

La présidente : Non, mais la portée de l'article 43 en a été réduite et le jugement rendu au sujet de la dignité vise les enfants âgés de 2 à 12 ans.

M. MacKay : C'est exact et c'est ce qui apparaît comme modification judiciaire à l'article 43, vous avez donc raison. Je ne sais pas pourquoi la cour n'a pas au moins dit qu'il s'agissait d'une violation de la dignité dans le cas des enfants âgés de moins de 15 ans pour ensuite peut-être le prévoir à l'article 1 afin d'assurer l'ordre et pouvoir faire d'autres choses intéressantes. Dire qu'il n'y a pas violation est incompréhensible en ce qui me concerne, car toute agression constitue une violation de la dignité de la plupart des gens.

La présidente : Nous n'avons pas vu trop souvent les instances judiciaires invoquer l'article 1, ni non plus les parlementaires, en fait.

Le sénateur Oliver : Monsieur MacKay, lorsque nous étions au Nouveau-Brunswick, on nous a dit qu'en novembre 2004 vous aviez été embauché par le ministère de l'Éducation pour faire un examen de fond de l'éducation inclusive au Nouveau-Brunswick. On nous a également dit que vous aviez recommandé, entre autres choses, un cadre politique pour l'éducation inclusive, et plus précisément, que vous alliez participer à l'élaboration de la définition d'« enfance en difficulté. »

Pouvez-vous nous indiquer où vous en êtes à propos de cette nouvelle définition? Nous avons eu beaucoup de questions à ce sujet dans le contexte des enfants autistes.

M. MacKay : Dans cette étude fort intéressante, nous devons parvenir à deux définitions difficiles. La première vise l'« inclusion » et l'autre « l'enfance en difficulté », car l'article 12 de la Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick parle d'étudiants en difficulté, expression que nous retenons souvent pour les enfants ayant des besoins spéciaux ou les enfants handicapés.

I should preface this by saying that I am still in the process of preparing the report and the hearings are nearly finished. However, we are all mindful of Justice Gomery these days, and I do not want to make any statements before all the evidence is collected. I will say that as an informed caveat. I think only two provinces actually use the term “exceptionality,” New Brunswick and Ontario. Most provinces refer either to “disabled,” “special needs” and there is always the question of language. I think that is maybe an important starting point. “Exceptionality” may be a term that is a bit problematic in that the act defines “exceptional students,” but does not give a label for the rest. In fact, that is one of the challenges I put to most of my hearings. What do you call the non-exceptional students? Well that does not go very well. “The rest” is not very good either.

I have not made any firm conclusion on this, but I certainly want to explore whether we should stick with the word “disabled” that the convention and the Charter use. I know there are issues around that as well but that is one thing we are looking at. Whatever term we use, whether “exceptionality” or “disabled,” there is a growing list of people who need intervention.

One of the other things I have discovered in the hearings is that in the French edition they discuss students in “need of intervention.” That terminology is a bit more neutral.

In some ways most of us need intervention, educational intervention at some point because we are all exceptional. We all have some aspects of difference. That is another sort of thing we are playing around with. I think we have to accept that in an inclusive society we are going to have a growing list of “exceptionalities,” and “disabilities,” whatever we call it.

I think the challenge is to define it in a way that is workable, leaving room for addition but also to maybe even more importantly, provide the resources to respond once you do define it. Autism is a good example. Autism or Autism Spectrum Syndrome has a whole range from very high achieving to not so high achieving. Our understanding of that syndrome is relatively new and we are just beginning to understand it. ADD has been around for a long time but we did not discuss it. We used to talk about kids who were problematic, full stop.

Now we have all kinds of labels for our children’s behaviours. I do not have any final answer other than saying that one of the challenges is to come up, not only with the label, but with who should be included and perhaps equally important, who should decide whether people fit the categories. Who decides is always an important question and at the moment it is the superintendent, at least in theory, or they may delegate it down who decides whether a student fits the “exceptionality” definition and therefore gets services. I think it is on the advice of experts but “expert” is not defined. So where do the parents fit and so on? Almost as

Je devrais dire pour commencer que j’en suis à l’étape de la rédaction du rapport et que les audiences sont pratiquement terminées. Toutefois, nous pensons tous aujourd’hui au juge Gomery et ne voulons pas faire de déclaration avant d’avoir recueilli toutes les preuves voulues. C’est en quelque sorte une mise en garde éclairée. Si je ne me trompe, seulement deux provinces utilisent l’expression « enfance en difficulté », le Nouveau-Brunswick et l’Ontario. La plupart des provinces parlent d’enfants « handicapés », ou d’enfants ayant des « besoins spéciaux »; le choix des mots pose toujours problème. Je pense que c’est peut-être un bon point de départ. L’expression « en difficulté » peut être un peu problématique, vu que la loi donne la définition d’« étudiant en difficulté », mais ne donne pas de définition pour le reste. En fait, ce sont des défis dont je parle à la plupart de mes audiences. Comment appelle-t-on les étudiants qui ne sont pas en difficulté? Eh bien, ça ne passe pas très bien, tout comme d’ailleurs « le reste ».

Je ne suis pas parvenu à une conclusion arrêtée à ce sujet, mais je tiens certainement à décider s’il faut conserver le mot « handicapé » utilisé par la Convention et la Charte. Je sais que des questions se posent à cet égard, mais c’est l’un des points que nous abordons. Quelle que soit l’expression utilisée, qu’il s’agisse de « en difficulté » ou « handicapé », il reste que de plus en plus de gens ont besoin d’intervention.

Ce que j’ai remarqué également au cours des audiences, c’est qu’en français on parle d’étudiants qui ont « besoin d’intervention ». Cette terminologie est un peu plus neutre.

À certains égards, la plupart d’entre nous avons besoin d’intervention en matière d’éducation à un moment donné ou à un autre, car nous sommes tous en difficulté. Nous présentons tous des différences. C’est un autre sujet que nous examinons. Je pense qu’il faut accepter qu’au sein d’une société inclusive, la liste des « difficultés », et des « handicaps », quel que soit le nom qu’on retient, va s’allonger.

Il s’agit à mon avis d’arriver à une définition qui soit pratique, qui ne soit pas fermée, mais aussi, peut-être encore plus important, qui prévoit les ressources nécessaires une fois la définition établie. L’autisme en est un bon exemple. L’autisme ou les troubles envahissants du développement peuvent donner lieu à des taux de réussite très élevés et à d’autres qui ne le sont pas autant. Les connaissances que nous avons de ces troubles sont relativement récentes et nous commençons à peine à les comprendre. Le trouble déficitaire de l’attention (TDA) existe depuis longtemps, mais nous n’en avons pas discuté. Nous avons l’habitude de parler d’enfants à problèmes, un point c’est tout.

Aujourd’hui, nous avons toutes sortes d’étiquettes accolées aux comportements de nos enfants. Je n’ai pas de réponse définitive si ce n’est que dire que l’un des défis consiste à parvenir, non seulement à trouver l’étiquette, mais aussi à savoir à qui l’accoler et peut-être, tout aussi important, à savoir qui doit décider d’éventuelles catégories. Savoir qui décide est toujours une question importante et pour l’instant, c’est théoriquement le surintendant, à moins qu’il ne délègue cette responsabilité à quelqu’un d’autre afin de déterminer si un étudiant répond à la définition d’étudiant « en difficulté » et si par conséquent il peut

important as the definition and the label is who actually gets to decide it. This goes to participation and whether the parent is allowed input in the decision making process. The big question is how much of our education model should be medical? Should these be medical diagnoses or is it really more educational? I am attracted to intervention, because once you get a medical label you are left with the dilemma that it is helpful for educational purposes to get this label because you will get resources and support. However, for the rest of your life it is not helpful to have this label. Is there something we can do to get the resources without the label?

Senator Oliver: Without getting the scarlet letter.

Mr. MacKay: Exactly.

Senator Oliver: Senator Pearson has said that the UN is now working on another convention in relation to the disabled and I am just wondering if they are wrestling with definitions of what is “disabled”.

Mr. MacKay: I have not had a look at that yet. I have made a note of that. If you have any information, I would very much like to see it.

There is a very useful cross-Canada study by Gary Bunsch and Kevin Finnigan looking at definitions within special education and inclusion. They found, not surprisingly, that there is disagreement that people use the terms, “inclusion” and “integration” as the same while in fact the terms have very different meanings. I am interested to see that study because perhaps we can take some guidance from the international definition.

Senator Pearson: I know that Ontario has used the term “exceptionality” because they encompass in that “exceptionally gifted children.” There is a need to encompass that and the need of intervention sometimes may not fit that particular category.

In New Brunswick, there is a directive that teachers should not ask parents to ask their doctors to prescribe Ritalin. It is an interesting and challenging rights issue. We must find answers to the questions on whose advice we should medicate our children and are we over-prescribing for the wrong reasons?

Mr. MacKay: You raise a very good point about the Ontario definition. Just to finish that one off, New Brunswick does not include the word “gifted” in “exceptional,” which is interesting.

Concerning the Ritalin question we did hear from Ombudsman Richard who I think was meeting with you in Saint John. That was certainly one of the things he talked about and we have heard

obtenir des services. Je crois que c'est sur les conseils de spécialistes, mais là encore, le mot « spécialiste » n'est pas défini. Où se retrouvent alors les parents, et cetera? La personne qui en fait prend la décision est presque aussi importante que la définition elle-même. Cela nous amène au concept de la participation des parents et si ces derniers peuvent intervenir dans le processus de prise de décisions. Reste à savoir, ce qui est une question de taille, dans quelle mesure il faut médicaliser le système éducatif? Faudrait-il poser des diagnostics médicaux ou devrions-nous plutôt nous occuper d'éducation? Je suis plus en faveur de l'intervention, car à partir du moment où un enfant se voit accoler une étiquette médicale, on sait qu'à des fins éducatives, c'est utile, car il va obtenir des ressources et du soutien. Toutefois, il n'est pas utile qu'il soit étiqueté de la sorte pour le reste ses jours. Pour obtenir les ressources voulues est-il possible de faire autre chose que d'avoir recours à ce genre d'étiquette?

Le sénateur Oliver : Sans pour autant que ce ne soit gravé au front de ces enfants.

M. MacKay : Exactement.

Le sénateur Oliver : Le sénateur Pearson a dit que l'ONU travaille maintenant sur une autre convention relative aux handicapés et je me demande simplement si on se penche sur la définition d'« handicapé ».

M. MacKay : Je ne m'en suis pas encore informé, mais j'en prends note. Si vous avez des renseignements à ce sujet, pouvez-vous me les communiquer.

Gary Bunsch et Kevin Finnigan font à l'heure actuelle une étude transcanadienne très utile au sujet des définitions relatives à l'éducation spécialisée et à l'inclusion. Il n'est pas surprenant qu'ils aient découvert que les gens utilisent les expressions « inclusion » et « intégration » indifféremment, alors qu'en fait, elles ont des sens très différents. Je voudrais lire cette étude, car peut-être la définition internationale pourrait-elle nous orienter.

Le sénateur Pearson : Je sais que l'Ontario utilise l'expression « en difficulté » qui englobe les « enfants surdoués ». Il faut les englober et le besoin d'intervention ne vise parfois pas cette catégorie en particulier.

Au Nouveau-Brunswick, une directive indique aux enseignants de ne pas demander aux parents d'aller voir leur médecin pour obtenir du Ritalin. C'est une question de droit fort intéressante. Il faut savoir à qui s'adresser pour obtenir des conseils quant aux médicaments à prescrire à nos enfants et si nous leur en faisons prendre trop pour les mauvaises raisons.

M. MacKay : Vous soulevez un point fort intéressant au sujet de la définition de l'Ontario. Juste pour terminer, le Nouveau-Brunswick n'utilise pas le mot « surdoué » dans la définition de « en difficulté », ce qui est intéressant.

Pour ce qui est du Ritalin, nous avons entendu l'avis de l'ombudsman Richard que, je crois, vous avez rencontré à Saint John. C'est certainement un sujet dont il a parlé comme d'ailleurs

from some others. We certainly have heard about the growing number of diagnosis of students with ADD and ADHD. I think the important question is who is making the diagnosis.

I do not have any medical information one way or the other to debate on this, but how much of that should be a doctor's view? Where is the role of the parents in it? Do parents have some say in whether or not their child should have Ritalin? This is the directive from the department has set out as to what role should parents or principals have in saying, you know, "We think your child should go on Ritalin. He would do a lot better." That is a tough question because again somewhat like the label, once you are on Ritalin then, you know, again I am not medical but there are debates on both sides. It is probably good for some people and it seems to help them to work effectively. On the other hand, what are some of the consequences and side effects of the drug?

I suppose I cannot answer the question and I do not know if Ombudsman Richard did, whether there is really over-prescribing because I do not know how many students there are with ADD where it is necessary or how effective it is as a response.

I suppose one of the things I would say, and we have heard this from a lot of witnesses, is that we should perhaps spend more time looking at alternatives before we have a medical answer. There other effective ways to respond to students with ADD other than medical responses.

I do not really have any answers. We have heard about it, not a huge amount, which does not mean it is not a big issue. I know it is a big issue for the ombudsman.

I am interested that New Brunswick does not have a child advocate. Many issues concerning education in New Brunswick go to either the ombudsman or the Human Rights Commission.

The Chairman: Mr. MacKay, as usual you have generated a lot of interest and given us a lot to think about. You have framed some of our questions in new ways, and given us some of the answers that I think we can incorporate into our study. Thank you for your paper and thank you for your presence today.

Dr. Douglas McMillan, Professor of Pediatrics, IWK Health Centre: Thank you very much, Madam Chair and members of the committee. Sitting on my left and providing the first team back-up is Jane Mealey who is Vice-President at the IWK Health Centre. I should indicate that we will be speaking on behalf of the IWK Health Centre as it relates to Dalhousie University, not just the injury program. Anne Cogdon is on my right and Ryan Thompson on my far right.

We are pleased to have an opportunity to contribute to your committee's examination of Canada's obligation under the United Nations Convention on the Rights of the Child and whether Canada's legislation, as it applies to children, meets our obligations under this convention.

quelques autres. Nous savons bien sûr que de plus en plus d'étudiants sont diagnostiqués comme atteints du TDA et du THADA. Ce qui compte, je crois, c'est de savoir qui pose le diagnostic.

Je n'ai pas d'information de nature médicale pour débattre de ce sujet, mais jusqu'à quel point faut-il se fier au point de vue d'un médecin? Quel rôle jouent les parents? Les parents ont-ils leur mot à dire et doivent-ils décider eux-mêmes si leur enfant devrait prendre du Ritalin? Le ministère a exposé dans la directive le rôle que devraient jouer les parents ou les directeurs d'école; « Nous pensons que votre enfant devrait prendre du Ritalin. Il s'en sortirait beaucoup mieux. » C'est une question difficile, car, tout comme l'étiquette, une fois que l'enfant prend du Ritalin, et là encore, je ne suis pas médecin, mais le débat fait rage des deux côtés. Prendre du Ritalin convient probablement à certains et semble les aider à travailler efficacement. Par contre, quels sont les effets secondaires et les conséquences de ce médicament?

J'imagine que je ne peux pas répondre à la question; je ne sais pas si l'ombudsman Richard y a répondu et s'il a dit que l'on prescrit en fait beaucoup trop de médicaments, car je ne sais pas combien d'étudiants atteints de TDA en ont besoin ou jusqu'à quel point ce médicament se révèle efficace.

Je dirais donc, et beaucoup de témoins nous l'ont dit, que nous devrions peut-être consacrer plus de temps à chercher d'autres solutions avant de se tourner vers la médecine. Il existe d'autres moyens efficaces de soigner les étudiants atteints de TDA, autres que des réponses médicales.

Je n'ai pas vraiment de réponse. Nous en avons entendu parler, pas beaucoup, ce qui ne veut pas pour autant dire que ce n'est pas une question d'importance. Je crois que ce l'est pour l'ombudsman.

Ce qui me frappe, c'est que le Nouveau-Brunswick n'a pas de défenseur des droits de l'enfant. Beaucoup de questions concernant l'éducation au Nouveau-Brunswick sont adressées soit à l'ombudsman, soit à la Commission des droits de la personne.

La présidente : Monsieur MacKay, comme d'habitude, vous suscitez beaucoup d'intérêt et vous nous donnez bien matière à réflexion. Vous formulez certaines de nos questions d'une nouvelle façon et nous donnez quelques réponses qui, je crois, pourront s'intégrer dans notre étude. Merci pour votre exposé et merci aussi d'être venu aujourd'hui.

Le Dr Douglas McMillan, professeur de pédiatrie, Centre de santé IWK : Merci beaucoup, madame la présidente, et membres du comité. À ma gauche se trouve Jane Mealey, qui appuie la première équipe et qui est vice-présidente du centre de santé IWK. Je devrais indiquer que nous allons parler au nom du centre de santé IWK dans le contexte de la Dalhousie University essentiellement. Anne Cogdon se trouve à ma droite, et Ryan Thompson à mon extrême droite.

Nous sommes heureux de pouvoir contribuer à l'examen effectué par votre comité au sujet de l'obligation du Canada à l'égard de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, afin de déterminer si les lois canadiennes, telles qu'elles s'appliquent aux enfants, nous permettent de remplir nos obligations dans ce domaine.

As past President of the Canadian Paediatric Society, I would also like to indicate that Senator Landon Pearson and colleagues in the Canadian Senate are well-recognized by the Canadian Paediatric Society, the Canadian Association of Paediatric Health Centres, and other organizations for their activities on behalf of Canadian children and youth.

I would like to begin with a quote from Dr. Meharban Singh, former Head of Pediatrics at the All India Institute of Medical Sciences in New Delhi, India.

Children are the seeds and future of any nation. Their mothers are the soil which provides the nutrients for growth.

The well-being of children and youth is multi-faceted with many directly or indirectly involve health. World Health Day, April 7, 2005 provided an important message in four parts. Healthy mothers and children are the real wealth of societies. Too many mothers and children are suffering and dying each year. Millions of lives could be saved using the knowledge we have today. The challenge is to transform this knowledge into action.

I would suggest that a similar challenge exists in Canada and in order to make a difference, we must all join forces and act. Together we can do it. Each of us has a role to play on the global stage or in the Canadian setting.

As the committee is aware, Canada is a proud signatory to the United Nations Convention of the Rights of the Child, the Optional Protocol on the Convention of the Rights of the Child and the sale of children, child prostitution and child pornography and the Optional Protocol on the Convention of the Rights of the Child on the involvement of children in armed conflict. While we recognize that we have taken steps to improve the well-being of children in Canada and elsewhere in the world, our obligations at home and abroad present continuing challenges. In supporting the convention,

The child, by reason of his or her physical and mental immaturity, needs special safeguards and care and appropriate legal protection before and after birth.

We must not only be seen to contribute; we must achieve better results. Perhaps no country can fully meet article 4 on the Convention on the Rights of the Child:

To undertake all appropriate legislative and other administrative measures for the implementation of rights recognized in the present convention.

With regard to economic, social and cultural rights, state parties shall

undertake measures to the maximum extent of their available resources and where needed within the framework of international cooperation.

En tant qu'ancien président de la Société canadienne de pédiatrie, je voudrais également indiquer que le sénateur Landon Pearson et des collègues du Sénat du Canada sont bien reconnus par notre société, par l'Association canadienne des centres de santé pédiatrique et d'autres organismes, pour ce qu'ils font au nom des enfants et des jeunes Canadiens.

J'aimerais commencer par citer M. Meharban Singh, ancien chef de pédiatrie de l'Institut des sciences médicales de New Delhi, en Inde.

Les enfants sont la promesse et l'avenir de tout pays. Leurs mères sont les personnes qui les nourrissent et leur permettent de grandir.

Le bien-être des enfants et des jeunes est multidimensionnel et dépend essentiellement de la santé, directement ou indirectement. La Journée mondiale de la santé, le 7 avril 2005, a permis de transmettre un message important composé de quatre volets. Les mères et les enfants en bonne santé sont la véritable richesse des sociétés. Trop de mères et d'enfants souffrent et meurent chaque année. Des millions de vies pourraient être sauvées grâce à la technologie dont nous disposons aujourd'hui. Le défi consiste à transformer ces connaissances en actes.

Je dirais qu'un défi du même ordre existe au Canada et que pour faire la différence, nous devons unir nos forces et agir. Ensemble, nous pouvons le faire. Chacun de nous a un rôle à jouer sur la scène internationale comme sur la scène canadienne.

Comme le sait bien le comité, le Canada est fier d'avoir signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la participation des enfants à des conflits armés. Même si nous savons que nous avons pris des mesures pour améliorer le bien-être des enfants au Canada et ailleurs dans le monde, il nous est toujours difficile de remplir nos obligations au Canada et à l'étranger. Selon la déclaration des droits de l'enfant,

Considérant que l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance,

Non seulement faut-il contribuer, mais obtenir de meilleurs résultats. Il se peut qu'aucun pays ne soit en mesure de respecter complètement les dispositions de l'article 4 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

Prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente Convention.

Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, les États parties

prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

However, we would like to focus on seven areas where we believe that we can do better: mothers, injuries, violence and abuse, education, poverty including the poverty of opportunity, recreation, health services and supporting the UN Millennium Development Goals.

Today 1,400 women will die of pregnancy-related causes. As in another presentation, that is equivalent to four jumbo jets full of women crashing; 530,000 women per year. Today 30,000 children under the age of five will die and many more mothers and children suffer either short-term or long-term disabilities. The deaths include 4 million who die in the first month after birth and a million adolescents who die of violence, pregnancy-related and treatable illnesses.

In some areas of the world if a mother dies in childbirth, the baby has only a 50 per cent chance of reaching his or her fifth birthday. While many parts of the world struggle to have trained birth attendants at all deliveries, Canada is faced with a decreasing number of family physicians providing care during birth. Midwives are relatively few and nursing is facing their own human services crisis. Our most disadvantaged will likely continue to be our Aboriginal people, new immigrants, and youth.

In many parts of the world the lack of readily available water means that children, most often girls, travel to remote distances to collect the water, which often prohibits their attendance at school. This lack of education is associated with earlier pregnancies, shorter birth spacing, decreased earning power and increased infant mortality.

While our focus is on the obligation of Canada under the Convention of the Rights of the Child, we must remember that the determinants of well-being include psychosocial, environmental, economic, educational and cultural factors. This is as true in Canada as it is elsewhere in the world. We have responsibilities to mothers, children and youth both in Canada and on a global basis.

In the area of injuries, violence and abuse, injuries including poisoning count for almost one third of the deaths of children one to four years of age. Some of our societies are at even greater risk. The Canadian Council on Social Development *Highlights the Progress of Canada's Children 2003* indicates that Aboriginal children are more likely to die from injuries. Violence is an increasing concern. One might well question whether article 17 (e) of the convention to encourage the development of appropriate guidelines for the protection of the child from information and material injurious to his health or her well-being is enough to protect our children and youth.

Nous aimerions toutefois mettre l'accent sur sept thèmes au sujet desquels nous pensons pouvoir faire mieux : les mères, les traumatismes, la violence et les abus, l'éducation, la pauvreté, y compris le manque d'opportunité, les loisirs, les services de santé et la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Aujourd'hui, 1 400 femmes vont mourir des suites d'une grossesse. Comme je l'ai dit, c'est comme si quatre jumbo jets transportant uniquement des femmes s'écrasaient; 530 000 femmes par an. Aujourd'hui, 30 000 enfants de moins de cinq ans vont mourir et beaucoup d'autres mères et d'enfants souffrent d'handicaps à court ou à long terme. Quatre millions meurent au cours du premier mois de leur vie et un million d'adolescents meurent des suites d'actes de violence, de grossesse et de maladies soignables.

Dans certaines régions du monde, si une mère meure en donnant naissance, le bébé n'a que 50 p. 100 de chances de célébrer son cinquième anniversaire. Alors que de nombreuses régions du monde cherchent par tous les moyens à ce que chaque mère qui donne naissance soit accompagnée d'une accoucheuse formée, le Canada est aux prises avec une baisse du nombre de médecins de famille qui assurent les soins durant la naissance. Les sages-femmes sont relativement peu nombreuses, et la carrière de soins infirmiers vit sa propre crise sur le plan des ressources humaines. Nos plus démunis continueront probablement d'être les Autochtones, les nouveaux immigrants et les jeunes.

Dans de nombreuses régions du monde, le manque d'accès facile à de l'eau signifie que les enfants, le plus souvent des filles, doivent parcourir de longues distances pour aller chercher de l'eau, ce qui les empêche bien souvent de fréquenter l'école. Le manque d'instruction est associé à des grossesses précoces et rapprochées, à une baisse de la capacité de gain et à une mortalité infantile accrue.

Bien que nous nous concentrons sur les obligations du Canada aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous ne devons pas oublier que les déterminants du bien-être comprennent des facteurs psychosociaux, environnementaux, économiques, éducatifs et culturels. C'est aussi vrai au Canada qu'ailleurs dans le monde. Nous avons des responsabilités à l'égard des mères, des enfants et des jeunes tant au Canada qu'à l'échelle de la planète.

Pour ce qui est des blessures, des actes de violence et des agressions, les blessures, y compris les cas d'empoisonnement, comptent pour presque le tiers des décès d'enfants âgés de un à quatre ans. Certains membres de notre société sont encore plus vulnérables. Le Conseil canadien de développement social, dans son rapport sur les faits saillants du progrès des enfants du Canada en 2003, révèle que les enfants autochtones sont les plus susceptibles de mourir de blessures. Les actes de violence sont une préoccupation croissante. On pourrait bien se demander si le paragraphe 17 (e) de la Convention visant à encourager l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être suffit pour protéger nos enfants et nos jeunes.

Do our injury prevention programs need expansion to the media where children are routinely exposed to violence?

Anger management programs may need greater implementation in our schools. Some current school regulations have children suspended from school until a mental health assessment report but it may take months to get an appointment for that assessment during which time the child is out of school, probably in contravention of article 28.

Violence, depression and low self-esteem are often contributing factors to suicide, a significant cause of death in youth as well as adults.

In British Columbia 40 per cent of gay, lesbian, bisexual, and transgender youth have dramatically low self-esteem and 46 per cent have attempted suicide at least once. We must be more effective in reaching out to the marginalized segment of society, especially our children and youth.

The Canadian Council on Social Development reports a survey of Aboriginal youth in Ontario that reveals that 61 per cent of female respondents and 35 per cent of males had experienced some form of sexual abuse. This reaches other elements of our society without regard for socio-economic status.

While Canada has prosecuted individuals engaged in sexual exploitation of children in other countries, as supported by the Optional Protocol on the Convention of the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography, there still remains much to be done at home.

Article 19 indicates

That state parties shall take all appropriate legislative, administrative, social and education measures to protect the child from all forms of physical or mental violence, injury or abuse or negligent treatment or exploitation including sexual abuse while in the care of parent(s), legal guardians (s), or any other person who has care of the child.

We overheard some brief discussion about bill 43 from the legal profession and I would suggest that the present legislation does not effectively protect the child from violence from parents and guardians. Evidence suggests that the child exposed to violence learns violence and this leads to a perpetuating cycle in future generations. Current legislative and administrative steps are not enough. More social and educational measures are required, perhaps expanding upon our programs that are initiated in some schools.

In the area of education, article 28 of the convention addresses the right to education. Although we have a system of universal education, 15 per cent of young Canadian men and 9 per cent of

Faut-il élargir nos programmes de prévention des blessures de manière à inclure les médias, où les enfants sont couramment exposés à la violence?

Il faudrait peut-être mettre en oeuvre dans nos écoles plus de programmes de gestion de la colère. Certains règlements scolaires actuels prévoient la suspension de l'enfant jusqu'à ce qu'un rapport d'évaluation de sa santé mentale soit fait, mais il faut des mois pour obtenir un rendez-vous pour l'évaluation, des mois durant lesquels l'enfant ne fréquente pas l'école, probablement en contravention de l'article 28.

La violence, la dépression et la faible estime de soi sont souvent des facteurs qui contribuent au suicide, une cause importante de décès chez les jeunes ainsi que chez les adultes.

En Colombie-Britannique, 40 p. 100 des jeunes gais, lesbiennes, bisexuels et transgenre ont une très faible estime de soi et 46 p. 100 ont tenté de se suicider au moins une fois. Nous devons être plus efficaces dans nos efforts visant à rejoindre les marginalisés de la société, surtout les enfants et les jeunes.

Le Conseil canadien de développement social signale une étude des jeunes Autochtones réalisée en Ontario selon laquelle 61 p. 100 des jeunes femmes et 35 p. 100 des jeunes hommes qui ont répondu au sondage ont connu une forme ou une autre d'agression sexuelle. Ce fléau touche d'autres éléments de la société, sans égard à la condition socioéconomique.

Bien que le Canada ait poursuivi les personnes qui exploitaient sexuellement des enfants à l'étranger, comme en témoigne le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, il reste encore beaucoup à faire au pays.

Aux termes de l'article 19 :

Les États Parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou de ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

Nous avons entendu une partie du bref débat avec des juristes sur le projet de loi 43 et, selon moi, la loi actuelle ne protège pas avec efficacité l'enfant contre la violence commise par les parents et les représentants légaux. Les faits révèlent que l'enfant exposé à des actes de violence apprend la violence et que c'est ainsi que se perpétue le cycle dans les générations futures. Les mesures législatives et administratives prises actuellement ne suffisent pas. Il faut prendre d'autres mesures sociales et éducatives, peut-être élargir les programmes qui sont déjà mis en place dans certaines écoles.

Dans le domaine de l'éducation, l'article 28 de la Convention reconnaît le droit de l'enfant à l'éducation. Bien que nous ayons un réseau d'éducation universel, 15 p. 100 des jeunes Canadiens et

young women fail to complete high school. We must not only provide a system but also do so in a manner that optimizes utilization.

Article 23 indicates that states parties recognize that mentally or physically disabled children should enjoy a full and decent life in conditions that ensure dignity, promote self-reliance and facilitate the child's active participation in the community.

Chronic conditions and disability affect more than 10 per cent of Canadian children, often interfering with their education. While we do better with physical disabilities, it is often difficult to get children into appropriate assessment and treatment programs, especially for mental health and learning disabilities. This has serious adverse effects on their education and future contributions to society and often represents a disconnect in the responsibility of the education and health sectors.

Throughout the world, there is poverty and it should also be remembered that we have poor in Canada. The 2002 *Canadian Council Report on Canadian Children* indicated that 18.5 per cent of Canadian children live in "poverty." Although this number is down from 21.3 per cent in 1993, it is higher than the 15.2 per cent incidence in 1989 when the Canadian House of Commons unanimously committed to eliminate child poverty by the year 2000.

The link of poverty with poor health, increased exposure to violence and decreased educational opportunities exists throughout the world, and in this area, we are seen to be doing less than our nation's resources indicate should be done. This is perhaps particularly true for our Aboriginal people and recent immigrants and families.

While our educational system has many positive impacts, schools are asked to do more as 63 per cent of children under the age of 15 in two parent families have both parents working full-time.

In other areas of the world a safe water source close to home may enhance educational opportunities. The solution for Canadian children is more complex. Many of us have had periods of financial limitations that may have even met the definition of 'poverty.' That definition certainly applied to me while I was going to university. The difference is that we have hope and opportunity and it may well be that the perceived lack of opportunity contributes to the use of alcohol, tobacco and drugs as well as limiting education in some who cannot see the hope for the future. We must find a way to more effectively reach those in need to provide opportunities to become contributing members of society.

Article 31 addresses the right of the child to rest and leisure, to engage in play and recreational activities. Unfortunately, Canadian children are becoming less engaged in the latter. A recent report indicates that in grade 11 students, only

9 p. 100 des jeunes Canadiennes ne terminent pas leurs études de niveau secondaire. Il faut non seulement offrir un réseau, mais aussi l'offrir d'une manière qui optimise son utilisation.

À l'article 23, les États Parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.

Plus de 10 p. 100 des enfants canadiens ont un état chronique et une déficience, ce qui nuit souvent à leur éducation. Bien que nous nous en sortions mieux avec les enfants physiquement handicapés, il est souvent difficile d'inscrire les enfants dans des programmes convenables d'évaluation et de traitement, surtout ceux qui sont atteints de maladie mentale et qui ont des troubles d'apprentissage. Voilà qui nuit gravement à leur éducation et à leur contribution future à la vie de la société et qui représente souvent un clivage dans les responsabilités des secteurs de l'éducation et de la santé.

Partout dans le monde, il y a de la pauvreté, et il ne faudrait pas oublier qu'il existe aussi des pauvres au Canada. Dans son rapport de 2002 sur l'enfant canadien, le Conseil canadien précisait que 18,5 p. 100 des enfants canadiens vivent dans la « pauvreté ». Bien que cela représente une baisse par rapport au taux de 21,3 p. 100 affiché en 1993, il est tout de même plus élevé que le taux de 15,2 p. 100 enregistré en 1989 lorsque la Chambre des communes du Canada s'était unanimement engagée à abolir la pauvreté de l'enfance dès l'an 2000.

Le lien entre la pauvreté et une mauvaise santé, une exposition accrue à la violence et une baisse des possibilités d'accès à l'éducation existe partout dans le monde et, dans ce domaine, nous sommes perçus comme faisant moins que ce que nos ressources nationales nous permettent de faire. C'est peut-être particulièrement le cas pour les Autochtones, les nouveaux immigrants et les familles.

Bien que notre système d'éducation ait de nombreux impacts positifs, on demande aux établissements de faire plus étant donné que les deux parents de 63 p. 100 des enfants de moins de 15 ans issus de familles biparentales travaillent à temps plein.

Dans d'autres régions du monde, la présence à proximité de la maison d'une source d'accès à l'éducation est problématique. La solution, dans le cas des enfants canadiens, est plus complexe. Bon nombre d'entre nous avons connu des périodes de restrictions budgétaires qui étaient peut-être même synonymes de pauvreté. Cette définition s'appliquait certes à moi pendant que j'étudiais à l'université. La différence, c'est que nous avons de l'espoir et des débouchés. Il se peut fort bien que le manque perçu de débouchés aggrave la consommation d'alcool, de tabac et de drogue et limite l'éducation de certains qui ne voient pas d'espoir dans leur avenir. Nous devons trouver un moyen d'atteindre plus efficacement ceux qui sont dans le besoin afin de leur offrir des possibilités de contribuer à part entière à la vie de la société.

L'article 31 reconnaît à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge. Malheureusement, les enfants canadiens ont de moins en moins d'activités récréatives. Un rapport paru récemment révèle que

approximately 10 per cent exercise an hour a day throughout the week. This was something that was unheard of when I was going to school as we had lots of opportunity with parks, with schoolyards and with organized program activities.

While in some areas stunting of growth and underweight are major problems Canadian children are becoming increasingly overweight. This may be partly related to children spending more time in front of a screen as well as poor nutritional habits. Poor nutritional habits also have a strong link with limited financial resources. Canada's national action plan, *A Canada Fit for Children* when implemented, could significantly contribute to the resolution of this problem. It might also be expected that the provision of alternate activities and outlets may decrease some other adverse behaviours in children and youth.

Elsewhere in the world structured educational programs and refugee camps are endeavouring to address the adverse effects of war on children and youth. In Canada there needs to be ongoing consideration for physical well-being of our children, youth and adults.

Provision of health services in Canada is generally good, although there are significant problems with access in some areas. As costs of care continue to increase we must focus efforts on prevention and health promotion.

Although article 33 does not refer to tobacco and alcohol, clearly our children need protection against the pressures for use that currently exist.

Article 24 recognizes the right of the child to the enjoyment of the highest attainable standard of health and to facilities for the treatment of illness and rehabilitation of health. As healthcare providers, we recognize the importance of prevention. New immunizations for pneumococcus, meningococcus, and chicken pox recommended by the National Advisory Committee on Immunization, the Canadian Paediatric Society were variably implemented across Canada. As the responsibility was provincial, implementation of a nationally recognized standard resulted in children across Canada getting unequal access to health prevention while some provinces paid for this new immunization and others required parental payment.

In Canada we must find a better way to address provincial disparities and care, especially for children and youth. On a global basis, measles, a preventable disease with immunization, is responsible for the death of 400,000 children each year. We must find a better way for health programs, especially those related to prevention, to actually reach those in need. This will need to consider the many barriers and enhancers which exist in all societies.

chez les étudiants de 11^e année, 10 p. 100 seulement environ font de l'exercice pendant une heure par jour tout au long de la semaine. C'est là un phénomène qui n'existait même pas quand j'allais à l'école étant donné que nous avions souvent l'occasion de jouer dans les parcs, dans les cours d'école et dans le cadre d'activités organisées.

Bien qu'ailleurs dans le monde, l'arrêt de croissance et l'insuffisance de poids soient de graves fléaux, au Canada, les enfants deviennent de plus en plus obèses. Le phénomène est peut-être attribuable en partie au fait qu'ils passent plus de temps devant un écran ainsi qu'à de mauvaises habitudes alimentaires. Ces mauvaises habitudes sont également fortement liées à des ressources financières limitées. Le plan national d'action du Canada, *Un Canada digne des enfants*, lorsqu'il sera mis en oeuvre, pourrait contribuer énormément à résoudre ce problème. On pourrait aussi s'attendre à ce que l'ajout d'autres activités et débouchés fasse diminuer peut-être d'autres comportements nuisibles des enfants et des jeunes.

Ailleurs dans le monde, les programmes éducatifs structurés et les camps de réfugiés entreprennent de contrer les effets nuisibles de la guerre sur les enfants et les jeunes. Au Canada, il faut constamment tenir compte du bien-être physique de nos enfants, de nos jeunes et de nos adultes.

La prestation de services de santé au Canada est en règle générale bonne, bien que l'accès aux soins pose d'importants problèmes dans certaines régions. À mesure que continue d'augmenter le coût des soins, il faut accroître nos efforts de prévention et de promotion de la santé.

Bien que l'article 33 ne mentionne pas le tabac et l'alcool, manifestement, nos enfants ont besoin d'être protégés contre les pressions actuellement exercées pour les convaincre de consommer.

L'article 24 reconnaît le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. En tant que fournisseurs de soins de santé, nous reconnaissons l'importance de la prévention. Des campagnes d'immunisation contre le pneumocoque, le méningocoque et la varicelle recommandées par le Comité consultatif national de l'immunisation et la Société canadienne de pédiatrie ont eu lieu, de façon variable, un peu partout au Canada. Comme cette responsabilité relevait des provinces, l'absence d'une norme nationale a empêché des enfants du Canada d'obtenir accès égal à des soins de prévention tandis que certaines provinces ont payé cette immunisation alors que d'autres ont obligé les parents à la payer.

Au Canada, il faut trouver un meilleur moyen d'éliminer les écarts provinciaux et les disparités de soins, surtout ceux qui sont destinés aux enfants et aux jeunes. À l'échelle de la planète, la rougeole, une maladie que l'on peut prévenir par la vaccination, est responsable du décès de 400 000 enfants chaque année. Il faut trouver un meilleur moyen pour que les programmes de santé, surtout ceux qui sont liés à la prévention, atteignent vraiment ceux qui en ont besoin et il faudra tenir compte des nombreux obstacles et activateurs qui existent au sein de toutes les sociétés.

In the global arena, Canada has endorsed the following UN Millennium Development Goals. We endorsed the eradication of extreme poverty and hunger; and the achievement of universal primary education. We endorse promoting gender equality, the empowerment of women and the reduction of child mortality under age five by two-thirds by 2015. We endorse improving maternal health with a three-quarter reduction in maternal mortality by 2015. We endorse the combat of HIV/AIDS, malaria and other diseases and endorse the measures to ensure environmental sustainability and develop a global partnership for development. Many Canadians are urging greater action in this area.

As late as three days ago, I received information from the Canadian Coalition for Global Health Research that we urged the Group of Eight meeting in July 2005 to strengthen national health systems, support and enlarge health worker capacity, overcome macroeconomic challenges, address health worker needs in high-income countries, support international organization and ensure soundness of donor programs. While Canada should increase its contributions to the 0.7 per cent of Gross National Product promised in the days of Prime Minister Lester B. Pearson, it is simply not enough to provide funds. Our contributions must be measured not by input, such as dollars, but by output, well-being. Canadians should continue to insist that programs at home and abroad be based on locally-recognizable and supported needs, and be able to be evaluated to aid replication or elimination and be sustainable for the future.

In summary, Canada has done much to meet its obligations under the UN Convention on the Rights of the Child. However, there remains much to do to ensure that our programs reach those in need and that they have the desired effects. We must ensure that these programs are sustainable for the future.

The United Nations Children's Fund published an extensive report, *The State of the World's Children, 2002*. While supporting such efforts, we should consider whether a similar document, a report card, should be regularly published for Canadian children and youth.

I would like to finish on a personal note. I believe that Canada as a nation would do well following the advice once given to me by my father, paraphrased as, "We must always forge ahead ourselves and help others along with us." Thank you for the opportunity to make a small contribution to this important process.

Senator Pearson: I thank you very much for your presentation and for the reminders of some of the issues that confront us in Canada as well as around the world.

À l'échelle planétaire, le Canada a appuyé les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. Nous avons appuyé l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, de même que l'accès universel aux études primaires. Nous appuyons la promotion de l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et la réduction des deux tiers d'ici 2015 de la mortalité en bas âge des moins de cinq ans. Nous appuyons une amélioration de la santé maternelle en réduisant des trois quarts la mortalité maternelle d'ici 2015. Nous appuyons la lutte contre le VIH/sida, la malaria et d'autres maladies et nous appuyons les mesures prises en vue d'avoir un environnement durable et d'élaborer un partenariat mondial en matière de développement. De nombreux Canadiens exhortent leur gouvernement à être plus dynamique dans ce domaine.

Il n'y a pas plus de trois jours, j'ai reçu de l'information de la Canadian Coalition for Global Research nous annonçant que nous avons exhorté les dirigeants présents au Sommet du G8 en juillet 2005 à renforcer les réseaux nationaux de santé, à appuyer un renforcement de la capacité des travailleurs de la santé, à surmonter les défis macroéconomiques, à satisfaire aux besoins des travailleurs de la santé dans les pays riches, à appuyer les organismes internationaux et à voir à la validité des programmes de donateurs. Bien que le Canada doive accroître sa contribution à 0,7 p. 100 du produit intérieur brut, tel que promis sous le régime de Lester B. Pearson, il ne suffit tout simplement pas d'offrir des fonds. Nos contributions doivent se mesurer non pas en termes de dollars, mais en termes de résultats, de bien-être produit. Les Canadiens devraient continuer d'insister pour que les programmes chez eux comme à l'étranger reposent sur des besoins reconnaissables localement et documentés, qu'on puisse les évaluer de manière à éviter les recoupements et qu'ils soient durables.

En résumé, le Canada a beaucoup fait pour assumer ses obligations sous le régime de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que nos programmes atteignent ceux qui en ont besoin et pour que ces programmes aient les effets désirés. Il faut faire en sorte que ces programmes sont durables.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a publié un rapport complet intitulé *La situation des enfants dans le monde, 2002*. Tout en appuyant de pareils efforts, nous devrions nous demander si un document analogue, une espèce de bulletin, ne devrait pas être régulièrement publié au sujet des enfants et des jeunes canadiens.

J'aimerais conclure sur une note plus personnelle. J'estime que le Canada, en tant que pays, aurait intérêt à suivre le conseil que m'a jadis donné mon père, soit qu'il faut toujours soi-même être de l'avant et aider les autres à nous suivre. Je vous remercie de l'occasion qui m'a été donné de faire une petite contribution à cet important processus.

Le sénateur Pearson : Je vous remercie beaucoup de nous avoir fait cette déclaration et de nous avoir rappelé certains des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises au Canada comme ailleurs dans le monde.

We are not going to deal with around the world today. We are just going to try to focus on our more challenging problems here at home. The Canadian Paediatric Society, of which you were the past president, has been doing increasingly good work in your position papers and so on, very, very helpful stuff.

We are interested when children talk to us and say what they perceive as their problems and issues in the health area. I have already raised this before but we did hear from a young person in New Brunswick who was very much concerned with some of the prescription drug abuses, oxytocin and things of that sort and we have also heard from young people who are concerned about sexually-transmitted diseases and issues around lack of education and so on about their emerging sexuality and the implications of their activity.

Dr. McMillan: I will make an initial comment and then maybe Anne and Jane could add in further. While on the CPS Board I had the opportunity to sit on the adolescent health committee which is quite different from my usual taking care of newborn babies. I became increasingly aware of how the youth are as culturally from children and from adults as many ethnic groups. If we try to have one model that fits all or we divide things into children and adults, the youth get left somewhere in the middle. Although there is a universal health system, it does not effectively reach many of the youth the same way as it does not reach some other areas of our community. I think that we have the knowledge. I think that we need to do better at actually reaching the people on the subjects of drugs, alcohol, sexually transmitted diseases staying in school, or preparing for parenting. I think these are all issues that we need to find a better way of reaching the involved people.

Ms. Anne Cogdon, Director for Primary Health, IWC Health Centre: Yes, one of the things that we have tried to deal at the Capital Health District is to address some of the issues you have talked about related to youth health. To that end, we have established youth health centres in every one of our high schools. We have a public health nurse who runs a centre in each of the high schools. The nurse also visits the junior high school that is part of the high school. The youth health centres have been operating for two years.

The most common reason for youth visits is to discuss relationship-related issues. They tell us that the health centres enable them to access help concerning stress and relationships with their parents and their peers. They have concerns about intimate relationships and issues related to gender identity sexuality and drug and tobacco use.

Nous n'allons pas régler les problèmes du monde aujourd'hui. Nous allons simplement essayer de nous concentrer sur les plus grands problèmes ici, au Canada. La Société canadienne de pédiatrie, dont vous avez été président, fait de plus en plus du bon travail dans ses énoncés de position et ainsi de suite, du travail fort utile.

Nous sommes intéressés quand les enfants nous parlent et nous disent ce qu'ils perçoivent comme étant leurs problèmes et les enjeux dans le domaine de la santé. J'ai déjà soulevé ce point, mais nous avons entendu une jeune personne au Nouveau-Brunswick qui était très préoccupée par la consommation excessive de certains médicaments d'ordonnance, d'oxytocine et d'autres produits de ce genre et nous avons aussi entendu des jeunes nous dire comment ils étaient préoccupés par les maladies transmises sexuellement, par le manque d'éducation à ce sujet et au sujet de leur sexualité naissante et les conséquences de leurs activités.

Le Dr McMillan : Je vais commencer par répondre, après quoi Anne ou Jane voudra peut-être renchérir. Alors que j'étais membre du conseil d'administration de la Société canadienne de pédiatrie, j'ai eu l'occasion de faire partie du comité chargé de la santé des adolescents qui est très différente des soins que je prodigue habituellement aux nouveau-nés. J'ai pris de plus en plus conscience d'à quel point les jeunes étaient aussi différents, sur le plan culturel, des enfants et des adultes que de nombreux groupes ethniques. Si nous tentons d'avoir un seul modèle qui s'applique à tous ou si nous faisons une distinction entre les enfants et les adultes, les jeunes se retrouvent quelque part au milieu. Bien qu'il existe un réseau universel de santé, il n'atteint pas de manière efficace de nombreux jeunes, de la même façon qu'il n'atteint pas d'autres pans de notre société. Je crois que nous avons le savoir. Il faut faire mieux pour informer les gens au sujet des drogues, de l'alcool, des maladies transmises sexuellement, du décrochage et de la préparation à l'art d'être parent. Ce sont là des questions au sujet desquelles il va falloir trouver de meilleurs moyens de rejoindre les intéressés.

Mme Anne Cogdon, directrice, Santé primaire, Centre de santé IWK : Oui, nous avons essayé, entre autres, de régler au Capital Health District certains problèmes dont vous avez parlé en rapport avec la santé des jeunes. À cette fin, nous avons établi des centres de santé pour les jeunes dans presque tous les établissements de niveau secondaire. Nous avons une infirmière de la santé publique qui dirige un centre dans chacun des établissements. Elle visite également les écoles secondaires de premier cycle qui font partie du réseau des écoles secondaires. Les centres de santé pour les jeunes fonctionnent depuis deux ans.

La raison la plus courante qu'invoquent les jeunes pour visiter un centre est le besoin de discuter de questions liées à leurs relations. Ils nous disent que les centres de santé leur permettent d'obtenir de l'aide concernant le stress et les relations avec les parents et les pairs. Ils ont des préoccupations au sujet des relations intimes, de leur identité sexuelle et de la consommation de drogue et de tabac.

Although it is a wonderful resource, it is not enough. We see the need to provide the serve to children in grade 8. They do well in grade 7 and then something happens between grade 7 and 8 in that summer and all sorts of indicators follow at that point in time. Their behavioural issues come to the fore, identity issues, and those kinds of things. We need a larger resource for children in that junior high level.

As a result of our success with the teen health centres there is an indication that the program will become part of a province wide initiative. Again, that is a resource issue.

In our area and in Dartmouth the youth, grades 4-12 have participated in a youth survey developed by the Search Institute. A number of school districts across Canada have used this survey, which measures children's developmental assets.

There are 40 developmental assets and the survey indicates that as the children age their assets drop. Children start out in grades 4-6 with 25 assets out of a possible 40 and by the time they get to grades 7-12 they have 16 assets. Assets such as decision-making, feeling a sense of value in the community, and feeling they have caring, adult role models, all drop as children age.

We have a lot of work to do with this information collected from the youth.

Ms. Jane Mealey, Vice-President, Children's Health, IWK Health Centre: We also have a large group of youth with disabilities and those young people have the same issues as — I will not call them "normal" — youth without disabilities.

Our challenge is to help those youth integrate into their social environment while coping with disabilities and often with the challenge of poverty. We have not solved those problems at either the provincial or the federal level.

Senator Pearson: Young people use the school clinics more frequently than centres that are more difficult to access. I am pleased to hear about these clinics because I think young people think of the public health system in a positive way.

I am aware of your assets program in terms of learning about health behaviours. The McCreary Centre Society has a similar system in British Columbia. It is a tool used with young people and often organized by young people themselves to get their needs answered. I think it is a fairly accurate reflection of where kids think they are in their environment.

I can remember Dr. Graham Chance from the Canadian Institute of Child Health, talking about how mental health issues really hit in adolescence. I can confirm his statement having raised five adolescents myself.

I would like you to say some more about the capacity or lack thereof in the system to respond to the mental health needs of children and adolescents.

Bien qu'il s'agisse-là d'une merveilleuse ressource, ce n'est pas suffisant. Nous constatons le besoin d'offrir les services à des enfants de huitième. Ils se débrouillent bien en septième année, puis quelque chose se passe entre la septième et la huitième, durant l'été, et toutes sortes d'indicateurs s'enchaînent à partir de là. C'est la crise du comportement, de l'identité, de ce genre de choses. Nous avons besoin de plus de ressources pour les enfants du premier cycle des écoles secondaires.

Par suite du succès qu'ont remporté nos centres de santé pour les adolescents, il semble que le programme va faire partie d'une initiative lancée à l'échelle de la province. À nouveau, c'est une question de ressources.

Dans notre région et à Dartmouth, les jeunes de la 4^e à la 12^e ont participé à un sondage élaboré par le Search Institute. Plusieurs arrondissements scolaires de tout le Canada se sont servis de ce sondage pour mesurer les actifs favorables au développement des enfants.

Il existe 40 actifs et, d'après le sondage, à mesure que les enfants prennent de l'âge, leur nombre diminue. Des enfants commencent la quatrième, la cinquième et la sixième année avec 25 des 40 actifs possibles et, quelque part entre la 7^e et la 12^e année, ils n'en ont plus que 16. La prise de décision, le sentiment d'utilité dans la collectivité et la disponibilité de modèles adultes attentifs, tous ces actifs baissent avec l'âge.

Nous avons beaucoup de travail à faire pour bien assimiler cette information réunie chez les jeunes.

Mme Jane Mealey, vice-présidente, Santé des enfants, Centre de santé IWK : Nous avons nous aussi un important groupe de jeunes handicapés et ces jeunes ont les mêmes problèmes que les jeunes — je vais éviter de parler de normaux — sans handicap.

Notre défi consiste à aider ces jeunes à s'intégrer à leur environnement social tout en composant avec leur déficience et, souvent, la pauvreté. Nous n'avons pas réglé ces problèmes, ni au niveau provincial, ni au niveau fédéral.

Le sénateur Pearson : Les jeunes ont recours plus souvent aux classes cliniques qu'aux centres parce qu'elles sont plus faciles d'accès. Je suis heureuse d'entendre parler de ces classes cliniques parce que j'estime que cela donne aux jeunes une image favorable du réseau de santé publique.

Je connais vos programmes d'actifs visant à apprendre davantage au sujet des comportements en matière de santé. Le McCreary Centre Society a un système analogue en Colombie-Britannique. C'est un outil utilisé auprès des jeunes et souvent organisé par eux pour obtenir satisfaction à leurs besoins. Je crois que cela reflète assez bien où se situent ces enfants dans leur environnement.

Je me souviens de Dr Graham Chance, de l'Institut canadien de la santé infantile, qui nous racontait comment les problèmes de santé mentale frappent vraiment fort à l'adolescence. Je peux confirmer ses propos, ayant moi-même élevé cinq adolescents.

J'aimerais que vous nous en disiez plus au sujet de la capacité ou de l'incapacité du réseau à répondre aux besoins de santé mentale des enfants et des adolescents.

Ms. Mealey: That is a major challenge for us in Nova Scotia. Over the years, we have conducted numerous reports on mental health, and even with increasing resource to support mental health, we have two and one half year waiting lists for those youth not critically ill. Children and youth that have attempted suicide or created major problems at home or in their environment receive immediate assistance, but otherwise the wait is too long for youth with mental health issues.

We need to have better access for youth children and families to assessment. We look to the school to observe the child's ability to function and determine whether their problem is a behavioural disorder or if it is mental illness.

As Doug said, the school often suspends the child for bad behaviour and then he or she has to wait for up to two and a half years to get assessment. This wait time is too long.

We are making progress but it is a resource issue in terms of financial resources to support what appears to be an ever-growing need. We find that adults suffer from the same problems in accessing mental health care. They have difficulty finding qualified professional psychologists, social workers and psychologists. These professionals make up a team of mental health care service providers. We do not have enough child psychiatrists in the country. They have a unique skill set and we do not produce enough of them to fill our mental health needs.

Ms. Cogdon: I totally agree. One of the responsibilities that I have within my job is to do community consultations. We have a system in Nova Scotia where we have community health boards and their function is to relate to the community, to be the eyes, ears and voice of the community and bring that information into the health system.

Access to mental health services is a concern for families in need of help and information for children and youth with mental health issues. Parents are in need of support to deal with their child's problems. They need advice on how to be the best possible parent in their circumstances.

Last fall, we conducted a telephone survey of 1,400 people across our district. We asked people to reflect on the major health issues related to children. The survey indicates that the foremost issue for children is a stable and supportive family. Then we asked them to reflect on what action we should take. Sixty per cent answered that they need help with parenting skills.

We have to help the child and equally important, we have to help the parents of a child with mental health issues. Parents want to be the best support possible for their children.

Mme Mealey : Cela nous pose un défi de taille en Nouvelle-Écosse. Au fil des ans, nous avons rédigé plusieurs rapports sur la santé mentale et, en dépit d'un accroissement des ressources qui y sont affectées, nos listes d'attente pour les jeunes qui ne sont pas en phase critique sont de deux ans et demi. Les enfants et les jeunes qui tentent de se suicider ou qui posent d'importants problèmes à la maison ou dans leur environnement reçoivent une aide immédiate, mais autrement, l'attente est beaucoup trop longue pour les jeunes qui ont des problèmes de santé mentale.

Il faut améliorer l'accès des jeunes enfants et des familles aux services d'évaluation. Nous comptons sur l'école pour observer la capacité de l'enfant à fonctionner et pour déterminer si le problème est d'ordre comportemental ou mental.

Comme Doug l'a dit, l'école suspend souvent l'enfant pour son mauvais comportement, puis cet enfant doit attendre jusqu'à deux ans et demi pour subir une évaluation. Ce temps d'attente est beaucoup trop long.

Nous réalisons des progrès, mais c'est une question de ressources, de ressources financières qui nous permettraient de répondre à un besoin sans cesse croissant. Nous observons que les adultes ont les mêmes problèmes d'accès aux soins de santé mentale. Ils éprouvent des difficultés à se trouver un professionnel compétent dans le domaine du travail social ou de la psychologie. Ces professionnels forment une équipe de fournisseurs de services en santé mentale. Il n'y a pas suffisamment de pédopsychiatres au pays. Ils ont un ensemble de compétences unique, mais nous n'en produisons pas assez pour répondre à nos besoins en matière de santé mentale.

Mme Cogdon : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Une de mes responsabilités, dans le cadre de mon travail, est la consultation avec la communauté. Nous avons en Nouvelle-Écosse un réseau dans lequel existent des conseils communautaires de santé qui ils ont pour fonction d'établir des liens avec la communauté, d'être les antennes du réseau de santé dans la communauté.

L'accès à des services de santé mentale est une préoccupation pour les familles qui ont besoin d'aide et d'information au sujet d'enfants et de jeunes ayant des problèmes de santé mentale. Les parents ont besoin d'aide pour régler les problèmes de leurs enfants. Ils ont besoin de conseils quant à la façon d'assumer leur rôle parental dans de pareilles circonstances.

L'automne dernier, nous avons mené un sondage téléphonique auprès de 1 400 personnes de notre district. Nous avons demandé aux gens de nous dire ce qu'ils pensent des principales questions de santé reliées aux enfants. L'étude a révélé que la préoccupation centrale à l'égard des enfants est une famille stable et encourageante. Nous leur avons ensuite demandé de nous dire quelles mesures nous devrions prendre. Soixante pour cent des répondants ont affirmé avoir besoin d'aide pour assumer leur rôle parental.

Nous devons aider l'enfant et, fait tout aussi important, nous devons aider les parents de l'enfant qui a des problèmes de santé mentale. Les parents souhaitent être le meilleur soutien possible pour leurs enfants.

Senator Pearson: I believe your findings match the results from the Invest in Kids survey conducted in Toronto. The results of that survey indicate that parents believe that their job as parents is the most important role that they play in their lives. It also indicates that they do not know how to do properly and they do not feel valued for their work with their children.

Senator Mercer: My reading and studies show that one of the most significant problems is that young parents thrust into parenthood are unsure of their parenting abilities. As I always say, children do not come with instructions.

I was 25 years of age when I became a parent and it was a scary experience. Imagine the fear parenthood would bring to a 16 or 18 year old.

This issues goes to preventative medicine and preventative care. Have you been able to track the effectiveness of teaching parenting skills? Are there cases where you have had effective parenting skills training and then seen a decline in certain problems that you might have anticipated?

Ms. Cogdon: Unfortunately, we do not have a good system of parenting programs. We have excellence in pockets. I think that is our problem. I think we need a broader reach. Parents require education and other supports to be the best parents they can be. Parents need adequate housing and finances to shelter and feed their children in a healthy way. All of these supports contribute to the well-being of the child and assist parents in their role of raising their children.

I cannot recall the research on the effectiveness of parenting skills but I am sure it is out there. The literature points to the need to give parents those tools and to do it from their perspective. We realize that our program is not suitable for everyone. Programs must relate to the socio-economic level and their specific needs.

We have an interesting project underway Dartmouth. The family resource centre in that city performs a great service in reaching out to parents and offers a comprehensive approach to new parents. The centre welcomes parents into an inviting atmosphere and provides them with supports to raise their children in the best possible way.

The centre provides public health services and health and speech and language therapists. It offers reading programs and links parents with the food bank services. Therefore, it has to be a very comprehensive approach.

Dr. McMillan: The Read to Me program at the IWK Health Centre encourage child-parent interaction while educating the child. Parents receive books and instructions on reading bedtime stories. This program is beneficial to both parent and child.

Le sénateur Pearson : Vos résultats semblent correspondre à ceux de l'enquête menée par Invest in Kids à Toronto. L'enquête a révélé que les parents estiment que leur rôle de parent est le plus important qu'ils jouent dans leur vie. Il révèle également qu'ils ignorent comment bien l'assumer et qu'ils ne se sentent pas appréciés pour ce qu'ils font pour leurs enfants.

Le sénateur Mercer : D'après mes lectures et mes recherches, un des problèmes les plus importants semble être que les jeunes deviennent parents sans trop savoir s'ils vont être à la hauteur. Comme je le dis toujours, il n'existe pas de manuel pour apprendre à être parent.

J'avais 25 ans quand je suis devenu père et je me rappelle à quel point j'avais peur. Songez alors à la crainte du jeune de 16 ou de 18 ans qui devient parent.

La question relève du domaine de la médecine des soins préventifs. Avez-vous pu suivre l'efficacité des cours sur l'art d'être parent? Y a-t-il des cas où, après avoir donné une formation efficace aux parents, vous avez constaté un déclin de certains problèmes que vous auriez pu prévoir?

Mme Cogdon : Malheureusement, nous n'avons pas un très bon réseau de programmes de formation au rôle de parent. Nous obtenons d'excellents résultats dans certains petits créneaux. Je crois que c'est là notre problème. Je crois que nous avons besoin de rejoindre plus de monde. Les parents ont besoin d'information et d'autres formes de soutien pour assumer le mieux possible leur rôle. Les parents ont besoin de logement adéquat et d'argent pour abriter et nourrir leurs enfants de manière saine. Toutes ces formes de soutien contribuent au bien-être de l'enfant et aident les parents à assumer leur rôle d'éducateur.

Je ne me souviens pas de recherche qui aurait été menée sur l'efficacité des compétences en tant que parents, mais je suis sûre qu'elle existe. La documentation fait ressortir le besoin d'offrir des outils aux parents et de le faire de leur point de vue. Nous nous rendons compte que notre programme ne convient pas à tous. Les programmes doivent être liés au niveau de vie socio-économique et à leurs besoins précis.

Un projet intéressant est en cours à Dartmouth. Le centre des ressources familiales de la ville réussit de manière formidable à rejoindre les parents et à offrir une approche complète pour la formation au rôle de parent. Le centre accueille les parents dans un milieu invitant et leur offre de l'aide pour élever le mieux possible leurs enfants.

Le centre offre des services de santé publique et les services de thérapeutes en matière de santé, de parole et de langage. Il offre un programme de lecture et met les parents en contact avec les banques alimentaires. Par conséquent, il faut offrir une approche très complète.

Le Dr McMillan : Le programme Read to Me mis sur pied au centre de santé IWK encourage l'interaction entre l'enfant et le parent tout en éduquant l'enfant. Les parents reçoivent des livres et des instructions sur la façon de lire des histoires à l'heure du coucher. Ce programme est avantageux tant pour l'enfant que pour les parents.

As to the issue of newborn children, we need more studies on their post-natal environment. I really think that from the research standpoint and indeed, for all the programs that we have, that we should have an evaluation to know what works and what does not work.

Senator Mercer: One of the issues with young parents, particularly very young parents is self-esteem and the belief they can tackle the big bad world and successfully raise a child in it. It is difficult to teach self-esteem. I see that as significant part of the equation in trying to solve some of those health and social problems.

Dr. Ryan Thompson, MHSA Resident, IWK Health Centre: I would like to comment regarding the parenting skills, as I am a young parent myself. It is not necessarily that the skills are not there. Yes, there definitely can be improvement. However the problem is the time I spend with my child. In many homes both parents work and they shuttle their kids to daycare and they see their kids for maybe two or three hours a day, and maybe on weekends depending on their employment situation.

The trouble is not enough time to make an impact on your child. It gets back to the self-esteem part. If you are not around your children, you cannot be that role model and provide that role model. It is difficult for parents to be role models when they are out working to pay for the housing and food. They are busy doing other things. It is difficult to make an impression when you are not with the child.

Senator Oliver: Part of my question has been answered but I am going to put it anyway. First, thank you for your presentations that dealt with both national and international issues.

Dr. McMillan's c.v. indicates experience in educational programs for healthcare professionals in places like India, China, Bangladesh, Laos, Philippines, Indonesia, Saudi Arabia and so on.

We have been in Sweden and Switzerland and in a number of provinces hearing from witnesses and one of the things that I would like to hear from the four of you is about the UN Covenant on the Rights of the Child in Nova Scotia and, in particular, at the Isaak Walton Killam Hospital.

What type of education and training is there for staff on the rights of the children? Do most people understand what these rights are and, if not, what measures are you taking to help the staff understand children's rights?

What new things would you recommend to this committee that we take with us as ways to implement the various rights of the child insofar as they relate to healthcare issues?

Ms. Mealey: On a day-to-day basis we probably do not educate and remind staff of the rights of the children based on the UN Convention on the Rights of the Child. We do have that information available and posted. We include it in our philosophy

Pour ce qui est du nouveau-né, nous avons besoin de plus d'études sur son environnement post-natal. Je crois vraiment que, du point de vue de la recherche et, en fait, de tous les programmes que nous offrons, nous devrions faire une évaluation pour savoir ce qui est utile et ce qui ne l'est pas.

Le sénateur Mercer : Un des problèmes des jeunes parents, particulièrement des très jeunes parents, est le manque d'estime de soi et de la conviction qu'ils peuvent réussir à élever leur enfant dans ce monde où la vie est si difficile. Or, il est difficile d'enseigner l'estime de soi. Je vois là une partie importante de la solution à certains des problèmes de santé et des problèmes sociaux.

Le Dr Ryan Thompson, résident MHSA, centre de santé IWK : J'aimerais faire des observations au sujet de l'art d'être parent, parce que je suis moi-même un jeune père. Ce n'est pas forcément qu'on a pas les compétences voulues. On peut certes les améliorer, c'est un fait. Cependant, c'est le temps que j'ai à consacrer à mon enfant qui fait défaut. Dans de nombreux foyers où les deux parents travaillent, le temps passe à faire l'aller-retour de la garderie et on ne voit ses enfants que pendant deux ou trois heures par jour et les week-ends, peut-être, selon son emploi.

Le problème, c'est qu'on n'a pas suffisamment de temps libre pour avoir un impact sur l'enfant. On en revient toujours à cette histoire de faible estime de soi. Si vous n'êtes pas présent dans la vie de vos enfants, vous ne pouvez pas assumer le rôle de modèle. Il est difficile aux parents de jouer le rôle de modèle quand ils travaillent à l'extérieur pour gagner de quoi payer le logement et l'épicerie. Ils sont occupés à faire autre chose. Il est difficile d'avoir une influence quand vous n'êtes pas là.

Le sénateur Oliver : On a répondu à une partie de ma question, mais je vais la poser de toute façon. Tout d'abord, je remercie les témoins de leurs déclarations qui portaient à la fois sur des questions nationales et internationales.

D'après son c.v., le Dr McMillan a de l'expérience en programmes éducatifs pour les professionnels de la santé dans des pays comme l'Inde, la Chine, le Bangladesh, le Laos, les Philippines, l'Indonésie, l'Arabie saoudite, et j'en passe.

Nous sommes allés en Suède et en Suisse et dans plusieurs provinces où nous avons entendu des témoins. Une des choses que j'aimerais, c'est que vous quatre nous parliez du respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en Nouvelle-Écosse, plus particulièrement à l'hôpital Isaak Walton Killam.

Quel genre d'éducation et de formation offre-t-on au personnel en matière de droits de l'enfant? La plupart sont-ils au courant de ces droits et, dans la négative, quelles mesures prenez-vous pour les aider à en prendre conscience?

Quelles nouvelles mesures proposeriez-vous au comité pour respecter les divers droits de l'enfant, dans la mesure où ils concernent des questions de santé?

Mme Mealey : Au jour le jour, nous n'éduquons probablement pas le personnel et ne lui rappelons pas les droits de l'enfant tels qu'inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Par contre, nous possédons ces renseignements

of care. We make sure our staff has the proper credentials. Our general philosophy include the covenant in our family-centered facility. We have a child abuse registry. We talk about the rights of children and youth and parents to be involved in their care. We have done work around the rights of children in hospital and healthcare settings. Our family-centered care literature ties very nicely into the rights of children and the rights of youth.

Our overall approach is embedded in the rights of children, youth and the family. The IWK is a very strong family-centered, family-focused environment that strives to ensure that children and families are an integral part of their care. They are integral in their decision making. We have just, for example, revised and implemented our policy on consent to treatment that engages and involves our adolescents in making those decisions and they can consent or refuse to consent. Senators are aware that here in Nova Scotia there is not a legal age of consent.

Senator Oliver: What are the youngest ages of participation?

Ms. Mealey: Children from the age of eight, nine and 10 are always involved in the discussions. We feel that they are capable of telling us what they want by that age. Obviously, when we are dealing with children with cancer and cardiac disease, there is a lot of parent involvement. However, the 15 year-old adolescent faced with a transplant who understands what that heart transplant means to him, has the right to say, "This is not how I want my life to go forward." In that situation we help the youth in his decision-making process. It is a very challenging area but our policy in particular gives us the opportunity to ensure that children are actively engaged in that dialog, and the same applies with engaging our families in making decisions around their children.

Senator Oliver: I am familiar with some of the work that Dr. John Anderson and Dr. Reese did in that capacity.

Ms. Mealey: Yes.

Dr. McMillan: I will comment that we provide care to the best of our ability. However, having read the Convention of the Rights of the Child, I realize that it is a good idea to reread the document. We are probably not aware of all the issues on the Convention of the Rights of the Child. Indeed, as I started to reread the document an enormous number of issues came to my attention. I refer to our immigration policy, which may separate families and a child's right to education. All these are in balance and I think that as a healthcare professionals we would all do better to examine the covenant in more detail. I am going to make this a challenge. I think we could all do better in that regard.

et ils sont affichés. Nous les incluons dans notre philosophie de la prestation de soins. Nous veillons à ce que le personnel ait les titres de compétence voulus. Les grands principes de notre établissement centré sur la famille incluent la convention. Nous avons un registre de mauvais traitements des enfants. Nous discutons des droits des enfants et des jeunes, ainsi que du droit des parents de participer à leurs soins. Nous avons fait du travail concernant les droits des enfants en milieu hospitalier et en matière de soins de santé. Notre documentation sur les soins centrés sur la famille correspond assez bien aux droits des enfants et des jeunes.

Notre approche globale s'appuie sur les droits des enfants, des jeunes et de la famille. L'hôpital IWK est un milieu très centré, axé sur la famille qui s'efforce de faire en sorte que les enfants et les familles font partie intégrante des soins qui leur sont prodigués. Ils participent aux prises de décision. Nous venons tout juste, par exemple, de revoir et de mettre en oeuvre notre politique sur le consentement au traitement qui engage les adolescents dans la prise de décision. Ils peuvent consentir au traitement ou le refuser. Les sénateurs sont conscients qu'ici, en Nouvelle-Écosse, il n'y a pas d'âge légal de consentement.

Le sénateur Oliver : Quel est l'âge des plus jeunes qui participent à ce processus de décision?

Mme Mealy : À partir de huit, neuf ou dix ans, les enfants participent aux discussions. À notre avis, ils sont capables de nous dire ce qu'ils veulent à partir de cet âge. De toute évidence, quand l'enfant est atteint de cancer ou souffre d'une maladie cardiaque, les parents sont très présents. Cependant, un adolescent de quinze ans qui doit subir une greffe comprend ce que cela signifie pour lui et a le droit de dire que ce n'est pas ainsi qu'il veut continuer de vivre. Nous aidons alors le jeune à prendre sa décision. C'est une question très délicate, mais notre politique en particulier nous permet de faire en sorte que les enfants participent activement à ce dialogue, et il en va de même pour la participation des familles aux décisions qui concernent leurs enfants.

Le sénateur Oliver : Je connais une partie du travail accompli par M. John Anderson et M. Reese à cet égard.

Mme Mealy : Effectivement.

Le Dr McMillan : Je souligne que nous prodiguons les soins du mieux que nous le pouvons. Cependant, après avoir lu la Convention relative aux droits de l'enfant, je me rends compte que c'est une bonne idée de la relire. Nous ne sommes probablement pas conscients de tous les enjeux décrits dans la convention. En réalité, quand j'ai commencé à relire le texte, beaucoup d'enjeux m'ont sauté aux yeux. Je parle de notre politique de l'immigration qui peut séparer les familles et du droit de l'enfant à l'éducation. Tous ces droits entrent en jeu, et je crois qu'en tant que professionnels de la santé, nous aurions tous intérêt à scruter la convention de plus près. Je vais en faire un défi à relever. Nous pourrions tous faire mieux à cet égard.

Ms. Mealey: As we think beyond the walls of the IWK and we think about our issues with our young people and access to mental health services, we need to go back and think about the rights of the child and the young person to access care and proper nutrition. We need to tie those needs back into our local, provincial and public policies.

I think the IWK has a huge role in advocating and using this as a source document as we look to policy development.

Ms. Cogdon: Jane just made me think about something which is around the whole issue of food security. We have provincial numbers indicating that a minimum wage family of four or a social assistance family of four cannot afford to buy a healthy food basket as identified by Canada's Nutritious Food Basket which, in our province costs \$572.90.

The numbers take into consideration the cost of shelter and participation but do not include recreation medication or meaningful participation in the community.

A two-parent family with two children earning minimum wage for one parent and part-time minimum wage for the other parent ends up minus \$292 every month when all expenses are included in the formula.

A two-parent family with two children on income assistance is minus \$277 every month. If you are a single parent family with two children on minimum wage, you are below \$392 every month. If you are a lone parent family with two children on income assistance, you are below by \$153 every month.

You can imagine the stress that brings to a family and all the other things that come with that stress.

The Chairman: I think we have run out of time but I want to thank you for your presentations and echo what Senator Oliver said that I am particularly pleased that you put Canada in an international context. Not only does it point out the severe problems we have around the world with children, it points out that in relative terms we have to do a lot better in Canada. The poverty statistics are particularly disturbing although the numbers you are using are probably more optimistic than the recent figures. I think Canadians a lot to think about in terms of feeding our children properly.

I want to commend your centre for using the rights-based approach and the convention and I strongly suspect that we have many good practitioners across this country who work for the best interests of children. However, the convention talks about the child's rights as opposed to what others believe is in their best interests and so I think that emphasis may be the key to triggering some of the success stories.

I was rather touched by hearing you talk about involving a child in making decisions about transplants, et cetera. In the past, when a child had a problem and said "no" to the transplant and if the parent said "no," we would call welfare services. I do not

Mme Mealy : Au-delà des murs d'IWK, en ce qui concerne les problèmes des jeunes et l'accès aux services de santé mentale, il faut réfléchir au droit d'accès des enfants et des jeunes aux soins et à une alimentation saine. Il faut l'intégrer à nos politiques locales, provinciales et générales.

Je crois que l'IWK a un grand rôle à jouer dans la promotion de la convention et dans son utilisation comme document de référence pour l'élaboration des politiques.

Mme Cogdon : Jane vient tout juste de me rappeler un point qui gravite autour de toute cette question de la sécurité alimentaire. Nous avons des données provinciales selon lesquelles une famille de quatre qui gagne le salaire minimum ou vit de l'assistance sociale est incapable de se payer un panier d'aliments sains tels que décrits dans le Panier à provisions nutritif du Canada qui, dans notre province, coûte 572,90 \$.

Les données tiennent compte du coût du logement et de la participation, mais n'incluent pas le coût d'activités récréatives, de médicaments ou de participation utile à la vie collective.

Quand on tient compte de toutes les dépenses d'une famille biparentale de deux enfants dont l'un des parents gagne le salaire minimum et l'autre également, mais à temps partiel, il manque 292 \$.

La famille biparentale à deux enfants qui vit de l'assistance sociale est à court de 277 \$ chaque mois. Il manque au parent seul avec deux enfants qui touche le salaire minimum 392 \$ par mois et à celui qui vit de l'assistance sociale, 153 \$ par mois.

Vous pouvez vous imaginer le stress que cela cause au sein d'une famille et tous les autres problèmes qui l'accompagnent.

La présidente : Il ne nous reste plus de temps, mais je tiens à vous remercier de ces témoignages et faire miens les propos du sénateur Oliver, soit que je me réjouis particulièrement du fait que vous ayez situé le Canada dans son contexte international. Vous avez fait ressortir non seulement le fait que les enfants ont de graves problèmes partout dans le monde, mais également que nous pourrions, en termes relatifs, faire beaucoup mieux au Canada. La statistique sur la pauvreté est particulièrement troublante, bien que les données que vous avez citées soient probablement plus optimistes que les données les plus récentes. Je crois que les Canadiens ont une sérieuse réflexion à faire sur l'alimentation saine de leurs enfants.

Je tiens à féliciter votre centre d'utiliser l'approche axée sur les droits et la convention et je soupçonne fort que nous avons de nombreux médecins au pays qui travaillent dans le meilleur intérêt des enfants. Cependant, la convention porte sur les droits de l'enfant par opposition à ce que d'autres considèrent être dans leur meilleur intérêt, et je crois donc que c'est en insistant là-dessus que nous obtiendrons certains succès.

J'ai été plutôt émue de vous entendre dire que vous faisiez participer les enfants aux décisions qui les concernent en matière de greffe et ainsi de suite. Dans le passé, quand un enfant était malade et refusait la chirurgie et que le parent refusait également,

think we would have had the consent discussion that you are talking about so perhaps we are starting to make inroads into the intent of the convention.

We thank you for being supportive and hopefully our report will spur others and be of some benefit to all of you. So, we thank you for coming.

Ms. Mealey: I was struck by your conversation with Mr. MacKay and the subject of Ritalin and schoolchildren. The use of Ritalin is an easy answer to a complex question; it is a quick fix.

We had some major reports by Mr. Romanow and Senator Kirby looking at the issues surrounding access to services and wait lists. It is interesting to note that access to diagnostic imaging services, access to hip replacements, access to cardiac surgery, access to public health homecare are related to adult issues. What we do not see are the issues surrounding children's access to assessment.

We have children in school who have to be put on Ritalin because they are waiting for two and a half or three years to get a pre-school assessment.

I would hate to say that it is because children do not vote but children's issues are not noticed. There is a huge adult voice around, "I am waiting two years to get my hip replaced."

Only recently are we hearing the voice of children with autism. We know that across our country, parents are dealing with huge burdens with these children who have huge problems. We have to find a way to look at the problems associated with our children, because as Doug has said, they are our future and even children with disabilities are our future.

I encourage the committee to look at those problems in the context of the covenant.

Dr. McMillan: As a clinician I see an opportunity to better use my clinical skills and not rely on the technology. As a program developer, I see the impact and the influence of economic, social, environmental and other aspects of health that are magnified in other areas of the world, but are just as relevant here in Canada.

The Chairman: I appreciate it and I appreciate the last comments. Our committee has many more hearings but because the health issue is such a timely one at this point, we may have to consider doing something rather quickly to ensure that this health debate includes the children and particularly the assessment to which you referred.

Senator Mercer and I sit on the legal and constitutional committee and we see children who find themselves in court because we have failed to deal with their mental health issues when they were young.

nous appelions les services sociaux à la rescousse. Je ne crois pas que nous aurions eu la discussion dont vous avez parlé au sujet du consentement. Nous faisons peut-être des progrès en vue de respecter l'esprit de la convention.

Le comité vous remercie de votre appui et, avec un peu de chance, notre rapport en incitera peut-être d'autres à vous imiter et sera peut-être d'une quelconque utilité. Nous vous sommes donc reconnaissants d'être venus témoigner.

Mme Mealy : J'ai été frappée par votre échange avec M. MacKay au sujet de la prescription de Ritalin aux écoliers. Le Ritalin est la solution facile à un problème complexe, une solution rapide.

M. Romanow et le sénateur Kirby ont publié d'importants rapports au sujet des problèmes entourant l'accès aux services et les listes d'attente. Il est intéressant de noter que l'accès aux services d'imagerie diagnostique, aux remplacements de hanche, à la chirurgie cardiaque, aux soins à domicile concerne les adultes. Ce que nous ne trouvons pas dans ces documents, c'est la mention des problèmes d'accès des enfants aux services d'évaluation.

Nous avons des enfants à l'école qui doivent prendre du Ritalin parce qu'ils attendent entre deux ans et demi et trois ans pour subir une évaluation préscolaire.

Je détesterais dire que c'est parce qu'ils n'ont pas le droit de voter, mais les problèmes des enfants ne sont pas pris en compte. On n'entend parler que des adultes qui se plaignent qu'ils doivent attendre deux ans avant d'avoir un remplacement de hanche.

Ce n'est que tout récemment que nous avons commencé à entendre parler des enfants autistes. Nous savons que, partout au pays, des parents assument de très lourds fardeaux parce que ces enfants ont d'énormes problèmes. Il faut trouver le moyen d'examiner les problèmes associés à nos enfants parce que, comme Doug l'a dit, ces enfants sont notre avenir, même les enfants qui ont des déficiences.

J'encourage le comité à examiner ces problèmes à travers le prisme de la convention.

Le Dr McMillan : En tant que clinicien, je vois la possibilité de mieux utiliser mes compétences et de moins compter sur la technologie. En tant que concepteur de programmes, je vois l'impact et l'influence des dimensions économiques, sociales et environnementales, par exemple, de la santé qui sont amplifiées dans d'autres régions du monde, mais qui ont tout autant de pertinence ici, au Canada.

La présidente : J'en suis consciente et j'apprécie à leur juste valeur ces dernières observations. Notre comité doit tenir de nombreuses autres audiences, mais comme la question de la santé a tant d'à-propos actuellement, il faudra peut-être envisager la possibilité d'agir au plus vite pour faire en sorte que ce débat sur la santé inclut les enfants et, plus particulièrement, cette question des évaluations dont vous nous avez parlé.

Le sénateur Mercer et moi sommes membres du comité des affaires juridiques et constitutionnelles et nous voyons des enfants avoir des démêlés avec la justice parce que leurs problèmes de santé mentale n'ont pas été traités lorsqu'ils étaient jeunes.

Perhaps we need to do include ourselves in the health debate now and not wait until our report is finalized. We thank you for your time and your opinions.

The committee adjourned.

Peut-être faudrait-il que nous nous mêlions tout de suite du débat sur la santé plutôt que d'attendre le dépôt de notre rapport final. Nous vous remercions du temps que vous nous avez réservé et des opinions que vous avez exprimées.

La séance est levée.

HALIFAX, Thursday, June 16, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:10 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Senators, we are pleased to welcome this afternoon Ms. Elaine Ferguson, Executive Director, Child Care Connection Nova Scotia.

The floor is yours, Ms. Ferguson.

Ms. Elaine Ferguson, Executive Director, Child Care Connection Nova Scotia: Madam Chair, senators, Child Care Connection Nova Scotia is a community-based development organization for child care and our primary clients are child care practitioners. The purpose of our development projects and modest infrastructure is to enable these child care practitioners to be the best they can be in their delivery of child care services to children and their families. We believe that investments in children will be maximized through recognizing, valuing and supporting the development of an effective, quality, early childhood community in Nova Scotia. Our vision is that there will be a comprehensive, coordinated early childhood community that maximizes resources; that early childhood practitioners in Nova Scotia will be self-confident, skilled and professional; and that there will be a favourable public image of child care practice. I have included our annual report to stakeholders in Appendix A that will tell you more about our activities.

This presentation will focus on legislation and policy related to early learning and child care, and specifically articles 3.3, 18.2 and 18.3 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. Article 3.3 relates to policy and legislation that affects the part of child care practitioners in meeting our country's obligations under the CRC. To provide a voice for the children that these practitioners care for and about, I have included their comments on their teachers in both visual and verbal form. Articles 18.2 and 18.3 relate to parents' accessibility to child care services.

HALIFAX, le jeudi 16 juin 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 13 h 10 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nous sommes heureux d'accueillir cet après-midi Mme Elaine Ferguson, directrice exécutive, Child Care Connection Nova Scotia.

Madame Ferguson, je vous cède la parole.

Mme Elaine Ferguson, directrice exécutive, Child Care Connection Nova Scotia : Madame la présidente, honorables sénateurs, Child Care Connection Nova Scotia est un organisme de développement communautaire voué aux enfants et nos principaux clients sont les praticiens en services de garde pour les enfants. Grâce à nos projets de développement et à notre infrastructure modeste, nous cherchons à faire en sorte que ces intervenants soient les plus compétents possible dans la prestation des services qu'ils offrent aux enfants et à leurs familles. Nous croyons que les investissements dans les enfants seront maximisés si l'on reconnaît, valorise et appuie un développement efficace et de qualité de la petite enfance en Nouvelle-Écosse. Nous aspirons à une communauté responsable de la petite enfance qui soit globale et coordonnée et qui maximisera les ressources mises à sa disposition; nous voulons voir des intervenants de la petite enfance en Nouvelle-Écosse pleins d'assurance, qualifiés et professionnels et capables de projeter dans le public une image favorable de la pratique relative aux soins accordés aux enfants. J'ai inclus à l'annexe A le rapport annuel de notre organisme présenté aux intervenants qui vous donnera plus de détails sur nos activités.

Le témoignage d'aujourd'hui portera sur les lois et les politiques concernant l'apprentissage précoce et les services de garde, plus particulièrement les articles 3.3, 18.2 et 18.3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'article 3.3 concerne les politiques et les lois qui touchent le rôle que jouent les praticiens en services de garde pour les enfants afin de permettre à notre pays de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour donner une voix aux enfants dont s'occupent ces intervenants, j'ai inclus leurs commentaires sur leurs enseignants dans un format à la fois visuel et oral. Les articles 18.2 et 18.3 concernent l'accessibilité des parents aux services de garde.

Canadian society has undergone a profound change in recent years, a change that has prompted public officials to pledge their commitment to increasing positive outcomes for children. We now have a public policy framework that supports good outcomes for children. Under the umbrella of the National Children's Agenda, NCA, and following the basic parameters for improving social programs described in the Social Union Framework Agreement, SUFA, Canada's first ministers committed to the Early Childhood Development Initiative, ECDI, which pledged funding to strengthen early childhood development, learning and care.

It states that every child should be valued and have opportunities to develop his or her unique physical, emotional, intellectual, spiritual and creative potential. Building on this commitment, the federal, provincial and territorial ministers responsible for social services agreed to make additional investments in the specific area of early learning and child care, based on the recognition that child care plays an important role in meeting national goals. The Multilateral Framework on Early Learning and Child Care, ELCC, provides the framework for increased funding specifically for provincially and territorially regulated early learning and child care programs.

In November of 2004, the federal, provincial and territorial ministers of social services agreed to the QUAD principles of quality, universally-inclusive, accessible and developmental. This national policy framework will further advance the ability of the child care sector to do its part in meeting Canada's obligations under the CRC. The CRC article 3.3 states:

States Parties shall ensure that the institutions, services and facilities responsible for the care or protection of children shall conform with the standards established by competent authorities, particularly in the areas of safety, health, in the number and suitability of their staff, as well as competent supervision.

Two types of standards or regulations are important to ensuring the quality of child care provided: government regulation and sector self-regulation. In the government regulation area we call the standards licensing regulations. They help to reduce or eliminate three broad areas of risk that threaten children's health and well-being while they attend child care programs. They are safety hazards, health hazards, and developmental impairment hazards. The area of developmental impairment is relatively new and is based on a growing body of evidence that children's early years' experiences have a lifelong impact.

La société canadienne a subi de profonds changements ces dernières années, changements qui ont incité les autorités publiques à s'engager à accroître les résultats favorables pour les enfants. Nous sommes maintenant dotés d'un cadre réglementaire qui favorise l'obtention de résultats positifs pour les enfants. Guidés par le Plan d'action national pour les enfants (PANE), et en respectant les paramètres essentiels de l'amélioration des programmes sociaux décrits dans l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS), les premiers ministres du Canada se sont engagés à respecter l'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE), laquelle prévoit du financement pour renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les services de garde.

On y précise que chaque enfant doit être valorisé et doit avoir la possibilité de développer son propre potentiel physique, émotif, intellectuel, spirituel et créatif. Forts de cet engagement, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont accepté de consentir des investissements supplémentaires dans le domaine particulier de l'apprentissage précoce et des services de garde, reconnaissant en cela que les services de garde jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs à l'échelle nationale. Le cadre multilatéral fédéral-provincial-territorial pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants établit les paramètres nécessaires pour accroître le financement destiné particulièrement aux programmes provinciaux et territoriaux concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

En novembre 2004, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux ont accepté les QUATRE principes que sont la qualité, l'universalité inclusive, l'accessibilité et le développement. Ce cadre national permettra au secteur de la garde des enfants de mieux faire sa part pour permettre au Canada de respecter les obligations qu'il a contractées en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'article 3.3 de cette convention précise ceci :

Les États parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

Deux catégories de normes ou de règlements sont importantes pour assurer la qualité des services de garde des enfants : les règlements gouvernementaux et l'autoréglementation du secteur. Dans le domaine de la réglementation gouvernementale, les normes sont ce que l'on appelle des règlements concernant les permis, lesquels aident à réduire ou à éliminer trois grands secteurs de risque qui menacent la santé et le bien-être des enfants lorsqu'ils fréquentent des services de garde. Ce sont les dangers à la sécurité, à la santé et les obstacles au développement. Ce dernier domaine est relativement nouveau et repose sur un corpus de preuves de plus en plus important indiquant que les toutes premières expériences de l'enfant ont des répercussions sur toute sa vie.

Does Canada's legislation as it applies to children meet our obligations under article 3.3? All provinces and territories in Canada have standards that have to be met in order for a child care service to be licensed. While these standards or regulations vary from jurisdiction to jurisdiction, overall there is not a wide variance and, overall, children are safe. However, when we consider the area of developmental impairment, the "number and suitability of staff as well as competent supervision" as required by regulation, becomes important.

Licensing rules or standards do not protect children. They help people to protect children through structuring the caregiving environment. However, the staff must have the basic theoretical and practical knowledge to interpret and apply the standards. As well, they must have the knowledge and expertise to apply what cannot be regulated — sensitive, informed caregiving practice that stimulates children's development. People always make the difference. People are the first layer of defence against harm. The theoretical knowledge and experience of the practitioner will be reflected in the layers of preventive practice and informs all preventive measures taken in any given circumstance. Ideally, preventive practice identifies when a risk becomes a hazard and appropriate measures are then taken.

The most efficient and available means of ensuring that people intervene before risk becomes hazard is through regulating the credentials of professional program staff in all programs. Post-secondary training in early childhood care and education provides the knowledge to assess these hazards and plan or act accordingly.

Currently, in Canada, the ratio of trained to untrained staff in legislation ranges from no trained staff required in Nunavut and Northwest Territories to two out of three staff in Nova Scotia and Manitoba. Administrators of child care services must have an Early Childhood Care and Education credential in Alberta, Quebec, Newfoundland and Labrador, Nova Scotia and Manitoba.

Dr. Gillian Doherty notes that caregiver training, ratio and group size have been referred to as the "iron triangle" that supports quality in child care programs. Maximum desired levels are identified in her work, and the *Canadian Child Care Federation National Statement on Quality Child Care* and the *National Health and Safety Performance Standards — Guidelines for Out-of-Home Child Care Programs* identify similar recommended adult-child ratios and group sizes.

Est-ce que les lois du Canada, telles qu'elles s'appliquent aux enfants, nous permettent de respecter nos obligations en vertu de l'article 3.3? Toutes les provinces et tous les territoires au Canada ont des normes qui doivent être respectées pour que des services de garde obtiennent un permis. Bien que ces normes ou règlements varient d'une province à l'autre, dans l'ensemble, les écarts ne sont pas tellement grands et, en général, les enfants sont en sécurité. Cependant, lorsqu'on prend en considération le domaine des troubles de développement, « le nombre et la compétence des employés de même que la surveillance compétente » nécessaires imposés en vertu des règlements deviennent importants.

Les règlements ou les normes concernant la délivrance des permis ne protègent pas les enfants. Ils aident les gens à protéger les enfants en structurant le milieu des services de garde. Cependant, le personnel doit posséder les connaissances théoriques et pratiques de base pour interpréter et appliquer les normes. En outre, il doit avoir la connaissance et l'expertise nécessaires pour appliquer ce qui n'est pas réglementé — c'est-à-dire une pratique sensible et éclairée qui stimule le développement de l'enfant. Ce sont toujours les gens qui font la différence. Ce sont toujours les gens qui constituent le premier rempart contre les méfaits. Les connaissances théoriques et l'expérience de l'intervenant se refléteront dans les niveaux de pratique préventive et éclaireront toutes les mesures préventives prises dans quelque circonstance que ce soit. Idéalement, la pratique préventive permet de déceler le moment où le risque devient un danger et d'adopter les mesures appropriées à ce moment-là.

Le moyen le plus efficace dont on dispose pour s'assurer que les gens interviennent avant que le risque ne devienne un danger, c'est de recourir à la réglementation des diplômes du personnel engagé dans un programme professionnel et ce, pour tous les programmes. La formation postsecondaire dans le domaine des services de garde et d'éducation des enfants assure les connaissances nécessaires pour évaluer ces dangers ainsi que pour planifier ou adopter les mesures correctrices qui s'imposent.

Actuellement, au Canada, le ratio d'employés qui ont été formés par rapport à ceux qui ne l'ont pas été est le suivant : au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, le personnel n'a besoin d'aucune formation, alors qu'en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, deux employés sur trois ont été formés. Les administrateurs de services de garde doivent avoir un diplôme dans le domaine de la garde et de l'éducation des enfants en Alberta, au Québec, à Terre-Neuve et au Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba.

Selon le Dr Gillian Doherty, la formation des intervenants ou intervenantes, le ratio et la taille des groupes sont ce que l'on appelle le « triangle de fer » qui assure la qualité des programmes de services de garde pour enfants. Elle définit les normes maximales souhaitées dans son ouvrage, et dans les documents intitulés *Énoncé de principe national sur la qualité des services de garde*, *Fédération canadienne des services de garde à l'enfance* et *National Health and Safety Performance Standards — Guidelines for Out-of-Home Child Care Programs*, on établit les ratios et la taille des groupes recommandés qui sont semblables et chez les adultes et chez les enfants.

The *National Health Safety Performance Standards — Guidelines for Out-of-Home Child Care Programs*, published in 1992, was developed by the American Public Health Association in cooperation with the American Academy of Paediatrics. It documents 981 standards most needed for the prevention of injury, morbidity and mortality in child care settings. The standards were reduced to 182 and are now published as *Stepping Stones to Using Caring for Our Children—Protecting Children from Harm*. These standards serve as the most critical and logical starting points for administrators in their planning of policy and regulatory revisions as well as parents, child care and health professionals who are most concerned about protecting children from harm in child care settings.

Table 1 on page 6 gives you the guidelines for staff to child ratio and maximum group size and, if we look at the infants, which would be the zero to 12 months, we see that the staff to child ratio is one to three, and the maximum group size is six.

A provincial and territorial comparison of ratios and group sizes in centres is provided on page 7. Some provinces and territories have similar group sizes and ratios for some age groups as is recommended by *Stepping Stones*. Of concern would be those provinces and territories with regulations that exceed those recommended, in particular ratios and group sizes for infants.

Table 2 on page 7 shows the ratios and group sizes for infants across for the provinces and territories. In New Brunswick, as recommended in *Stepping Stones*, the ratio is one to three, but the maximum number in a group is nine infants, three more than is recommended.

In Nova Scotia the ration is one to four, so that is one teacher for four infants, and a group size of 10. A conundrum we face in the regulations here is that we do not know how we can have half a person with 10 children.

In Quebec, the numbers are even more alarming. The ratio is one to 5 and a group size of 15. I started my child care career taking care of children under the age of one. They were as young as one month old and up to 12 months old. We had a ratio of one to three. I cannot imagine looking after 15 infants, even with three people working together. That is a concern.

I will now touch on sector standards. Occupational standards and standards of practice, as determined by the child care sector, identify core pre-service training and a foundation for early childhood care and education training guidelines. Occupational standards and standards of practice have been developed by the Canadian Child Care Federation through broad consultation with child care practitioners. Vehicles for certification of practice, classification of credentials and registry of ongoing professional development are in place in some provinces and territories and

Le document intitulé *National Health Safety Performance Standards — Guidelines for Out-of-Home Child Care Programs*, publié en 1992, a été conçu par l'American Public Health Association en collaboration avec l'American Academy of Paediatrics. On y décrit les 981 normes dont on a le plus besoin pour assurer la prévention des blessures, la morbidité et la mortalité dans un milieu de garde pour enfants. Les normes ont été ramenées à 182 et sont maintenant publiées sous le titre *Stepping Stones to Using Caring for Our Children—Protecting Children from Harm*. Ces normes constituent les points de départ les plus importants et les plus logiques pour les administrateurs afin de leur permettre de planifier les politiques et les révisions à apporter aux règlements, de même que pour les parents, les spécialistes de la garde et de la santé qui souhaitent le plus protéger les enfants dans un milieu de garde.

Le tableau 1 à la page 6 vous donne les lignes directrices pour établir le ratio employé-enfants et la taille maximale des groupes, et pour ce qui est des poupons, c'est-à-dire les enfants de zéro à 12 mois, on constate que le ratio employé-enfants est de 1 à 3, et que la taille maximale des groupes est de six enfants.

À la page 7, on fait une comparaison provinciale et territoriale des ratios et de la taille des groupes dans les centres de petite enfance. Certaines provinces et certains territoires affichent des tailles et des ratios semblables pour certains groupes d'âge, tel que recommandé dans le document *Stepping Stones*. Ce qui est préoccupant, ce sont les provinces et territoires dont les règlements excèdent les ratios recommandés, en particulier les ratios et la taille des groupes chez les poupons.

Le tableau 2 à la page 7 indique les ratios et la taille des groupes pour les poupons dans les provinces et territoires. Au Nouveau-Brunswick, comme cela est recommandé dans le document *Stepping Stones*, le ratio est de un pour trois, mais le nombre maximal dans un groupe est de neuf poupons, soit trois de plus que ce qui est recommandé.

En Nouvelle-Écosse, le ratio est de un pour quatre, de sorte qu'on a un moniteur pour quatre enfants, et la taille des groupes est restreinte à 10. L'une des difficultés que nous éprouvons dans le règlement ici, c'est que nous ne savons pas comment nous pouvons avoir une demi-personne avec 10 enfants.

Au Québec, les chiffres sont encore plus alarmants. Le ratio est de un pour cinq et la taille des groupes est de 15. J'ai commencé ma carrière dans le domaine de la garde d'enfants en m'occupant d'enfants de moins de un an. Les plus jeunes avaient un mois et les plus vieux 12 mois. Nous avions un ratio de un pour trois. Je n'arrive pas à imaginer que l'on puisse s'occuper de 15 poupons, même si trois personnes travaillent ensemble. C'est inquiétant.

Je vais maintenant aborder les normes sectorielles. Les normes professionnelles et les normes de pratique, telles que déterminées par le secteur de la garde d'enfants, déterminent les lignes directrices à respecter pour assurer la formation de base préalable et la base des services de garde et de la formation en éducation. Les normes professionnelles et les normes de pratique ont été élaborées par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance après avoir mené de vastes consultations auprès des intervenants qui s'occupent des enfants. Certaines provinces et

being developed in others. For instance, Nova Scotia has a voluntary certification of practice process for both early childhood educators and early childhood centre administrators. Alberta's Children's Services, in partnership with the Alberta Child Care Network and the Canadian Child Care Federation, have developed an accreditation process for group and family home agency child care programs. This process is a means to evaluate and recognize best practices in child care programs.

The Canadian Child Care Federation has developed an accreditation model for post-secondary early childhood care and education programs. Through this accreditation process these programs demonstrate accountability to the child care sector and to society in their provision of training to increase good outcomes for children.

As a developing profession, child care is at a point where collective standards are developed for practice and the delivery of child care to children and parents. These are professional standards and practised on a voluntary basis. Sanctions are not in place for non-compliance. Legislative recognition is in its infancy with a number of provinces and territories at various stages in its development.

UNCRC article 18.2 states:

For the purpose of guaranteeing and promoting the rights set forth in the present convention, States Parties shall render appropriate assistance to parents and legal guardians in the performance of their child-rearing responsibilities and shall ensure the development of institutions, facilities and services for the care of children.

Article 18.3 states:

States Parties shall take all appropriate measures to ensure that children of working parents have the right to benefit from child care services and facilities for which they are eligible.

The federal, provincial and territorial ministers of social services, in agreeing to the QUAD principles for a national child care system, have recognized that a child care system is necessary to support parents in their child rearing responsibilities. Building a system will require that the current patchwork of services is stabilized, expanded and enhanced so that it provides a standard of quality care that will optimize children's growth and development and meet parents' needs.

certain territoires disposent déjà de méthodes d'accréditation de la pratique, de la classification des diplômes et d'un registre de développement professionnel tandis que d'autres s'affairent à réaliser de tels documents. Par exemple, la Nouvelle-Écosse s'est dotée d'un processus volontaire d'accréditation de la pratique tant pour les éducateurs de la petite enfance que pour les administrateurs de centres de la petite enfance. Les Alberta's Children's Services, en partenariat avec l'Alberta Child Care Network et la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, ont élaboré un processus d'accréditation pour les programmes de garde pour enfants en groupe, en milieu familial ou dans une agence. Ce processus vise à évaluer et à reconnaître les pratiques exemplaires dans les programmes de services de garde pour enfants.

La Fédération canadienne des services de garde à l'enfance a établi un modèle d'accréditation pour les programmes postsecondaires d'éducation et de garde d'enfants. Grâce à ce processus, ces programmes doivent rendre des comptes au secteur de la garde pour enfants et à la société en ce qui a trait à la prestation de services de formation afin d'accroître les services de qualité pour les enfants.

En tant que profession en devenir, la garde d'enfants en est au point où des normes collectives sont édifiées pour la pratique et la prestation de soins aux enfants et de services aux parents. Ce sont là des normes professionnelles qui sont appliquées de façon volontaire. La non-conformité n'est pas sanctionnée. La reconnaissance de cette réalité dans les lois en est encore à l'étape embryonnaire, quelques provinces et territoires ayant atteint des stades divers de leur développement.

L'article 18.2 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant précise ceci :

Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les États parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

L'article 18.3 dispose ceci :

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Forts des quatre principes régissant le système national de services de garde pour enfants, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Services sociaux ont reconnu qu'un système de garde pour enfants est nécessaire pour aider les parents à assumer leurs responsabilités concernant l'éducation des enfants. Pour bâtir un système, il faudra stabiliser, élargir et améliorer les divers services qui existent de sorte que l'on puisse offrir une norme régissant la qualité des soins qui optimisera la croissance et le développement des enfants, tout en répondant aux besoins des parents.

Does Canada's legislation as it applies to children meet these articles? As far as availability to services goes, even parents who can afford to pay for high-quality, regulated child care, have trouble getting it. In Nova Scotia, in 2003, 45,300 children had mothers in the paid workforce. The number of regulated child care spaces in the entire province, including full-day and part-day programs, is 12,194 which would accommodate 27 per cent of the children of working mothers.

As to affordability, costs can also be a barrier. Around the province, child care costs \$20 to \$28 per day, per child for full-time care. In 2000, the average income of a Nova Scotia family was \$46,523. This means the average Nova Scotia family with one child in full-time care could spend between 11 and 15 per cent of its total household income on child care.

Your committee has been asked to examine and report on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children, specifically the obligations under the UN Convention on the Rights of the Child and whether Canada's legislation, as it applies to children, meets these obligations.

Regarding article 3.3, Canada's provincial and territorial governments have established minimum standards to ensure the health and safety of children in licensed child care. In relation to staff number and qualifications, there is room for improvement in some provinces and territories and, overall, a need for a goal in all provinces and territories that staff working with children and families have post-secondary credentials in early childhood care and education.

The child care sector is a developing profession and professional standards have been developed, and processes for monitoring these standards are being developed. At this point, adhering to those standards is voluntary without sanctions in place for non-compliance.

Regarding articles 18.2 and 18.3, a policy framework in the form of the National Children's Agenda, the Early Childhood Development Agreement, the Multilateral Framework Agreement on Early Learning and Child Care and the agreement to the QUAD principles for a national child care system provide the environment for an expansion of services to further meet the needs of parents for accessibility to child care services in terms of availability and affordability.

The policy framework regarding children that is in effect in Canada at this time and the work of the child care sector in establishing professional standards across Canada advances Canada's capability to meet the obligations under the CRC regarding these articles.

Est-ce que la loi canadienne, telle qu'elle s'applique aux enfants, respecte les dispositions énoncées dans ces articles? En ce qui concerne la disponibilité des services, même les parents qui peuvent se permettre des services de garde pour enfants de grande qualité et réglementés ont de la difficulté à en obtenir. En Nouvelle-Écosse, en 2003, 45 300 enfants avaient une mère qui était sur le marché du travail. Le nombre de places réglementées dans toute la province, y compris les programmes complets et à temps partiel, est de 12 194, ce qui permet d'accueillir 27 p. 100 des enfants de mères qui travaillent.

En ce qui concerne la question de l'abordabilité, les coûts peuvent également s'avérer un obstacle. Dans toute la province, les services de garde pour enfants coûtent de 20 \$ à 28 \$ par jour, par enfant, pour toute la journée. En 2000, le revenu moyen d'une famille de la Nouvelle-Écosse était de 46 523 \$. Cela veut dire que la famille moyenne de la Nouvelle-Écosse ayant un enfant dans un programme de garde à temps plein peut dépenser entre 11 et 15 p. 100 du revenu total du ménage pour les services de garde.

Votre comité a été mandaté pour examiner, afin d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ainsi que pour déterminer si les lois du Canada, telles qu'elles s'appliquent aux enfants, lui permettent de respecter ces obligations.

En ce qui concerne l'article 3.3, les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont établi des normes minimales pour assurer la santé et la sécurité des enfants dans des services de garde autorisés. Pour ce qui est du nombre et des qualifications des employés, il y a place pour l'amélioration dans certaines provinces et dans certains territoires et, dans l'ensemble, les provinces et les territoires doivent se donner pour but d'avoir un personnel qui détient un diplôme d'études postsecondaires dans le domaine de la garde et de l'éducation des enfants.

Le secteur de la garde des enfants est une profession en développement et des normes professionnelles ont été élaborées, et les processus de surveillance de l'application de ces normes sont en voie d'élaboration. Actuellement, le respect de ces normes est volontaire et n'est assorti d'aucune sanction lorsqu'il y a non-conformité.

En ce qui concerne les articles 18.2 et 18.3, le Plan d'action national pour les enfants, l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance et l'acceptation des QUATRE principes régissant un système national de services de garde pour enfants offrent les conditions nécessaires pour permettre une expansion des services afin de mieux répondre aux besoins des parents en ce qui concerne l'accessibilité aux services de garde tant au niveau de la disponibilité que de l'abordabilité.

Le cadre stratégique concernant les enfants, qui est en vigueur au Canada actuellement, et le travail du secteur des services de garde pour établir des normes professionnelles d'un bout à l'autre du Canada renforcent la capacité de ce dernier de respecter les obligations qu'il a contractées en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant au sujet de ces articles.

Thank you for the opportunity to make this presentation.

Senator Mercer: Thank you for appearing for us and for your excellent presentation. I have three short questions. My first is: How many groups are members of the Child Care Connection?

My second question relates to government spending. I am a member of a political party that has been trying for a number of years to appropriately channel money into child care. This is not a political statement; it is a fact. We have finally started to reach some agreements with some provinces. Do you think that our government spending will have the desired effect?

My third question relates to ratios. You mentioned a ratio of one to five in Quebec with a maximum of 15 children. Does that reflect the real cost of \$7 a day for child care? Does the ratio have to be skewed so that \$7 or somewhere around that dollar figure meets the cost of child care? Is that the sacrifice we have to make?

I had another question about your opinion on whether we are meeting article 18.3, but I think you have already answered that question.

Ms. Ferguson: Child Care Connections does not have members. We have a constituency. Nova Scotia has about 15 child care organizations, and Child Care Connections is the only one that has the funds to be able to provide any kind of infrastructure. The others are voluntary organizations. They rely on professional development activities and their membership fees. When we were formed, we decided that we did not want to compete with them. We wanted to support them. On our board of directors, however, we have representatives from the various child care organizations. They have input, and they set the direction for the organizations so that each of the organizations has a voice. We also provide our services to the entire child care community in Nova Scotia, free of charge. We seek outside monies through advertisements. We take a sort of non-profit, entrepreneurial type of approach. We seek money outside to subsidize costs because there are few financial resources. We are connected with the other organizations. We do have a constituency. We just do not have members.

The \$5 billion is a wonderful start for us to be able to start building the child care system that we envision. Of course, the child care sector will need more money than that. However, the \$5 billion gives us a start on it, and we are very pleased about that.

In Nova Scotia we have been assessing the entire child care system and trying to determine how we can use that money to the best effect in order to build a strong foundation. The approach is to stabilize the existing system, which means that we have a retention and recruitment issue. We need to attract more young

Je vous remercie de m'avoir offert la possibilité de faire cet exposé.

Le sénateur Mercer : Merci d'être venue témoigner devant notre comité. Merci également de votre excellente présentation. J'aimerais vous poser trois brèves questions. La première est la suivante : Combien de groupes sont membres de la Child Care Connection?

Ma deuxième question concerne les dépenses du gouvernement. Je suis membre d'un parti politique qui essaie depuis plusieurs années d'affecter, comme il se doit, des fonds à la garde des enfants. Ceci n'est pas une déclaration politique, mais un fait. Nous avons enfin commencé à conclure des ententes avec certaines provinces. Croyez-vous que les crédits de notre gouvernement auront les effets escomptés?

Ma troisième question concerne les ratios. Vous avez parlé d'un ratio de un pour cinq au Québec avec un maximum de 15 enfants. Cela reflète-t-il le coût réel de 7 \$ par jour pour les services de garde? Le ratio doit-il être à ce point déformé pour que les 7 \$ ou à peu près permettent d'absorber les coûts des services de garde pour enfants? Est-ce là le sacrifice que nous devons faire?

Je voulais vous poser une autre question pour vous demander si, à votre avis, nous respectons les obligations énoncées à l'article 18.3, mais je pense que vous y avez déjà répondu.

Mme Ferguson : L'organisme Child Care Connections n'a pas de membres. Nous sommes un mouvement d'opinion. La Nouvelle-Écosse compte environ 15 organisations de services de garde pour enfants, et Child Care Connections est la seule qui a les fonds nécessaires pour offrir une infrastructure quelconque. Les autres sont des organismes bénévoles qui comptent sur les activités de perfectionnement professionnel et les cotisations de leurs membres. Lors de notre création, nous avons décidé de ne pas leur faire concurrence, mais plutôt de les appuyer. Cependant, notre conseil d'administration compte des représentants des divers organismes de services de garde pour enfants. Ils donnent leur opinion, établissent la direction à suivre pour les organisations de sorte que chacune d'entre elles a son mot à dire. Nous offrons également nos services à toute la communauté des services de garde de la Nouvelle-Écosse, et ce, gratuitement. Nous recueillons des fonds de l'extérieur au moyen de la publicité. Nous adoptons en quelque sorte l'approche de type entreprise sans but lucratif. Nous recueillons de l'argent à l'extérieur pour subventionner les coûts parce que les ressources financières se font rares. Nous sommes en contact avec les autres organisations. Nous avons effectivement un statut. Nous n'avons tout simplement pas de membres.

Les 5 milliards de dollars sont un départ extraordinaire pour nous permettre d'implanter le système de services de garde d'enfants que nous envisageons. Bien sûr, le secteur aura besoin de plus d'argent que cela. Cependant, les 5 milliards de dollars nous donnent un bon coup de pouce, et nous nous en réjouissons.

En Nouvelle-Écosse, nous avons évalué tout le système de services de garde pour enfants et nous tentons de déterminer comment nous pouvons utiliser cet argent le plus efficacement possible afin de jeter des bases solides. L'approche consiste à stabiliser le système actuel, ce qui veut dire que nous avons des

people to the child care sector. We also need to stabilize the funding. To our delight, our minister in Nova Scotia has realized that the price that parents pay for child care cannot meet the cost of delivering child care if we are to deliver quality child care. Of course, in implementing the QUAD principles, we go beyond just keeping children safe to the point where we enrich the lives of children.

We have to stabilize, and then we need to expand because we need more spaces. Then we have to enhance to meet the quality criterion. It will have a major effect.

Our minister is committed to keeping the price of care down for parents, so he is looking at ways to increase the funding to child care centres so that their costs are met and quality care can be provided.

The ratios in Quebec have been the same for a long time. I am not qualified to speak to whether it is an expensive system. I understand it is around \$2 billion per year, which is a lot for one province. However, knowing of the lifelong returns there will be, I think Quebecers will have a wonderful golden age when those children reach the point where they will be contributing to the economy.

We are not meeting the provisions of article 18.3, which relates to working parents. I believe that Prince Edward Island cares for about 60 per cent of those children. That number is high, so good for them. In Quebec, the number is higher but in the other provinces and territories the number would probably be similar to the number in Nova Scotia's. The number with regard to Manitoba might also be higher.

Senator Pearson: As you know, I come at this from the child's rights perspective as opposed to the needs of parents. I totally support a universal system that is available for those who want it. However, as a mother of a rather large family, I am always wary of any message that, somehow, by not having my children in child care, I may have short-changed them. I do not believe I did. We have to be careful that any message we convey about the value of child care in early childhood does not imply that parents are less able to provide that care, if they so choose.

You mention that there are many mothers in the workforce. You do not, however, at the same time, mention that many fathers are staying at home. Just because mothers are in the workforce does not mean that there is nobody at home to look after children.

As you know only too well from your long experience, every child is different. Children are more different when they are little than they tend to be when they are older because they have different rates of development and so on. In the discussions of quality to meet the QUAD principles, I have argued that there

problèmes de recrutement du personnel et de maintien en poste. Nous devons attirer plus de jeunes dans le secteur de la garde d'enfants. Nous devons également stabiliser le financement. À notre grande plaisir, notre ministre en Nouvelle-Écosse s'est rendu compte que le prix que paient les parents pour les services de garde d'enfants ne peut permettre d'absorber le coût de la prestation de services de qualité. Bien sûr, dans la mise en œuvre des quatre principes, nous allons au-delà de la simple sécurité des enfants, nous enrichissons la vie des enfants.

Nous devons nous stabiliser, après quoi nous pourrions prendre de l'expansion parce que nous avons besoin de plus de places. Ensuite, nous devons améliorer les services pour respecter les critères de qualité. Ces fonds auront un effet majeur.

Notre ministre s'est engagé à garder le prix des places de garde à la baisse pour les parents, de sorte qu'il envisage actuellement des moyens d'accroître le financement des centres de la petite enfance afin qu'ils puissent absorber leurs coûts et offrir des services de qualité.

Au Québec, les ratios sont les mêmes depuis longtemps. Je ne suis pas en mesure de dire s'il s'agit d'un système coûteux. Je crois savoir qu'il en coûte environ 2 milliards de dollars par année, ce qui est beaucoup pour une province. Cependant, quand on connaît les répercussions des services de garde sur la vie de l'enfant, je crois que les Québécois vont avoir des gens de l'âge d'or merveilleux lorsque ces enfants seront en mesure de contribuer à l'économie.

Nous ne respectons pas les dispositions de l'article 18.3 en ce qui concerne les parents qui travaillent. Je crois que l'Île-du-Prince-Édouard offre des services pour environ 60 p. 100 de ces enfants. Ce chiffre est élevé, tant mieux pour eux. Au Québec, le nombre est plus élevé, mais dans les autres provinces et territoires, les chiffres sont probablement semblables à ceux de la Nouvelle-Écosse. Quant au Manitoba, les chiffres pourraient être également plus élevés.

Le sénateur Pearson : Comme vous le savez, j'aborde le problème du point de vue des droits des enfants et non pas des besoins des parents. Je suis tout à fait en faveur d'un système universel offert à tous ceux qui veulent s'en prévaloir. Cependant, en tant que mère d'une grande famille, je me méfie toujours des gens qui disent qu'en n'ayant pas envoyé mes enfants dans un service de garde, je les ai peut-être privés de quelque chose. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. On doit veiller à ce que tous les messages que nous transmettons au sujet de la valeur des services de garde pour la petite enfance ne laissent pas entendre que les parents sont moins capables d'offrir ce service si tel est leur choix.

Vous dites qu'il y a beaucoup de mères sur le marché du travail. Cependant, au même moment, vous ne précisez pas que beaucoup de pères restent actuellement à la maison. Parce que les mères sont sur le marché du travail, cela ne veut pas dire qu'il n'y a personne à la maison pour s'occuper des enfants.

Comme vous l'a très bien appris votre longue expérience, chaque enfant est différent. Les enfants sont plus différents lorsqu'ils sont petits que lorsqu'ils prennent de l'âge parce qu'ils ont des rythmes différents de développement, et ainsi de suite. Dans les discussions intéressantes sur le respect des quatre

should be parental involvement. Would you comment on the importance of parental involvement and what you would see as the ideal situation in any child care centre?

My further question has to do with training. I think that child care is a vital profession. However, not all people are qualified to be child care workers. I know from my long years of study that there is no consensus on what comprises healthy child development. What kinds of skills or knowledge do these workers need? You talked about a theoretical background being necessary for healthy child development. What are the three most important things that prospective child care workers need to know before they start to work with children?

Ms. Ferguson: Deep down, my reason for being in child care is to help to optimize children's growth and development. The focus should not be on thinking of children as sort of guaranteed investment certificates. That view bothers me. I am not comfortable with focussing on what children can do for adults.

However, there are times when I have to use certain phrases to attract listeners, particularly when I want to make the point that children's lives have to be enriched. I was delighted when quality and the developmental aspect were included in the design of a national child care system.

A unique aspect of the child care profession is that it is cross-disciplined. We take our theoretical knowledge and practice from social work, from health and from education. We also take from mothering, not parenting, mothering. We tend to lean more towards the mothering aspect than the fathering aspect. That results in a certain gap. When we talk about the nurturing of children, to me that comes from mothering.

As an example of parental involvement, I think of the Peter Green Hall Children's Centre here in Halifax which is in the married couples' quarters of Dalhousie University. It has been around for a long time. That centre is located in the building in which the children live. In the lobby you see parents interacting with their children. Many casual kinds of things happen there. Parents have input through the parent advisory board.

I think that parents should influence child care programs. They should have a voice. Good child care programs must provide expertise about children as groups. The job of a parent is to be the advocate for the child. A parent's child is the most important child in a child care centre. That has to be recognized and understood. We should not try to talk parents out of that of thinking about the group because they need to think about their child as the most important child in the group. I do not know what I would say would be the ideal situation as far as parental involvement in child care centres.

principes, j'ai soutenu que les parents devaient s'impliquer. Que pensez-vous de l'importance de l'implication des parents et à votre avis, quelle serait la situation idéale dans un centre de la petite enfance?

Mon autre question concerne la formation. Je crois que la garde des enfants est une profession essentielle. Cependant, tout le monde n'a pas les compétences nécessaires pour être éducateur en garderie. Je sais, pour avoir étudié la question pendant longtemps, qu'il ne se dégage aucun consensus sur ce qu'implique un développement sain de l'enfant. Quels genres de compétences ou de connaissances ces travailleurs doivent-ils avoir? Vous avez parlé de connaissances théoriques comme étant nécessaires pour le développement sain des enfants. Quelles sont les trois choses les plus importantes que les futurs éducateurs doivent connaître avant de commencer à travailler avec les enfants?

Mme Ferguson : La raison fondamentale pour laquelle je m'intéresse à la garde des enfants, c'est pour aider à optimiser leur développement et leur croissance. Il ne faut pas penser aux enfants comme étant une sorte de certificat de placement garanti. Cette opinion me dérange. Je ne suis pas à l'aise quand on s'intéresse à ce que les enfants peuvent rapporter aux adultes.

Cependant, je dois parfois utiliser certaines phrases pour attirer l'attention des auditoires, particulièrement lorsque je veux préciser que la vie des enfants doit être enrichie. Je me suis réjouie de voir que la qualité et l'aspect du développement ont été inclus dans la conception d'un système national de garde pour enfants.

L'un des aspects particuliers de la profession est qu'elle est interdisciplinaire. Nous tenons nos connaissances théoriques et pratiques du domaine du travail social, de la santé et de l'éducation. Nous apprenons également du maternage, pas du parentage mais du maternage. Nous avons tendance à nous intéresser davantage à l'aspect maternel que paternel. Ainsi, cela crée un certain écart. Lorsqu'on parle de l'éducation des enfants, pour moi, on parle de maternage.

Quand je pense à un exemple d'implication des parents, je pense au Peter Green Hall Children's Centre ici à Halifax, qui est le centre pour les couples mariés de l'Université Dalhousie. Ce centre existe depuis longtemps, il est situé dans l'immeuble où vivent les enfants. Dans le foyer, on voit les parents qui discutent avec leurs enfants. Beaucoup de choses inhabituelles se produisent dans ce centre. Les parents ont leur mot à dire grâce au comité consultatif dont ils se sont dotés.

Je pense que les parents devraient exercer leur influence sur les programmes de garde pour enfants. Ils devraient avoir leur mot à dire. De bons programmes doivent fournir de l'expertise sur les enfants en tant que groupe. Le travail des parents consiste à défendre les droits de l'enfant. L'enfant d'un parent est l'enfant le plus important dans un centre de garde. Il faut le reconnaître et comprendre cette situation. Il ne faut pas tenter de dissuader les parents de penser au groupe parce qu'ils doivent voir leur enfant comme étant le plus important du groupe. Je ne sais pas ce qui serait pour moi la situation idéale en ce qui concerne l'implication des parents dans les centres de garde pour enfants.

Senator Pearson: I know that in Quebec, by law, they must be involved.

Ms. Ferguson: Yes, the centres are parent-run. The boards are made up of parents. I am not comfortable with that. I believe that there should be parental representation on boards, but I also think that there needs to be community representation and expertise on child development. I mean a child development perspective that does not come from the “my child” perspective. We need a holistic approach because I feel strongly that we, as communities, bring up children. We have a collective responsibility and we all have roles to play. I think that the child care centre is a place where that collective responsibility can be demonstrated, that is, a place where we can demonstrate what we need as citizens and how we need to live together with respect and dignity.

I started in child care without theoretical training. I had a university education in political science, so that did not help me much, although it may have a bit. However, I had grown up in a Baptist community and I had taught Sunday school and led the explorers. I was always taking care of the children in my community so what I learned from that experience was helpful when I went into the child care centre up in Wolfville in 1970.

I recognized, though, that I needed to know more. I needed to know why things were working. I was a child of the 1960s, so a whole bunch of cultural things affected me. The children taught me a lot. They taught me that it was not up to me to tell them how to change; it was up to me to work with them and facilitate the skills they needed to make decisions and to speak out for themselves. When they made choices, my job was to applaud them for making the choice they did and not to criticize them.

One little girl, Becky, was the most amazing five-year-old girl. Her spirit was strong and free, and she knew who she was. I thought that was just wonderful. That was the kind of woman I wanted to see leading the world. One day she came in wearing a frilly dress and, of course, my face dropped. I was 20 years old at that time so I was still quite idealistic. When I saw her I thought, “Oh, all of the work I have done has gone out the window.” Then I realized that Becky had the right to choose. It was not up to me to choose. That is an example of the kind of skill that child care professionals need. They need to have modesty, and honour and respect for the children. They should recognize that they have a lot to learn and that children have a lot to teach them. They need to form relationships with the children — relationships in ways that are safe and secure. They should enjoy each other. That is not to say that there will not be times when you have to problem solve together and figure out when people’s rights are being imposed on, but you must do it in a respectful way. They also need to

Le sénateur Pearson : Je sais que la loi du Québec les oblige à s’impliquer.

Mme Ferguson : Oui, les centres sont administrés par des parents. Les conseils d’administration sont constitués de parents. Je ne suis pas à l’aise avec cette formule. Je crois qu’il doit y avoir représentation des parents au sein des conseils d’administration, mais je pense aussi qu’il faut qu’il y ait représentation et expertise des spécialistes de la collectivité en ce qui concerne le développement des enfants. Je parle ici d’un développement qui ne vient pas d’une perspective égoïste qui ne concernerait que « mon enfant ». Il nous faut adopter une approche globale parce que je pense vraiment que nous, en tant que communauté, élevons des enfants. Nous avons une responsabilité collective et nous avons tous des rôles à jouer. Je crois que le centre de garde pour enfants est l’endroit où l’on peut assumer cette responsabilité collective, c’est-à-dire l’endroit où l’on peut exprimer nos besoins en tant que citoyens et comment nous devons vivre ensemble dans le respect et la dignité.

J’ai commencé ma carrière dans le domaine de la garde d’enfants sans formation théorique. J’avais un diplôme universitaire en science politique, cela ne m’a pas beaucoup aidée, mais peut-être un peu. Cependant, j’ai été élevée dans une communauté baptiste, j’ai donné des cours à l’École du dimanche et dirigé les explorateurs. Je m’occupais toujours des enfants de ma communauté, de sorte que ce que j’ai tiré de cette expérience a été utile lorsque je suis allée travailler dans un centre de garde pour enfants à Wolfville en 1970.

J’ai admis cependant que je devais en connaître davantage. Je devais savoir pourquoi les choses fonctionnaient. Je suis une enfant des années 1960, donc beaucoup d’éléments culturels ont exercé une influence sur moi. Les enfants m’ont beaucoup appris. Ils m’ont appris que ce n’était pas à moi de leur dire comment changer, que c’était à moi de travailler avec eux et de les aider à acquérir les compétences dont ils avaient besoin pour prendre des décisions et pour s’exprimer. Lorsqu’ils faisaient des choix, mon travail consistait à les féliciter d’avoir pris telle ou telle décision et non pas à les critiquer.

Il y avait cette petite qui s’appelait Becky, c’était la plus étonnante petite fille de cinq ans que j’aie jamais connue. Elle était forte et libre, et elle savait qui elle était. C’était tout simplement merveilleux, me disais-je. C’était le genre de femme que je voulais voir diriger le monde. Mais un jour, elle est arrivée et elle portait une petite robe à fanfreluches, bien sûr, je n’en revenais pas. J’avais 20 ans à l’époque, j’étais encore assez idéaliste. Lorsque je l’ai vue, je me suis dit : « Oh, tout le travail que j’ai fait s’est envolé. » Ensuite, je me suis rendu compte que Becky avait le droit de choisir. Ce n’était pas à moi de le faire. Voilà un exemple du genre de compétence dont les professionnels de la garde des enfants ont besoin. Ils doivent faire preuve de modestie. Ils doivent faire preuve d’honneur et de respect pour les enfants. Ils doivent reconnaître qu’ils ont beaucoup à apprendre et que les enfants ont beaucoup à leur apprendre. Ils doivent tisser des liens avec les enfants : des liens qui sont solides. Ils doivent s’apprécier mutuellement. Cela ne veut pas dire qu’il n’y aura pas de

know the milestones in child development and what to expect. They should also know how to get help when they do not know what to do.

Senator Oliver: I am interested in global as well as national standards. A section in your paper deals with concepts of standardization, national standards certification, credentials, a national registry, accreditation and finding a way to have best practices apply all across the country and in the territories. Difficulties in standardization apply across the professions, apart from daycare workers. I think of engineers, medical doctors and lawyers. Traditionally and historically, the problem we have had in Canada is that each province wants to maintain the right to regulate and control standards. In the case of law we have a self-administered bar society that sets its own rules and regulations for its members and it sets its own standards. What you are proposing is not the Canadian way.

Given the federal system that we have, that the federal government has a lot of the money and the provinces, under section 92 of the Constitution, have jurisdiction over education and other things. How would you propose that we bring in these standards? Your statement is that regulations are the tools for establishing basic standards and that we must to have these basic standards so that the rights of all children can be protected to the same standard and at the same level. How do we go about doing that?

Ms. Ferguson: I think child care is very Canadian. We are fortunate in the sense that we are very Canadian but we have been marginalized for so long that we have been able to do what we want. Now it is our time in the sun and we are going to make hay. We know it is not going to last, but it is our time in the sun. We have been pulled out of the margins.

Now we have to look at all of the work that we have done. We have a wonderful association, the Canadian Child care Federation, which is a federation of the various child care organizations in the provinces and territories. Their member council and their affiliates have exercised tremendous leadership in developing the standards of practice and the accreditation for early childhood training programs. We are most fortunate in that they have shown leadership in doing that. For instance, here in Nova Scotia, the Nova Scotia Child Care Association has accepted the standards of practice developed by the Canadian Child Care Federation. Organizations across Canada have all been involved in developing those standards of practice.

Senator Oliver: In Nova Scotia if standards of practice are not met by an individual or group, how is that enforced?

moments où il y aura un problème à régler et qu'il faudra voir quand les droits de la personne doivent être imposés, mais il faut le faire de façon respectueuse. Les spécialistes doivent aussi connaître les étapes du développement de l'enfant et savoir à quoi s'attendre. Ils doivent également savoir comment obtenir de l'aide lorsqu'ils ne savent pas quoi faire.

Le sénateur Oliver : La question des normes internationales et nationales m'intéresse. Une section de votre document porte sur les notions de normalisation, d'accréditation de normes nationales, de diplômes d'études, d'un registre national, d'accréditation et comment parvenir à ce que les pratiques exemplaires s'appliquent partout au pays et dans les territoires. Mis à part les éducateurs, il y a des difficultés de normalisation qui se posent dans toutes les professions. Je pense aux ingénieurs, aux médecins et aux avocats. De tout temps, le problème au Canada, c'est que chaque province veut conserver le droit de réglementer et de contrôler les normes. Dans le domaine du droit, nous avons un barreau autoadministré qui établit ses propres règles à l'intention de ses membres et fixe ses propres normes. Ce que vous êtes en train de proposer n'est pas canadien.

Étant donné le système fédéral que nous avons, le gouvernement fédéral a beaucoup d'argent et les provinces, en vertu de l'article 92 de la Loi constitutionnelle, ont compétence sur l'éducation, notamment. À votre avis, comment devrions-nous faire pour adopter ces normes? Vous dites que les règlements sont des outils permettant d'établir des normes de base et que nous devons avoir ces normes de base pour que les droits de tous les enfants soient protégés en vertu de la même norme et au même niveau. Comment allez-vous vous y prendre?

Mme Ferguson : Je crois que les services de garde sont une réalité bien canadienne. Nous sommes chanceux, en ce sens que nous sommes très Canadiens, mais nous sommes marginalisés depuis tellement longtemps que nous avons été capables de faire ce que nous voulions. Maintenant, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Nous savons que cela ne durera pas, mais c'est notre chance. Nous avons été retirés de la marge.

Maintenant, il faut examiner tout le travail que nous avons fait. Nous avons une association extraordinaire, la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, qui est une fédération de diverses organisations de services de garde pour enfants dans les provinces et les territoires. Le conseil et les organismes affiliés à la Fédération ont fait preuve d'un incroyable leadership pour l'élaboration des normes de pratique et l'accréditation des programmes de formation en petite enfance. Nous sommes chanceux, en ce sens que la Fédération a fait preuve de leadership à cet égard. Par exemple, ici, la Nova Scotia Child Care Association a accepté les normes de pratique mises au point par la Fédération canadienne des services de garde à l'enfance. Les organisations de tout le Canada ont participé à l'élaboration de ces normes de pratique.

Le sénateur Oliver : En Nouvelle-Écosse, si les normes de pratique ne sont pas observées par une personne ou par un groupe, comment les fait-t-on respecter?

Ms. Ferguson: That is the problem. We cannot enforce sanctions because we do not have the infrastructure to meet the legal liability of being the people who enforce sanctions.

We are putting together the pieces of the puzzle to know what we need. We have our 10-year professional development plan in place. However, because we are so under-resourced in child care we do not have the finances to be able to start it up. We have been doing a fair amount of advocacy and lobbying to try to get to the point where we have the seed money to start it. After 10 years we will be self-sufficient because we cannot charge our members \$300 to support an organization when they are only making \$17,000 a year. It is that kind of an inventive balance. I learned from my mother in our little Baptist community that, if something needs to be done, then get it done. That is how we have done it. I am optimistic. We now have a national code of ethics to which all of the affiliates subscribe. I feel that we are a Canadian organization, too.

Senator Oliver: Touché.

The Chairman: You and I may be the same age because I related to some of the milestones you mentioned. I do know that safety and security was my priority. I wanted to put my child somewhere that was safe and secure. Nutrition was my next consideration. I wanted to know that they would be well fed. In later years, entire child development was the subject of discussion. Should children's behaviour be structured at a young age, or was that counter-productive? That was the international discussion. At that time there was some focus on the Soviet Union where children were directed. There was government-driven daycare. There was also the Swedish model that certainly encouraged involvement.

Now we also have the Quebec model where parents drive the process, that is, they must have a parental role, front and centre.

Who will set the development agenda? Will it be the Canadian government or the Nova Scotia government? Will it be the parents who set it, bearing in mind that some children will not be in regulated daycare? Some children will be in daycare that is an extension of the family and not regulated. Will we have a different standard for children in regulated daycare? Will we be creating two types of children — those who, in the eyes of society, are more advantaged because they received regulated care, and those who may be seen to be less advantaged because they are raised by their parents?

It used to be said that, at six years of age, children were ready to accept a state role and that, up to then, they should have a parental role because that builds trust, empathy, and all of those things. Do you understand the gist of my question?

Ms. Ferguson: Yes.

Mme Ferguson : C'est le problème. Nous ne pouvons imposer de sanctions parce que nous n'avons pas l'infrastructure nécessaire pour, juridiquement parlant, être les personnes qui font respecter les sanctions.

Nous sommes en train de rassembler les morceaux du casse-tête pour savoir ce dont nous avons besoin. Nous avons un plan de perfectionnement professionnel de 10 ans. Cependant, parce que nous manquons tellement de ressources dans le domaine des services de garde, nous n'avons pas l'argent nécessaire pour lancer notre programme. Nous avons quand même passablement de travail de défense et de lobbying pour recueillir les fonds de départ nécessaires. Après 10 ans, nous serons autonomes parce que nous ne pouvons pas demander 300 \$ à nos membres pour appuyer une organisation lorsqu'ils ne gagnent que 17 000 \$ par année. Voilà le genre d'équilibre créatif que nous devons établir. J'ai appris de ma mère dans notre petite communauté baptiste que, si quelque chose doit être fait, il faut alors le faire. C'est ainsi que nous avons procédé. Je suis optimiste. Nous avons maintenant un code national de déontologie que reconnaissent tous les affiliés. J'ai l'impression que nous sommes aussi une organisation canadienne.

Le sénateur Oliver : Touché.

La présidente : Nous sommes, vous et moi, probablement du même âge parce que je me suis identifiée à certains des repères dont vous avez parlé. Je sais pertinemment que la sécurité était ma priorité. Je voulais placer mes enfants dans un endroit sûr et sécuritaire. La nutrition était ma deuxième considération. Je voulais être sûre qu'ils seraient bien nourris. Ces dernières années, tout le développement de l'enfant a fait l'objet de discussions. Le comportement des enfants devrait-il être structuré en bas âge, ou est-ce qu'une telle méthode est contre-productive? La question a fait l'objet de discussions à l'échelle internationale. À cette époque, on mettait l'accent sur l'Union soviétique où les enfants étaient dirigés. Il y avait des centres de garde dirigés par le gouvernement. Il y avait aussi le modèle suédois qui encourageait vraiment l'implication des parents.

Aujourd'hui, nous avons aussi le modèle québécois où les parents dirigent le processus, c'est-à-dire qu'ils doivent jouer un rôle essentiel.

Qui établira le programme de développement? Le gouvernement canadien ou le gouvernement de la Nouvelle-Écosse? Est-ce que ce sont les parents qui le feront, en sachant que certains enfants ne seront pas dans un centre réglementé? Certains enfants seront dans un centre qui sera la prolongation du milieu familial et qui n'est pas réglementé. Y aura-t-il une norme différente pour les enfants dans les centres de garde réglementés? Allons-nous créer deux types d'enfants — ceux qui, aux yeux de la société, sont plus advantagés parce qu'ils ont reçu des services réglementés, et ceux qui peuvent être perçus comme moins advantagés parce qu'ils ont été élevés par leurs parents?

On disait auparavant qu'à l'âge de six ans, les enfants étaient prêts à accepter le rôle de l'État et que jusque-là, ils devaient accepter le rôle des parents parce que cela permet de bâtir la confiance, l'empathie, et cetera. Comprenez-vous l'essentiel de ma question?

Mme Ferguson : Oui.

The Chairman: How do we justify demanding that child care workers apply certain standards when we do not demand that of another segment of society?

I am pleased to hear your comments about a code of ethics. I think professionalism is the link. We presume that parents will do the best for their children. We should have professional standards which set out the level of care that is given by those who look after the children of other people.

Ms. Ferguson: What I enjoy about child care is that there is so much to do, there is always innovation, and there is so much to learn. We are dealing with standards for the practitioner and that is in the form of a code of ethics. We also have to articulate what outcomes we want for our children in Canada. The National Children's Agenda has set out what we, as a society, want for our children. With that, we can build a system of supports as in articles 18.2 and 18.3. We can support parents so that they are able to choose where they want their children to grow up and who they want their children to be with.

In child care, many different kinds of models or techniques can be applied. We could adopt the Reggio Emilia emerging curriculum which is exciting and dynamic and incorporates wonderful artwork. We could go to a more cognitive model like High/Scope.

If we know that what we want for our children is that they can optimize their potential and their potential is to be able to have a wonderful life presently and then have all of the possibilities for them in their future, then our standards should reflect what we want for our children. We could phrase those in terms that are not specific to child care. Child care could take societies' outcomes for children and then use various methodologies to make those outcomes happen. That may be a roundabout answer to your question.

The Chairman: It was a roundabout question so we got a roundabout answer.

Ms. Ferguson: I do not think that we can say that one system is better than another. If I had children of my own I would want my mother to spend time with them. Whether she would want to do that or not, I do not know. She raised us. That was a wonderful time to learn respect and to ask all sorts of questions. That will continue to happen. It does not need a curriculum and there need not be a standard.

I really cannot answer your question. I can just talk about what licensed child care or regulated child care needs to do, and it does. We consider what we want for Canada's children, and then we think about how to build that into our programs. Likewise, parents do that, too.

The Chairman: This might be an unfair question, but it follows on what Senator Mercer had said.

La présidente : Comment justifiez-vous d'exiger que les éducateurs appliquent des normes lorsque l'on n'exige pas la même chose d'un autre segment de la société?

Je suis heureuse d'entendre vos commentaires au sujet d'un code de déontologie. Je crois que le professionnalisme est le lien à établir. Nous présumons que les parents feront de leur mieux pour élever leurs enfants. Nous devrions avoir des normes professionnelles qui établissent le niveau de soins accordés par ceux qui s'occupent des enfants des autres.

Mme Ferguson : Ce que j'aime des services de garde pour enfants, c'est qu'il y a tellement à faire, il y a toujours de l'innovation, il y a tellement à apprendre. Nous examinons actuellement les normes imposées aux intervenants sous la forme d'un code de déontologie. Nous devons également préciser les résultats que nous escomptons pour nos enfants au Canada. Le Plan d'action national pour les enfants a établi ce que nous, en tant que société, voulons pour nos enfants. Avec cela, nous pouvons établir un système de soutien tel que prévu aux articles 18.2 et 18.3. Nous pouvons aider les parents afin qu'ils puissent choisir où ils veulent que leurs enfants grandissent et avec qui.

Dans le domaine des services de garde, de nombreuses formules ou techniques différentes peuvent être appliquées. Nous pourrions adopter le nouveau programme d'études de Reggio Emilia qui est emballant et dynamique et qui incorpore le travail artistique. Nous pourrions préférer un modèle plus cognitif comme celui de High et Scope.

Si nous savons que ce que nous voulons pour nos enfants, c'est qu'ils puissent optimiser leur potentiel et que leur potentiel est de pouvoir mener une vie merveilleuse actuellement et avoir ensuite toutes les possibilités qui s'offrent à eux à l'avenir, ainsi nos normes devraient refléter ce que nous voulons pour nos enfants. Nous pourrions les formuler en termes qui ne sont pas spécifiques à la garde des enfants. La garde des enfants pourrait prendre les résultats de la société pour les enfants et ensuite utiliser diverses méthodologies pour faire en sorte qu'ils se matérialisent. C'est peut-être là une réponse indirecte à votre question.

La présidente : J'ai posé une question indirecte, j'ai obtenu une réponse indirecte.

Mme Ferguson : Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'un système est meilleur que l'autre. Si j'avais des enfants moi-même, je voudrais que ma mère passe du temps avec eux. Quant à savoir si elle accepterait de le faire, je ne peux le dire. Elle nous a élevés. C'était une époque merveilleuse où nous avons appris le respect et à poser toutes sortes de questions. Cela continuera de se produire. Pas besoin d'un programme d'études ni de normes pour ce faire.

Je ne peux vraiment pas répondre à votre question. Je peux simplement parler de ce que les centres de garde autorisés ou réglementés doivent faire, et font. Nous examinons ce que nous voulons pour les enfants canadiens, après quoi nous essayons de voir comment intégrer ça à nos programmes. C'est aussi ce que les parents font.

La présidente : Ma question sera peut-être injuste, mais elle fait suite à ce que le sénateur Mercer a dit.

The new, Canada-wide program is \$5 billion for five years. How much will Nova Scotia receive? You say that you are only accommodating 27 per cent of the potential, although working mothers may be putting the children elsewhere.

Ms. Ferguson: Yes, exactly.

The Chairman: You know that 27 per cent are now using your services. You say that child care workers are underpaid and that the facilities need improvement. You have three major areas of expenditure. This is not a lot of money, in my opinion. Where is your emphasis placed? Is the emphasis on increasing the spaces; on increasing the wages of the workers; or on the quality of space and equipment? Have you worked that out yet?

Ms. Ferguson: After the agreement was signed here in Nova Scotia, I called a colleague of mine, who had a fair amount to do with the QUAD, to thank her for all of the work she had done towards it. I had told her before that just the promise of the money had done amazing things in Nova Scotia.

What has happened there is that resources have been dedicated to examining the complexity of the child care system and looking at all of the pieces that have to be put together in order to make it work for us. I put it down to three things: stabilize the existing system; expand the existing system; and enhance the existing system. To do something in each one of those areas, we will be getting \$20 million this year, \$18 next year and \$30 million the following years. That doubles the child care budget here in Nova Scotia, which is an amazing thing for us.

We need more spaces for children. However, if we do not have practitioners to teach in those spaces, we will have a problem. For parents, we need to keep the costs of child care down, so that it is accessible, because we will be following all of the QUAD principles. We have to figure out how even the poorest parents can have access to child care. It may mean subsidies. We also have to figure out ways that the operating costs can be borne by the child care centre rather than be fees for the parents. That is another area we have to examine.

The You Bet I Care! project across Canada, in 2000 or 2001, found that the majority of child care in Canada is mediocre, which means it is meeting regulations. With the quality and developmental expectation in the QUAD principles, another piece is being added to the responsibilities of our government in Nova Scotia.

The Department of Community Services has always dealt with children who are at risk. As one of the strings on this money, it now has to think about how we can enhance programs. That is a paradigm shift that they have to make. It involves the cross-jurisdictions of health and education. It is a complex area. We

Le nouveau programme canadien prévoit 5 milliards de dollars sur cinq ans. Combien recevra la Nouvelle-Écosse? Vous dites que vous ne vous occupez que de 27 p. 100 des enfants, même si les mères qui sont sur le marché du travail placent peut-être leurs enfants ailleurs.

Mme Ferguson : C'est exact.

La présidente : Vous savez que 27 p. 100 des parents utilisent actuellement vos services. Vous dites que les éducateurs sont sous-payés et que les installations doivent être améliorées. Vous avez trois grands postes de dépenses. Ce n'est pas beaucoup d'argent, à mon avis. Sur quoi mettez-vous l'accent? Sur l'augmentation des places, l'augmentation des salaires des éducateurs ou sur la qualité des espaces et de l'équipement? Est-ce que vous l'avez déterminé?

Mme Ferguson : Après que l'entente eut été signée ici en Nouvelle-Écosse, j'ai appelé une de mes collègues, qui a déployé beaucoup d'efforts pour faire accepter les quatre principes, afin de la remercier de tout le travail qu'elle avait réalisé à cet égard. Je lui avais déjà dit que la seule promesse d'obtenir de l'argent avait permis de réaliser des choses étonnantes en Nouvelle-Écosse.

Ce qui s'est produit, c'est que les ressources ont été affectées à l'examen de la complexité du système de garde d'enfants ainsi qu'à l'examen de tous les éléments qui doivent être rassemblés pour faire en sorte que ce soit efficace pour nous. J'ai ramené ces éléments à trois : stabiliser le système actuel, l'élargir et l'améliorer. Pour faire quelque chose dans chacun de ces trois secteurs, nous allons recevoir 20 millions de dollars cette année, 18 millions l'an prochain et 30 millions de dollars les années suivantes. Cela vient doubler le budget des services de garde pour enfants ici en Nouvelle-Écosse, ce qui est absolument formidable pour nous.

Nous avons besoin de plus de places pour les enfants, mais si nous n'avons pas d'intervenants pour enseigner dans ces installations, nous aurons un problème. Pour ce qui est des parents, nous devons garder le coût des services de garde le plus bas possible, de sorte que les services soient accessibles parce que nous allons respecter les quatre principes. Nous devons voir comment même les parents les plus pauvres peuvent avoir accès aux services de garde. Cela voudra peut-être dire leur donner des subventions. Nous allons devoir également trouver des façons de faire en sorte que les coûts d'exploitation puissent être assumés par le centre de la petite enfance plutôt que d'imposer des frais aux parents. C'est là une autre question que nous devons examiner.

Les responsables du projet « Oui, ça me touche », mené partout au Canada en 2000 ou 2001, ont constaté que la majorité des services de garde au Canada sont médiocres, ce qui veut dire qu'ils respectent les règlements. Les attentes que créent les quatre principes, en ce qui concerne le développement et la qualité, ajoutent un autre élément aux responsabilités de notre gouvernement ici en Nouvelle-Écosse.

Le ministère des Services communautaires s'est toujours occupé des enfants à risque. L'une des conditions imposées pour obtenir cet argent est que nous nous penchions sur la façon d'améliorer les programmes. C'est là un changement de paradigme que le Ministère doit effectuer. Cela touche les

could create many spaces but if there are not enough qualified staff to take care of the children, then the spaces will not meet the quality standard. If the cost of the child care is too high, then we would not meet the accessibility provision. As well, if we do not increase the quality, we will not meet the developmental piece. It is an inter-connected, complex system that we are trying to work on.

Our minister has pulled together a working group which has representatives from the child care sector and from his department to work on that, and on a plan. Then we report back, as a sector, to our various members. That is quite exciting.

The Chairman: If you can only supply 27 per cent of necessary spaces, where are those other children today?

Ms. Ferguson: I do not know. There is probably a certain amount of stress on families in that the parents may be working shifts and taking care of the children. For the children, that is not a very good situation to be in. There is a large, informal child care network that probably ranges from fantastic to questionable. I do not know who they are or where they are located. Then we are confounded by the seasonal needs of parents who work on farms or in the fishery. I do not know what child care arrangements they make. That scares me.

The Chairman: Thank you for coming forward with your paper and with your point of view which deals with the provincial level of need. Thank you also for the display which was quite helpful.

Ms. Ferguson: Thank you.

The Chairman: Senators, our next witness is Mr. George Savoury from the Nova Scotia Family and Children's Services.

Mr. George Savoury, Senior Director, Family and Children's Services, Government of Nova Scotia: Thank you, senator. I very much appreciate the opportunity to appear before you this afternoon. I will introduce my colleagues from the other departments who work on children's services and youth services. Mr. Fred Honsberger is Executive Director of Correctional Services with the Department of Justice; Ms. Linda Smith is the Executive Director of Mental Health, Child Health and Addiction Treatment Services; Mr. Don Glover is a consultant with the Department of Education; and Ms. Ann Power is Director of the Student Services Division with the Department of Education.

I have spent my entire career in the social services field primarily in the area of children's services so it is a pleasure to again be with you. I will be speaking by and large in terms of the Department of Community Services and, at the end, I will be willing to take questions, as will my colleagues, as they relate to their particular areas.

compétences transversales de la santé et de l'éducation. C'est un secteur complexe. Nous pourrions créer de nombreuses places mais s'il n'y a pas suffisamment de personnel qualifié pour s'occuper des enfants, alors les places ne respecteront pas la norme de qualité. Si le coût des services de garde est trop élevé, nous n'allons pas alors respecter la disposition sur l'accessibilité. De même, si nous n'améliorons pas la qualité, nous n'allons pas respecter la condition touchant le développement. Il s'agit d'un système interrelié qui est complexe et sur lequel nous essayons de travailler.

Notre ministre a créé un groupe de travail constitué de représentants du secteur de la garde des enfants et de son ministère qui sont chargés d'examiner un plan. Nous devons ensuite faire rapport, en tant que secteur, à nos divers membres. C'est assez emballant.

La présidente : Si vous ne pouvez fournir que 27 p. 100 des places nécessaires, où sont ces autres enfants aujourd'hui?

Mme Ferguson : Je n'en sais rien. Les familles subissent probablement un peu de stress en ce sens que les parents peuvent travailler à différentes heures pour pouvoir s'occuper des enfants. Pour les enfants, ce n'est pas la situation idéale. Il existe un vaste réseau de services de garde informels qui sont soit fantastiques, soit douteux, ou entre les deux. Je ne sais pas qui sont ces personnes ni où elles se trouvent. Ensuite, nous sommes aux prises avec les besoins saisonniers des parents qui travaillent dans les fermes ou dans les pêches. Je ne sais pas quels arrangements ils prennent pour les services de garde. Cela me fait peur.

La présidente : Merci de nous avoir présenté votre document et donné votre opinion sur les besoins au niveau provincial. Merci également pour l'affichage qui a été très utile.

Mme Ferguson : Merci.

La présidente : Honorables sénateurs, notre prochain témoin est M. George Savoury des Services à la famille et aux enfants de la Nouvelle-Écosse.

M. George Savoury, directeur principal, Services à la famille et aux enfants, gouvernement de la Nouvelle-Écosse : Merci, madame la présidente. Je vous remercie beaucoup de l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous cet après-midi. Je vais vous présenter mes collègues des autres ministères qui s'occupent des services à l'enfance et aux jeunes. M. Fred Honsberger est directeur exécutif des Services correctionnels au ministère de la Justice; Mme Linda Smith est directrice exécutive des Services de santé mentale, de santé pour les enfants et de traitement des toxicomanies; M. Don Glover est consultant au ministère de l'Éducation et Mme Ann Power est directrice de la Division des services aux étudiants au ministère de l'Éducation.

J'ai fait carrière dans le domaine des services sociaux, principalement dans les services à l'enfance, c'est donc à nouveau un plaisir d'être avec vous aujourd'hui. Je vais vous parler en général du ministère des Services communautaires, et à la fin, je me ferai un plaisir de répondre aux questions, tout comme mes collègues, concernant mes secteurs particuliers de compétences et les leurs.

In Community Services in Nova Scotia we provide a range of services that impact on children and these include child protection services, early childhood development services and child care. I was delighted that you had Elaine Ferguson with you for a while this afternoon. We also deal with housing benefits to low-income families and services to support children with disabilities. Today I will give you some information on some new initiatives and we will be pleased to answer questions at the end.

As you are aware, children's services are very complex and we deliver services with many competing demands in our province. We have been fortunate in recent years in that our budgets have managed to increase for children's services. They have grown steadily over the years. We recognize, of course, that we must continue to make improvements, to address gaps, and to do better for our children and youth. I should point out that we deliver our services in partnership with other departments. My colleagues are here today.

We are very proud in Nova Scotia to have established a Child and Youth Action Committee, known as CAYAC which is an inter-departmental committee of senior officials from departments who report to Deputy Ministers. The mandate of the committee is to ensure that we have a coordinated approach to policy development and comprehensive services to children and youth in Nova Scotia. We want CAYAC to be recognized as a vessel that floats and certainly not one that sinks, so we try to promote and facilitate inter-departmental initiatives and we look at and identify barriers that can be stumbling blocks to children getting the right services in our province. We are fortunate in that we work with a large network of community-based organizations which deliver services on behalf of the department including residential facilities, foster families and child welfare agencies.

Since 2001, early childhood development has been an area of significant activity. We signed the first federal-provincial agreement in 2001 and, since then, we have worked to strengthen the foundation of early childhood development and child care programs in our province.

We have tried to enhance prevention programs. We partner with 32 family resource centres that provide parenting programs and supports to families throughout our province. Recently, we expanded our partnership to include a volunteer initiative with the goal of supporting family resource centres. We are quite proud of the fact that we have a total of 1,000 volunteers who are connected to our family resource centres. This year we made a special effort to recognize them for their work. Volunteers are special people, and the work that they do should be recognized.

Aux Services communautaires du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, nous offrons toute une gamme de services qui ont des répercussions sur les enfants, y compris des services de protection des enfants, de développement de la petite enfance et des services de garde. J'ai été ravi que vous ayez entendu le témoignage de Mme Elaine Ferguson cet après-midi. Nous nous occupons également des avantages accordés aux familles à faible revenu en matière de logement et de services pour les enfants handicapés. Aujourd'hui, je vais vous donner certains renseignements ou vous faire part de certaines initiatives nouvelles, après quoi nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Comme vous le savez, les services à l'enfance sont des services très complexes que nous offrons pour répondre à de nombreuses demandes venant de partout dans la province. Nous avons eu de la chance, ces dernières années, car nos budgets pour les services à l'enfance ont augmenté. Cette augmentation s'est poursuivie de façon continue au fil des ans. Bien sûr, nous reconnaissons que nous devons continuer d'apporter des améliorations, de combler les lacunes, et de faire mieux pour nos enfants et nos jeunes. Je dois vous dire que nous offrons nos services en partenariat avec d'autres ministères. Mes collègues sont ici aujourd'hui.

Nous sommes très fiers d'avoir créé en Nouvelle-Écosse un Comité d'action pour les enfants et les jeunes que l'on appelle le CAYAC, qui est un comité interministériel constitué de cadres supérieurs des ministères qui relèvent des sous-ministres. Le mandat du comité est de veiller à ce que nous ayons une approche coordonnée en matière d'élaboration de politiques ainsi que des services exhaustifs à offrir aux enfants et aux jeunes de la Nouvelle-Écosse. Nous voulons que le CAYAC soit reconnu comme un navire qui flotte et certainement pas comme un navire qui coule, alors nous essayons de promouvoir et de faciliter les initiatives interministérielles et nous cherchons à repérer les obstacles qui peuvent être des pierres d'achoppement qui empêchent les enfants d'obtenir les services auxquels ils ont droit dans notre province. Nous avons de la chance, en ce sens que nous travaillons avec un vaste réseau d'organismes communautaires qui offrent des services au nom du Ministère, y compris des installations résidentielles, des familles d'accueil et des agences de service social.

Depuis 2001, le développement de la petite enfance est un domaine qui est très important. Nous avons signé la première entente fédérale-provinciale en 2001 et depuis, nous travaillons à renforcer le fondement des programmes de développement de la petite enfance et des services de garde dans notre province.

Nous avons essayé d'améliorer nos programmes de prévention. Nous collaborons avec 32 centres de ressources familiales qui offrent des programmes d'éducation parentale et du soutien aux familles de toute la province. Récemment, nous avons élargi notre partenariat pour inclure une initiative bénévole dans le but de venir en aide aux centres de ressources familiales. Nous sommes très fiers d'avoir un total de 1 000 bénévoles qui sont rattachés à nos centres de ressources familiales. Cette année, nous avons fait un effort spécial pour reconnaître leur travail. Les bénévoles sont des gens spéciaux et le travail qu'ils font doit être reconnu.

We provided new grants for the inclusion of preschool children with special needs. Early intervention services have been enhanced to provide early diagnosis and treatment for children with speech and language difficulties. The early childhood development initiative has allowed the creation of an enhanced home visiting program for new parents under the leadership of the Department of Health.

We have also been trying to strengthen our services in the area of quality licensed child care. We believe child care is extremely important, particularly for those who rely on child care to work or to attend school or any post-secondary institution. We recognize that quality child care plays an important role in early childhood development.

Investments have been made to create new child care seats and to increase subsidies for low-income families. We have introduced the concept of portability of subsidies, to ensure that families can move from one location to another and still retain that subsidy. New grants have been introduced to support centres and their staff, including salary and training enhancements, recognizing of course that we have more work to do.

We have introduced new programs to support the inclusion of children with disabilities. Demands for early intervention services are growing, and we want to build on our efforts. In particular, we have an in-home support program that serves families with a disabled child. We recently introduced a similar adult program because we recognize that children do not remain children forever, and that families need supports when their child turns 19 years of age.

We have also worked with the Abilities Foundation and have launched a children's wheelchair recycling program so that we can help families replace their growing child's wheelchair.

Child protection or child welfare services are a cornerstone of the role we play in serving children and families. Child welfare services are about protecting children from abuse and neglect, while making every effort to keep families together.

We deliver these services through six government offices and 14 children's aid societies, all operating under the Children and Family Services Act. The act was revised in 1999 and reflects best practices in child welfare.

Nous avons offert de nouvelles subventions pour l'intégration des enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux. Les services d'intervention précoce ont été mis en valeur pour assurer un diagnostic précoce et un traitement aux enfants qui ont des difficultés d'élocution et de langage. L'initiative de développement de la petite enfance a permis la création d'un programme amélioré de visites à domicile pour les nouveaux parents sous la direction du ministère de la Santé.

Nous avons également tenté de renforcer nos services dans le domaine des services de garde de qualité et autorisés. Nous croyons que les services de garde à l'enfance sont extrêmement importants, particulièrement pour ceux qui comptent sur ces services pour travailler ou fréquenter l'école ou un établissement d'enseignement postsecondaire. Nous reconnaissons que des services de garde de qualité jouent un rôle important dans le développement de la petite enfance.

Des investissements ont été consentis pour créer de nouvelles places dans les services de garde et pour accroître les subventions accordées aux familles à faible revenu. Nous avons introduit la notion de transférabilité des subventions pour nous assurer que les familles peuvent passer d'un endroit à l'autre et conserver quand même leur subvention. De nouvelles subventions ont été introduites pour appuyer les centres et le personnel, y compris pour augmenter les salaires et améliorer la formation, tout en reconnaissant, bien sûr, que nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Nous avons présenté de nouveaux programmes pour faciliter l'intégration des enfants handicapés. Les demandes de services d'intervention précoce augmentent et nous voulons tabler sur le travail accompli. Plus particulièrement, nous disposons d'un programme de soutien à domicile qui est au service des familles ayant un enfant handicapé. Nous avons récemment lancé un programme semblable pour les adultes parce que nous reconnaissons que les enfants grandissent et que les familles ont besoin de soutien lorsque leur enfant atteint l'âge de 19 ans.

Nous avons également travaillé en collaboration avec l'Abilities Foundation et lancé un programme de recyclage de fauteuils roulants pour les enfants de sorte que nous puissions aider les familles à remplacer le fauteuil roulant de leur enfant qui grandit.

La protection des enfants ou les services de bien-être à l'enfance sont au cœur du rôle que nous jouons au service des enfants et des familles. Les services de bien-être à l'enfance consistent à protéger les enfants des abus et de la négligence tout en déployant les efforts nécessaires pour garder les familles réunies.

Nous offrons ces services par l'entremise de six bureaux gouvernementaux et 14 sociétés d'aide à l'enfance, qui sont tous assujettis à la Children and Family Services Act. La Loi a été révisée en 1999 et reflète les pratiques exemplaires dans le domaine du bien-être des enfants.

We are currently advertising for advisory committee members from the community — parents, legal counsel and others who work in the system — who will report annually to the minister and advise whether the act is meeting the needs of Nova Scotian families.

We are fortunate to be able to rely on the skills of hundreds of highly skilled social workers to provide protective services to families across our province. Social workers make every effort to keep children at home, while working with parents to provide skills and support. Each year there are over 11,000 investigations and about 840 of those involve court proceedings. I think it is quite positive that less than 1 per cent of all of these cases involve apprehending a child from the home. Our act provides that we can enter into voluntary agreements with families so that they may receive support. In addition, families participate in mediation, parenting skills, anger management, addictions treatment and other kinds of counselling programs. We believe these services are helpful to keep families together while attempting to ensure the safety of children. The vast majority of court cases involve asking the court to order mandatory supervision and support while the child remains at home.

I know that your committee is interested in the whole area of children's legal rights. Our act enables children over 12 to have their own legal counsel and/or a guardian *ad litem* where it is deemed to be in the interests of the child so that their interests are protected.

We also hear directly from youth involved in child welfare. The Nova Scotia Council for the Family advocates for children in care and is a valuable source of information. We also get the youth perspective from *The Voice* which is a newsletter written and produced by youth in care. I brought along a few copies of their magazine. We provide funding to assist with this publication. It lives up to its name by providing a voice for young people facing the challenge of not being able to live with their biological families.

We recognize the broad spectrum of needs of these children and, two years ago, Nova Scotia opened a secure care centre to provide short-term stabilization for youth in care experiencing a crisis that might result in harm to themselves or to others. The centre has helped limit disruption for the youth by giving the young person the opportunity to work through the crisis and return to his or her community placement.

We are aware of the serious nature of secure services. We have built-in safeguards and we work closely with the courts and lawyers to protect the rights of the child. At the five-day hearing

Nous cherchons actuellement à recruter des membres pour un comité consultatif de la communauté — parents, conseillers juridiques et autres qui travaillent dans le système — qui produira un rapport annuel présenté au ministre et qui le conseillera quant à savoir si la Loi répond aux besoins des familles de la Nouvelle-Écosse.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur la compétence de plusieurs centaines de travailleurs sociaux hautement spécialisés pour offrir des services de protection aux familles dans toute la province. Les travailleurs sociaux déploient tous les efforts nécessaires pour garder les enfants à la maison tout en travaillant avec les parents pour leur offrir les compétences et le soutien nécessaires. Chaque année, plus de 11 000 enquêtes sont réalisées et environ 840 d'entre elles se soldent par des procédures judiciaires. Je pense qu'il est assez positif de constater que moins de 1 p. 100 de tous ces cas nécessitent le retrait d'un enfant d'un foyer. Notre loi stipule que nous pouvons conclure des ententes volontaires avec les familles de sorte qu'elles puissent recevoir le soutien nécessaire. En outre, les familles participent à la médiation, à l'acquisition de compétences parentales, à des cours sur la gestion de la colère, au traitement des toxicomanies et à d'autres types de programmes de counselling. Nous croyons que ces services sont utiles pour protéger la cohésion des familles tout en assurant la sécurité des enfants. La grande majorité des causes déposées devant les tribunaux consistent à demander à la cour d'ordonner la surveillance et la pension alimentaire obligatoires pendant que l'enfant reste à la maison.

Je sais que votre comité s'intéresse à toute la question des droits juridiques des enfants. Notre loi permet aux enfants de plus de 12 ans d'avoir leur propre conseiller juridique ou un tuteur *ad litem* lorsqu'on juge que cela est nécessaire pour protéger les intérêts de l'enfant.

Nous recevons aussi des nouvelles directement des jeunes qui sont confiés à des services de bien-être à l'enfance. Le Nova Scotia Council for the Family défend les droits des enfants qui sont confiés à quelqu'un d'autre et constitue une source utile d'information. Nous obtenons également le point de vue des jeunes dans la publication *The Voice* qui est le bulletin rédigé et produit par les jeunes recueillis. J'ai amené quelques exemplaires de ce bulletin. Nous leur fournissons du financement pour les aider à réaliser cette publication qui porte bien son nom car elle donne une voix aux jeunes qui se heurtent à l'impossibilité de vivre avec leur famille biologique.

Nous sommes conscients de la vaste étendue des besoins de ces enfants et, il y a deux ans, la Nouvelle-Écosse a ouvert un centre de garde surveillé pour assurer la stabilisation à court terme des jeunes recueillis qui éprouvent une crise pouvant se solder par des méfaits pour eux-mêmes ou pour d'autres. Le centre les aide à limiter les perturbations qu'ils peuvent subir en leur donnant la possibilité de traverser la crise et de retourner dans leur placement dans la collectivité.

Nous sommes conscients du sérieux des services de sécurité. Nous avons des protections intégrées et nous travaillons en étroite collaboration avec les tribunaux et les avocats pour protéger les

which is for children who are placed in secure care, we provide them with their own legal counsel who they can instruct and who will represent them before the court.

The ombudsman's office visits the secure care centre twice a month. We have an agreement with the ombudsman's office because we want the youth there to have an independent voice and an opportunity to discuss any issues or concerns that they may be experiencing. We receive a monthly report from the ombudsman's office which brings any issues or concerns to our attention.

In an effort to focus on permanency, Nova Scotia recently introduced new standards and procedures that focus on comprehensive planning for all children in care. The central focus of the standards is comprehensive planning for these children so that when a child is coming into our care, particularly in permanent care, we have a well thought-out plan with the input of the child to make sure that the child does not stay in limbo simply because the child has come into our care. We are in the process of reviewing all of our placement services for children to ensure children and youth are in the most appropriate setting for their health, security, safety and development.

Foster care is the primary resource that we use for placement when children come into care. We have introduced several initiatives in recent years to strengthen our foster care system. We have a centralized provincial recruitment 1-800 telephone service in partnership with the Federation of Foster Families of Nova Scotia; regional foster care resource teams to respond to all foster care inquiries and foster parent training needs within the region; and a comprehensive training program for all foster families in our province. After years of declining numbers of foster families, we are encouraged to see that that trend is reversing with increasing numbers over the past several years.

Although we have made great strides in this area, it is clear that foster care is meant to be a temporary solution, not a long-term living arrangement and that is where adoption comes in. The department has been reviewing the adoption program to find ways to place children for adoption in Nova Scotia. Through our review, we have identified several areas that have helped us to increase the number of adopted children in permanent care. We have held consultations with our staff and with other interested groups such as the Adoptive Parents Association of Nova Scotia, the Federation of Foster Families, and the Nova Scotia Council for the Family to help us improve our adoption program. As a result we have added additional staff and we are working on a province-wide strategy to increase awareness about adoption of children in permanent care.

droits de l'enfant. À la fin de l'audience de cinq jours prévue pour les enfants qui sont placés en milieu surveillé, nous leur offrons les services de leur propre conseiller juridique à qui ils peuvent donner des instructions et qui les représente devant le tribunal.

Le bureau de l'ombudsman visite le centre de soins en milieu surveillé deux fois par mois. Nous avons conclu une entente avec son bureau parce que nous voulons que les jeunes qui sont dans ce centre puissent s'exprimer et avoir la possibilité de discuter de tous les problèmes et de toutes les inquiétudes qu'ils peuvent éprouver. Nous recevons un rapport mensuel du bureau de l'ombudsman qui fait état des problèmes ou des préoccupations sur lesquels il attire notre attention.

Dans le but d'assurer une certaine continuité, la Nouvelle-Écosse a lancé récemment de nouvelles normes et procédures qui mettent l'accent sur la planification exhaustive des services pour tous les enfants en milieu surveillé. L'élément central des normes consiste en une planification globale pour ces enfants de sorte que lorsqu'un enfant arrive dans notre milieu, plus particulièrement dans un milieu de garde permanent, nous avons un plan bien établi avec les suggestions de l'enfant pour nous assurer que celui-ci ne reste pas dans le vide simplement parce qu'il a été confié à nos soins. Nous sommes en voie d'examiner tous nos services de placement pour les enfants afin de nous assurer que les enfants et les jeunes sont dans le milieu le plus approprié pour leur santé, leur sécurité et leur développement.

La famille d'accueil est la principale ressource de placement que nous utilisons lorsque les enfants nous sont confiés. Nous avons lancé plusieurs initiatives ces dernières années pour renforcer notre système de placement en famille d'accueil. Nous avons un service téléphonique 1-800 pour le recrutement centralisé de familles à l'échelle provinciale en partenariat avec la Federation of Foster Families of Nova Scotia; les équipes de ressources régionales pour le placement en famille d'accueil répondent à toutes les demandes ainsi qu'aux parents qui ont besoin de formation dans les régions; nous avons également un programme de formation complet pour toutes les familles d'accueil de notre province. Après avoir assisté à la diminution du nombre de ces familles pendant plusieurs années, nous sommes encouragés de voir que la tendance est en train de se renverser depuis plusieurs années.

Même si nous avons réalisé d'importants progrès dans ce domaine, il est clair que le placement en famille d'accueil se veut une solution temporaire et non un mode de vie à long terme et c'est là qu'intervient l'adoption. Le Ministère est en voie d'examiner le programme d'adoption pour trouver des moyens de placer les enfants aux fins d'adoption en Nouvelle-Écosse. Notre examen a permis de repérer plusieurs secteurs qui nous ont aidés à accroître le nombre d'enfants adoptés en milieu permanent. Nous avons tenu des consultations auprès de notre personnel et d'autres groupes intéressés comme l'Adoptive Parents Association of Nova Scotia, la Federation of Foster Families et le Nova Scotia Council for the Family pour nous aider à améliorer notre programme d'adoption. Ainsi, nous avons ajouté du personnel et nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une stratégie provinciale dans le but de sensibiliser davantage les gens à l'adoption d'enfants qui sont en milieu de garde permanent.

Last spring the government introduced legislation which was supported by all parties that will allow more children to be adopted. Currently, there are 1,100 young people in permanent care in our province and 500 of those have access orders that would have prevented their adoption. This new legislation makes all children in permanent care eligible for adoption, while preserving the possibility for birth parents or other relatives such as grandparents to continue contact with the young person, if it is in the child's best interests. I need not elaborate on the benefits of children growing up in a permanent family as compared to foster care or residential care.

Other changes in our proposed legislation would enable step-parent and other relative adoptions to proceed without the involvement of government.

In terms of Aboriginal services and diversity, child welfare services in Mi'kmaq communities in Nova Scotia are delivered through our Mi'kmaq Family and Children's Services. We work closely with the agency whose board is comprised of the Chiefs of First Nations communities in our province.

We have a tripartite committee made up of federal, provincial and First Nations that plays a role in supporting this agency and resolving issues and difficulties. This organization has shown tremendous leadership and their staff are trained to provide child welfare services that recognize and respect their culture.

Recognition of diverse cultures is mandated in our act and is reflected, and in fact is required, in case planning. We have a diversity policy in our hiring in an effort to ensure that African Nova Scotians and other communities are represented.

A number of youth are involved in our child welfare system and receive support from our social workers and may reside in foster care, or residential care. We have improved planning in partnership with youth and we focus on adoption because our goal is to have less youth needing child welfare services. There are young people outside our child welfare system, of course, who need additional supports in the community. We work with community organizations to address the complex needs of these youth, including Phoenix House and other groups across the province. In addition, our regional staff have been collaborating with community groups on youth homelessness and have put additional focus on finding solutions.

With regard to the National Child Benefit, we continue our efforts, in partnership with the federal government, to provide supports to low-income families in Nova Scotia. Nova Scotia's Child Benefit is the provincial government's contribution to the

Le printemps dernier, le gouvernement a déposé un projet de loi appuyé par tous les partis qui permettra l'adoption d'un plus grand nombre d'enfants. Actuellement, il y a 1 100 jeunes en établissement de soins permanents dans notre province et 500 d'entre eux font l'objet d'ordonnances de visite qui les empêchent d'être adoptés. La nouvelle loi dispose que tous les enfants en établissement de soins permanents sont admissibles pour l'adoption, tout en préservant la possibilité pour les parents biologiques ou d'autres membres de la famille comme les grands-parents de continuer d'être en contact avec les jeunes, si cela est au mieux de leurs intérêts. Je n'ai pas besoin de vous donner de détails sur les avantages qu'il y a pour les enfants à grandir dans une famille permanente comparativement à une famille d'accueil ou à un foyer d'accueil spécialisé.

D'autres changements proposés dans notre projet de loi permettraient l'adoption par un beau-parent et d'autres membres de la famille sans l'implication du gouvernement.

En ce qui concerne les services aux Autochtones et la diversité, les services de bien-être à l'enfance dans les collectivités mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse sont offerts par l'entremise de nos Services aux familles et aux enfants mi'kmaq. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'agence dont le conseil d'administration est constitué de chefs des communautés des Premières nations de notre province.

Nous avons mis sur pied un comité tripartite constitué de représentants des gouvernements fédéral et provincial et des Premières nations qui aide notre agence à résoudre les problèmes et les difficultés. Cet organisme a fait preuve d'un leadership incroyable et son personnel est bien formé pour assurer la prestation de services d'aide à l'enfance qui reconnaissent et respectent la culture des Premières nations.

La reconnaissance des diverses cultures est inscrite dans notre loi et s'y reflète et elle est en fait nécessaire pour la planification des dossiers. Notre politique d'embauche renferme un volet sur la diversité pour nous assurer que les Afro-Néo-Écossais et les autres communautés sont représentés.

Plusieurs jeunes participent à notre système de bien-être à l'enfance, ils reçoivent du soutien de nos travailleurs sociaux et peuvent résider en famille d'accueil ou dans un foyer d'accueil spécialisé. Nous avons amélioré la planification en partenariat avec les jeunes et nous nous concentrons sur l'adoption parce que notre but est d'avoir moins de jeunes qui ont besoin de services de bien-être à l'enfance. Il y a des jeunes qui ne sont pas dans notre système de bien-être à l'enfance, bien sûr, et qui ont besoin de soutien additionnel dans la collectivité. Nous travaillons avec les organismes communautaires pour répondre aux besoins complexes de ces jeunes, notamment Phoenix House et d'autres groupes partout dans la province. En outre, notre personnel régional collabore avec les groupes communautaires pour ce qui est des jeunes itinérants et a accordé des ressources additionnelles pour trouver des solutions à ces problèmes.

En ce qui concerne la prestation nationale pour enfants, nous poursuivons nos efforts, en collaboration avec le gouvernement fédéral, pour offrir du soutien aux familles à faible revenu en Nouvelle-Écosse. La prestation pour enfants de la Nouvelle-

National Child Benefit initiative. In 2001 the government of Nova Scotia took a significant step to help these families. Children's benefits were removed from the income assistance system and are now delivered through the Nova Scotia Child Benefit. The Nova Scotia Child Benefit is provided to all low-income families to help them with the cost of raising children under the age of 18. Over 50,000 children in Nova Scotia receive this benefit each year.

We recognize that there is a great deal of work to do to address the issue of child poverty. We believe initiatives like the NCB are important tools, but recognize that many other factors influence this issue. We are committed to working with other government services, all levels of government and the community to improve the situation for low-income families.

As to affordable housing, we look forward to continued improvements in that area through the federal-provincial Affordable Housing Program. To date, more than \$19 million has been announced by the federal and provincial governments for the construction or renovation of more than 400 units in our province. With the recent signing of the second phase of the Canada-Nova Scotia Affordable Housing Agreement, the total investment for affordable housing in Nova Scotia now stands at \$56.18 million by 2008.

We have a range of services that support the well-being of children and their families in our province. I have given you a brief overview of our programs and initiatives. It is a large and evolving responsibility, and we are committed to our role. We recognize that we need to keep working to improve our services to ensure that families and children can access the support they need to grow and develop successfully.

My colleagues and I look forward to trying to answer your questions. Thank you.

Senator Pearson: Thank you for that overview of all the different components. I admire the aims of the CAYAC. I believe it is the model that all provinces will adopt. I do know that Manitoba has a similar model.

Mr. Savoury: It does.

Senator Pearson: I believe that Ontario is moving in that direction now under the direction of the new Ministry of Children and Family Development. I think that a cross-ministerial approach is a more holistic and more efficient response to children's needs. One aspect feeds into another.

Écosse représente la contribution du gouvernement provincial à l'initiative nationale dans le domaine. En 2001, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté une mesure importante pour aider ces familles. Les prestations pour enfants ont été retirées du système d'aide au revenu et sont maintenant accordées par le biais de la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse. Cette prestation est offerte à toutes les familles à faible revenu pour les aider à assumer le coût de l'éducation de leurs enfants de moins de 18 ans. Chaque année, plus de 50 000 enfants reçoivent cette prestation en Nouvelle-Écosse.

Nous sommes conscients qu'il y a beaucoup de travail à faire pour régler le problème de la pauvreté chez les enfants. Nous croyons que des initiatives comme la prestation nationale pour enfants sont des outils importants, mais nous reconnaissons aussi que de nombreux autres facteurs influent sur cette question. Nous sommes déterminés à travailler avec d'autres services gouvernementaux, avec tous les paliers de gouvernement et la collectivité pour améliorer la situation des familles à faible revenu.

En ce qui concerne le logement abordable, nous envisageons des améliorations continues dans ce domaine grâce au Programme de logement abordable fédéral-provincial. À ce jour, plus de 19 millions de dollars ont été annoncés par les gouvernements fédéral et provinciaux pour la construction ou la rénovation de plus de 400 unités résidentielles dans notre province. Par suite de la signature récente de la deuxième phase de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse sur le logement abordable, l'investissement total dans ce domaine dans notre province se situera à 56,18 millions de dollars d'ici 2008.

Nous avons toute une gamme de services de soutien au bien-être des enfants et de leurs familles dans notre province. Je vous ai donné un bref aperçu de nos programmes et initiatives. Notre responsabilité est vaste et ne cesse de se transformer, mais nous demeurons dévoués à notre cause. Nous reconnaissons que nous devons continuer de travailler pour améliorer nos services afin de nous assurer que les familles et les enfants puissent avoir accès au soutien dont ils ont besoin pour grandir et se développer avec bonheur.

Mes collègues et moi nous ferons un plaisir de tenter de répondre à vos questions. Merci.

Le sénateur Pearson : Merci de cet aperçu de toutes les différentes composantes. J'admire les objectifs du CAYAC. Je crois que c'est le modèle que toutes les provinces adopteront. Je sais effectivement que le Manitoba dispose d'un modèle semblable.

M. Savoury : C'est exact.

Le sénateur Pearson : Je crois que l'Ontario est en train d'opter pour cette orientation sous la gouverne du nouveau ministre responsable des enfants et du développement de la famille. Je pense qu'une approche interministérielle est plus globale et plus efficace pour répondre aux besoins des enfants. Les deux aspects sont interreliés.

You talked about legislation which allows you to take a child into care for five days. Is that somewhat similar to the legislation in Alberta called the PChIP? Are you talking about children who are taken from the street, or are you talking about children in the welfare system?

Mr. Savoury: The five days refers to the fact that we must have a court hearing within that time respecting any of our child welfare proceedings, including those related to youth who may need to be placed in a secure setting. They would be children who are already in the care of the ministry. They may be on the street and of course still in our care. Running might be one of the problems that is being exhibited.

Senator Pearson: It is not focused on young people who are being exploited in the sex trade.

Mr. Savoury: That is correct. Inappropriate sexual activity could be one of the behaviours that prompted the social worker to make a referral for secure care. Generally it is for 30 days. In our province the tendency has been to get rulings that provide for a shorter period of time, which we believe makes sense because these children have not committed an offence but they do need a period of stabilization.

Senator Pearson: My next question concerns foster care and the use of the model of looking after children. Is that the model used here?

Mr. Savoury: Yes.

Senator Pearson: I think it is in most of the Maritimes.

Mr. Savoury: Exactly.

Senator Pearson: It has proven to be an effective model that involves the young people having a say in what is happening to them.

Mr. Savoury: Yes.

Senator Pearson: I am excited to hear about your moving towards increasing the number of adoptions and changing the legislation to make that possible. A child's right to a permanent environment, a child's right to a home, a child's right to a family, whichever way you describe it, was frequently interfered with by legislation that made it impossible to put the child into a permanent environment.

Children have told me, "Telling me that I cannot be adopted means that I have no right to a family," which is a pretty powerful message. I am happy to see you moving in that direction.

Mr. Savoury: Thank you for your comments. Dr. Kathleen Kufeldt, who you probably know, provided a lot of national leadership on adoption. We believe that, if there is not a mandate and a strong expectation that, when children are placed in care, there be a plan that includes the input of the child and looks to the child's best interests, which can often be adoption, we are doing a major disservice. We have seen access orders being made and, for

Vous avez parlé d'une loi qui vous permet de confier un enfant aux soins de quelqu'un d'autre pendant cinq jours. Est-ce que cette mesure est semblable à celle que prévoit la loi qui existe en Alberta et qui porte sur la protection des enfants impliqués dans la prostitution? Est-ce que vous parlez des enfants qui sont retirés de la rue ou des enfants qui sont dans le système d'aide sociale?

M. Savoury : Quand je parle de cinq jours, je fais référence au fait que nous devons avoir une audience du tribunal dans ce délai concernant toutes nos procédures relatives au bien-être des enfants, y compris celles qui touchent les jeunes qui doivent peut-être être placés dans un milieu surveillé. Ce sont des enfants qui sont déjà sous la garde du Ministère. Ils peuvent être dans la rue et bien sûr toujours relever de nous. La fugue pourrait être un des problèmes en cause.

Le sénateur Pearson : Vous ne mettez pas l'accent sur les jeunes qui sont exploités dans le commerce du sexe.

M. Savoury : C'est exact. Une activité sexuelle inappropriée pourrait être un des comportements qui amèneraient le travailleur social à faire un renvoi dans un milieu surveillé. En général, c'est pour 30 jours. Dans notre province, la tendance est d'obtenir des décisions qui prévoient une période plus courte qui, à notre avis, est plus sensée parce que ces enfants n'ont pas commis de crime mais qu'ils ont besoin d'une période de stabilisation.

Le sénateur Pearson : Ma prochaine question concerne les familles d'accueil et l'utilisation de modèles d'éducation des enfants. Est-ce que ce modèle est utilisé ici?

M. Savoury : Oui.

Le sénateur Pearson : Je pense qu'il l'est dans la plupart des provinces maritimes.

M. Savoury : C'est exact.

Le sénateur Pearson : Le modèle s'est avéré un modèle efficace qui fait appel aux jeunes et leur permet d'avoir leur mot à dire dans ce qui leur arrive.

M. Savoury : Tout à fait.

Le sénateur Pearson : Je suis contente de vous entendre dire que vous voulez augmenter le nombre d'adoptions et changer la loi pour faire en sorte que cela soit possible. Le droit d'un enfant à un environnement permanent, le droit d'un enfant à un foyer, à une famille, peu importe la façon dont on le décrit, a souvent été malmené par les lois qui empêchent de placer l'enfant dans un milieu permanent.

Les enfants m'ont dit : « Qu'on me dise que je ne peux pas être adopté, cela signifie que je n'ai pas le droit à une famille », ce qui est un message quand même assez clair. Je suis heureuse de voir que vous vous orientez dans cette direction.

M. Savoury : Merci de vos paroles. Le Dr Kathleen Kufeldt, que vous connaissez probablement, a fait beaucoup de travail à l'échelle nationale en matière d'adoption. Nous croyons que, s'il n'y a pas de mandat ni d'attentes importantes, au moment où les enfants sont placés en milieu surveillé, pour qu'il y ait un plan qui inclue la contribution de l'enfant et qui s'intéresse à ses intérêts supérieurs, ce qui peut souvent être l'adoption, nous leur rendons

various reasons, not being exercised. Yet, some of these children would have loved to have been adopted. In some foster homes where there are three or four children in care, when a couple of them are adopted, it is not uncommon for the other children there to say, "How come I cannot be adopted?"

We are being assertive and we expect full support. We have additional adoption staff and we want this to be a success because it will be a success for these children.

Senator Pearson: That is very exciting. I think permanency planning is most important. Some children have been in as many as 16 placements. It is a total travesty, to say nothing of the fact that it does not work. It sometimes happens because the birth parents have not adequately relinquished, and they go back and forth; home and back; and so on. I commend your reaction to protect the rights of children.

Today someone raised the issue of the age gap between 16 and 18 and coverage. Who wants to take that one on?

Mr. Savoury: My colleagues may want to comment after I make a few remarks. Across the country, as you know, there is a variation in the definition of a child. In our province, as in a number of others, the age is 16. We included a provision in our act to enable us to provide some supports to children aged 16 to 18. It is an area that we have identified as a priority. Not all 17 year olds want to be part of our child welfare system, but they may have dropped out of school for various reasons or maybe have addictions or mental health issues and they need support.

This week I met with a young man who is involved in producing this newsletter. He shares similar experiences with youth who do not fit in or who, in fact, have done well in the school system but now recognize that they need to have the equivalency, at least, of high school to get a job. These young people are taught coaching skills, resumé writing and other things. However, I think we have a much bigger job to do in that area.

It is an area on which CAYAC has focused. CAYAC produced a report several years ago. We now provide supports through our mental health system. Some of these young people are still in the school system and some receive income assistance. However, I think it is one area where we need a better strategy. CAYAC has created a culture of no surprises amongst us. It is easy for us to do planning and policy work that may have negative impacts on any government department and, ultimately, on youth or children, but CAYAC has been holding all of us accountable for what we do.

un très mauvais service. Il arrive parfois que des ordonnances attributives de droit de visite soient prises et que, pour diverses raisons, elles ne soient pas exécutées. Pourtant, certains de ces enfants auraient aimé être adoptés. Dans certaines familles d'accueil, où il y a trois ou quatre enfants pris en charge, lorsqu'un ou deux sont adoptés, il arrive souvent que les autres enfants se disent : « Comment se fait-il que je ne peux pas être adopté, moi? »

Nous voulons faire entendre notre voix et nous espérons un soutien plein et entier. Nous disposons de personnel supplémentaire qui s'occupe de l'adoption et nous voulons que ce programme soit un succès parce qu'il sera une victoire pour les enfants.

Le sénateur Pearson : C'est très emballant. Je pense que la planification du placement permanent est des plus importantes. Certains enfants ont déjà été placés jusqu'à 16 fois en famille d'accueil. C'est une véritable parodie, sans parler du fait que cela ne fonctionne pas. Il arrive parfois que les parents biologiques n'aient pas correctement renoncé à leurs droits, et que les enfants font l'aller-retour, du foyer au foyer d'accueil, et ainsi de suite. Je vous félicite de votre réaction qui consiste à protéger les droits des enfants.

Aujourd'hui, quelqu'un a soulevé la question du problème de l'écart d'âge entre 16 et 18 ans et de l'admissibilité au programme. Qui veut répondre à cette question?

M. Savoury : Mes collègues voudront peut-être faire des commentaires après les miens. Dans tout le pays, comme vous le savez, la définition d'un enfant n'est pas la même partout. Dans notre province, comme dans plusieurs autres, l'âge limite est de 16 ans. Nous avons inclus une disposition dans notre loi pour nous permettre d'assurer un soutien aux enfants âgés de 16 à 18 ans. C'est un domaine que nous avons déjà déterminé comme étant prioritaire. Ce ne sont pas tous les jeunes de 17 ans qui veulent faire partie de notre système de bien-être à l'enfance, mais peut-être ont-ils abandonné l'école pour diverses raisons ou recours à certaines substances ou éprouvent des problèmes de santé mentale et ils ont besoin de soutien.

Cette semaine, j'ai rencontré un jeune homme qui participe à la production de ce bulletin. Il partage des expériences semblables avec les jeunes qui sont marginaux ou qui, en fait, ont bien réussi à l'école mais qui maintenant reconnaissent qu'ils ont besoin d'avoir l'équivalence, à tout le moins, d'un diplôme d'études secondaires pour obtenir un emploi. On enseigne à ces jeunes des compétences particulières, de rédaction de curriculum vitae et d'autres choses. Cependant, je pense que nous avons beaucoup plus à faire à cet égard.

C'est là un domaine sur lequel le CAYAC s'est concentré. Le CAYAC a produit un rapport il y a plusieurs années. Nous offrons maintenant du soutien grâce à notre système de santé mentale. Certains de ces jeunes sont encore dans le système scolaire et certains reçoivent un soutien au revenu. Cependant, je crois que c'est là un secteur où nous nous devons d'avoir une meilleure stratégie. Le CAYAC a créé une culture faisant en sorte qu'il n'y ait pas de surprises entre nous. Il est facile pour nous de faire la planification et d'élaborer des politiques qui peuvent avoir des répercussions négatives sur un ministère et, en bout de ligne, sur les jeunes et les enfants, mais le CAYAC nous tient tous responsables de ce que nous faisons.

Senator Pearson: Some of the young people I have spoken with would like a mentor. Sometimes it is not the services that are so important; it is having somebody consistently in their lives during that transitional period. The issue of transition is an important one. I know that the Big Brothers and the Big Sisters organizations are expanding their capacity for mentorship, which I highly commend.

My final question concerns sports. You did not mention what role the government is playing in sponsoring children or in providing or developing facilities. I recognize there is some municipal involvement. We all recognize the importance of physical activity for kids for a whole variety of reasons.

Mr. Savoury: My colleague, Linda Smith is keyed up to comment on the 16 to 18 year olds. I will come back to sports.

Ms. Linda Smith, Executive Director, Mental Health, Child Health and Addiction Treatment Services, Department of Health, Government of Nova Scotia: The Department of Health does not develop its services based on age, as it were. We develop them across a lifespan. Having said that, we consider 19 to be the cut-off for children and youth, particularly for mental health services. That also includes our mental health forensic services that are linked to our Department of Justice.

There are challenges for a 16 to 19 year-old when trying to access some support services in the community where there is no age consistency.

Along with CAYAC we have a committee that is chaired by the Deputy Ministers of Community Services and Health where we are looking at lining up our policies so that there is more of a seamless system between the two. We have formed four regional networks in the province to work on that. We acknowledge it as a challenge, but I am optimistic that we are moving in that direction.

On the subject of sports, the Department of Health has a separate ministry called the Office of Health Promotion which focuses on sport, physical activity and healthy eating. Physical activity is a key issue on which they focus, and that is leading into partnerships with the Department of Education.

Ms. Ann Power, Director, Student Services Division, Department of Education, Government of Nova Scotia: Transition has been a major concern of the Department of Education as well as other departments. We recently re-established a provincial transition committee that Don sits on. That committee is made up of a variety of agencies and departments that look at the particular issues of transition for youth, be it at 16, 17 or 18. We are establishing some pilots to try out more facilitated transitions so that youth can have job coaches and mentors, so that they have a more flexible transition to the workplace and to post-secondary education.

Le sénateur Pearson : Certains des jeunes avec qui je me suis entretenue aimeraient avoir un mentor. Parfois, ce ne sont pas les services qui sont si importants, mais le fait d'avoir toujours quelqu'un dans sa vie durant la période de transition. La question de la transition est importante. Je sais que les Grands frères et les Grandes sœurs ont de plus en plus la capacité d'offrir du mentorat, ce dont je les félicite chaudement.

Ma dernière question concerne les sports. Vous n'avez pas parlé du rôle que le gouvernement joue actuellement pour parrainer des enfants ou encore pour offrir ou établir des installations. Je reconnais que la municipalité a un rôle à jouer. Nous reconnaissons tous l'importance de l'activité physique pour les jeunes et ce, pour diverses raisons.

M. Savoury : Ma collègue, Linda Smith, fera des commentaires sur les jeunes de 16 à 18 ans. Je reviendrai aux sports.

Mme Linda Smith, directrice exécutive, Services de santé mentale, de santé pour les enfants et de traitement des toxicomanies, ministère de la Santé, gouvernement de la Nouvelle-Écosse : Le ministère de la Santé n'élabore plus ses services en fonction de l'âge. Nous les élaborons pour la vie durant. Cela dit, nous considérons que l'âge de 19 ans est l'âge limite entre les enfants et les jeunes, particulièrement pour ce qui concerne les services de santé mentale. Cela inclut également nos services judiciaires et de santé mentale qui relèvent de notre ministère de la Justice.

Les jeunes de 16 à 19 ans éprouvent des difficultés lorsqu'ils tentent d'accéder à certains services de soutien dans la collectivité où il n'y a pas d'uniformité concernant l'âge.

De concert avec le CAYAC, nous avons créé un comité présidé par les sous-ministres des Services communautaires et de la Santé qui a pour mandat d'établir nos politiques afin qu'il y ait un système plus harmonieux entre les deux. Nous avons formé quatre réseaux régionaux dans la province pour s'occuper de cette question. Nous reconnaissons que c'est là une difficulté, mais je suis optimiste et je pense que nous nous orientons dans la bonne voie.

Au sujet des sports, le ministère de la Santé compte un service distinct qui s'appelle le Bureau de promotion de la santé qui met l'accent sur le sport, l'activité physique et une saine alimentation. L'activité physique est une question clé sur laquelle nous nous concentrons et qui mène à la création de partenariats avec le ministère de l'Éducation.

Mme Ann Power, directrice, Division des services aux étudiants, ministère de l'Éducation, gouvernement de la Nouvelle-Écosse : La transition est devenue une préoccupation majeure du ministère de l'Éducation, entre autres. Nous avons récemment rétabli un comité de transition provincial auquel siège M. Glover. Ce comité est constitué de divers organismes et ministères qui s'intéressent aux questions particulières de transition pour les jeunes, qu'ils aient 16, 17 ou 18 ans. Nous sommes en train de lancer certains projets pilotes pour faciliter la transition afin que les jeunes puissent avoir des mentors pour les emplois, qu'ils aient une

Rather than just saying, “Now that you have graduated, you have to leave,” we tell them that they can go back for another year and pick up some extra courses.

For certain students, particularly those with disabilities who are on individualized program plans, we may recommend that they have some job skills built into their plan. They may need to practise in the workplace and then go back to school and work on the theoretical aspect, and then go back to the practical side. Agencies are involved in supporting children and youth as they move forward into our communities. We are excited because so many agencies are involved and there is so much promise for those youth.

Senator Mercer: As one of the founding members and a former vice-president of the Adoptive Parents’ Association of Nova Scotia, I was pleased to see that you consult with that association and other interested groups about adoption. I welcome that approach and I hope that you consult other agencies such as the Home of the Guardian Angel and others that have been involved for many years in the promotion of adoption in Nova Scotia.

I have always been concerned — and I am probably even more concerned today than I was almost 25 years ago when my wife and I adopted our son — that the adoption option is not put forward early enough in two areas: first, in the case of teen pregnancies and, second, in the case of children going into foster care. Sometimes we wait a fair amount of time before the option is put forward. In the case of teen pregnancies I worry that it is too easy to go the route of abortion as opposed to choosing the option of carrying the child to term. There is no question that there is a long list of people waiting to adopt, particularly infants. I am interested in hearing your comment on that.

You talked about being assertive. Perhaps you could clarify that for me.

Mr. Savoury: Let me respond to the question of sports. Many of our youth who come into care for various reasons will want to participate in sports. We believe that is extremely important because they can learn a lot from that. They meet new friends and they can learn team skills. They can also benefit from coaching. They learn that there are rules. We support youth sports. As many of you who have been involved in sports will know, you learn to be humble when you are not sure what to do in a particular sport. I tried my hand at sailing a few years ago and I learned humility.

We have become passionate about adoption. When our Deputy Minister, Marion Tyson, came to our department, she took it upon herself to make adoptions a priority because she did not want to see children who were available for adoption or who should be available for adoption left in our care. We ended up

transition plus souple vers le milieu de travail et l’éducation postsecondaire. Plutôt que de dire simplement : « Maintenant que vous êtes diplômés, vous devez partir », nous leur disons qu’ils peuvent revenir une autre année et suivre certains cours supplémentaires.

Pour certains étudiants, particulièrement ceux qui ont des handicaps et qui font l’objet de plans individualisés, nous pouvons recommander qu’ils intègrent certaines compétences professionnelles à leur plan. Ils vont peut-être avoir besoin d’expérience en milieu de travail, puis de revenir à l’école et de travailler sur l’aspect théorique, après quoi ils pourront s’intéresser à nouveau à l’aspect pratique. Des organismes appuient les enfants et les jeunes au fur et à mesure qu’ils reviennent dans nos collectivités. Nous sommes emballés parce que tant d’organismes sont impliqués et qu’il y a tant d’espoir pour ces jeunes.

Le sénateur Mercer : En tant que membre fondateur et ancien vice-président de l’Adoptive Parents’ Association of Nova Scotia, je suis ravi de voir que vous consultez les associations et les autres groupes intéressés au sujet de l’adoption. Je me réjouis de cette approche et j’espère que vous consulterez d’autres organismes comme le Home of the Guardian Angel et d’autres qui font depuis de nombreuses années la promotion de l’adoption en Nouvelle-Écosse.

Ce qui m’a toujours préoccupé — et sans doute davantage aujourd’hui qu’il y a presque 25 ans lorsque ma femme et moi avons adopté notre fils — c’est que le choix de l’adoption n’est pas proposé suffisamment tôt dans deux secteurs : premièrement, dans le cas des grossesses chez les adolescentes, et deuxièmement, dans le cas des enfants qui vont en famille d’accueil. Parfois, il faut attendre longtemps avant que l’adoption ne soit proposée. Dans le cas des grossesses chez les adolescentes, je crains qu’il soit trop facile d’opter pour l’avortement plutôt que de choisir de mener son enfant à terme. Il ne fait aucun doute que la liste des personnes qui attendent pour adopter un enfant, particulièrement des poupons, est longue. J’aimerais savoir ce que vous en pensez.

Vous avez dit vouloir faire entendre votre voix. Peut-être pourriez-vous préciser les choses pour moi.

M. Savoury : Permettez-moi de répondre à la question des sports. Nombre de nos jeunes qui viennent sous notre garde pour diverses raisons voudront participer aux sports. Nous croyons que cela est extrêmement important parce qu’ils peuvent apprendre beaucoup des sports. Ils se font de nouveaux amis et peuvent apprendre à travailler en équipe. Ils peuvent aussi bénéficier d’un certain encadrement. Ils apprennent qu’il y a des règles à respecter. Nous appuyons les sports pour les jeunes. Comme nombre d’entre vous qui ont pratiqué des sports le savent, on apprend l’humilité lorsqu’on n’est pas certain de ce qu’il faut faire dans un sport en particulier. Je me suis essayé à la voile il y a quelques années et j’ai appris qu’il fallait être humble.

Nous sommes maintenant des fervents de l’adoption. Lorsque notre sous-ministre, Marion Tyson, est arrivée à notre ministère, elle a entrepris de faire de l’adoption une priorité parce qu’elle ne voulait pas voir les enfants aptes à l’adoption ou qui auraient pu l’être laissés à nos soins. Nous nous sommes retrouvés avec un

with an adoption project, part of which involved consulting with organizations. We have had a number of meetings with the Home of the Guardian Angel recently, and they have demonstrated a lot of insight and wisdom. In particular, they have made it clear to us that adoption is to be made attractive, that it is a lifelong experience, and that you need to provide support beyond the placement of the child. The Home of the Guardian Angel has been involved in this business for many years and they know families and children who have been adopted will come back looking for information and/or support. We are working with them and considering how we can strengthen that area in our province.

As to presenting the options to pregnant teenagers, our staff are trained to put forward adoption as an option, and I believe that is being done. The number of infants, however, available for adoption, has decreased dramatically, not only in Nova Scotia but probably throughout North America. However, youth still come forward and ponder and reflect on adoption, and we do a number of things that I think makes it more attractive. For example, we present them with information on multiple families so that they can have some input into selecting the family for the child. Of course, the identifying information is not there. We are doing things like that to make adoption a more attractive option. Those who have gone through that realize that there are some fantastic families out there with a lot of strengths who have adopted before, and who love to raise children. We also provide for sharing of information on, say, birthdays, and some adoptive families are open to more contact as well. We are trying to do some creative things in that area as well.

With respect to our assertiveness, we have established a project. We amended our legislation. Access orders were provided with all good intentions but they did not take into account the long-term future of these children in that they could end up staying in care forever. That is why we amended the legislation. We were pleased that all parties supported that amendment.

We have increased our adoption staff. We have made improvements to our information technology system. We believe that, in many systems, people do not have the information they need. There may be, say, five children in permanent care and social histories need to be drawn up on those children because nobody will adopt them without background information. Staff in one location may have taken a child into care, and adoption staff in another location may have done the adoption home study. Adoptive parents may be waiting. We are dealing with that. We have the information. We know where the children are and we are saying that what is happening is unacceptable.

projet d'adoption, dont une partie consistait à consulter les organisations. Nous avons tenu plusieurs réunions avec le Home of the Guardian Angel récemment, et ses représentants ont fait part de beaucoup de réflexion et de sagesse. Plus particulièrement, ils nous ont dit clairement que l'adoption doit être rendue plus attrayante, que c'est une expérience de vie et qu'il faut donner du soutien au-delà du placement de l'enfant. Le Home of the Guardian Angel s'occupe de cette question depuis de nombreuses années et sait que les familles et les enfants qui ont été adoptés reviendront chercher de l'information ou du soutien. Nous travaillons avec eux et essayons de voir comment nous pouvons renforcer ce secteur dans notre province.

En ce qui concerne la présentation des choix aux adolescentes enceintes, notre personnel est formé pour proposer l'adoption, et je crois que c'est ce qui se fait. Le nombre de poupons, cependant, prêts à être adoptés, a diminué de façon remarquable, non seulement en Nouvelle-Écosse, mais probablement dans toute l'Amérique du Nord. Cependant, les jeunes viennent encore pour réfléchir au sujet de l'adoption, et nous faisons plusieurs choses qui, à mon avis, font en sorte que c'est plus intéressant. Par exemple, nous leur présentons de l'information sur diverses familles de sorte qu'ils puissent avoir leur mot à dire dans le choix de la famille pour l'enfant. Bien sûr, les données d'identification n'y sont pas. Nous procédons ainsi pour faire en sorte que l'adoption soit une option plus attrayante. Ceux qui se sont soumis au système réalisent qu'il y a des familles fantastiques avec beaucoup de forces qui ont déjà adopté des enfants auparavant et qui aiment élever des enfants. Nous diffusons également des renseignements sur, par exemple, les anniversaires et certaines familles adoptives sont ouvertes à plus de contacts également. Nous essayons actuellement de faire preuve de créativité dans ce domaine également.

En ce qui concerne notre désir de nous affirmer, nous avons établi un projet. Nous avons modifié notre loi. Les ordonnances attributives de droits de visite ont été accordées en toute bonne foi, mais ne tiennent pas compte de l'avenir à long terme des enfants en ce sens qu'ils peuvent se retrouver à rester en milieu de garde pour toujours. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié la loi. Nous nous sommes réjouis de constater que tous les partis ont appuyé cet amendement.

Nous avons accru notre personnel responsable des adoptions. Nous avons apporté des améliorations à notre système de technologie de l'information. Nous croyons que, dans de nombreux systèmes, les gens ne trouvent pas l'information dont ils ont besoin. Il peut y avoir, disons, cinq enfants en milieu de garde permanent et il faut recenser les antécédents sociaux de ces enfants parce que personne ne les adoptera sans ces renseignements de base. À un endroit, le personnel peut avoir pris en charge un enfant, et le personnel responsable de l'adoption dans un autre endroit peut avoir réalisé l'étude sur le foyer d'adoption. Et les parents adoptifs peuvent attendre. Nous essayons de régler ce problème. Nous avons l'information. Nous savons où sont les enfants et à notre avis, la situation actuelle est inacceptable.

We also do subsidized adoptions. Some children coming into our care today have a difficult background and they may need ongoing counselling, therapy, some technological equipment, et cetera. They may need special supports in the school system such as tutoring.

When we look at what it can cost for one child in residential care and what we would provide for some families who probably could not adopt without additional support, the numbers speak for themselves. I have just recently read the background on two children who will be placed this weekend, a two year old and a six year old, and those children have probably been in three or four placements already. Forget the cost. The difference that this will make in the lives of these two young girls will be phenomenal. We are determined that we will not have children who can be adopted sitting in foster care.

Senator Oliver: I have three very brief questions arising from your presentation. My first question relates to your comments on page 10 where you say that children's legal rights are a focus. You state that children over 12 years are provided with their own legal counsel. I am surprised that you are still sticking with the age of 12, because the age of intellection, so-called, has been met for a long time, and today kids are learning a lot faster. They are exposed to computers and information technology, so they have access to more information at a younger age. That being the case, I would have thought the age would have gone down to eight or nine. Why did you pick such a high age?

The second question relates to page 15 where you mention grandparents. You say that the new legislation makes all children in permanent care eligible for adoption, and you give rights to grandparents. When we were in New Brunswick our witnesses talked about who has the burden to prove that it is in the child's best interests. Do grandparents have to prove that they have a right to see their grandchildren or not? Who has that burden here in Nova Scotia? As you know, it is a major issue in New Brunswick.

My third question relates to the diversity policy in your hiring referred to on page 16. What are the statistics? If 15 per cent of Canada's population today are visible minorities, what percentage of visible minorities do you hire? You mention an effort to ensure that African Nova Scotians and other communities are represented. What percentage are African Nova Scotians in your workforce and, in particular, in your senior executive workforce in your department?

Mr. Savoury: I will comment on your question regarding age of intellection. Our act is based in 1991.

Senator Oliver: You said it was revised in 1999.

Nous faisons aussi des adoptions subventionnées. Certains enfants qui nous sont confiés aujourd'hui ont toujours eu des difficultés et ils peuvent avoir besoin de counselling permanent, de thérapie, d'équipement technologique, et cetera. Ils peuvent aussi avoir besoin d'un soutien spécial dans le système scolaire comme le tutorat.

Quand on regarde ce qu'il peut en coûter pour un enfant en foyer d'accueil spécialisé et ce que nous pouvons offrir à certaines familles qui ne pourraient probablement pas adopter sans du soutien supplémentaire, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je viens tout juste de lire les antécédents de deux enfants qui seront placées ce week-end, une enfant de deux ans et une autre de six ans, et ces enfants ont déjà probablement été dans trois ou quatre familles d'accueil. Oublions les coûts. La différence que cela fera dans la vie de ces deux fillettes sera phénoménale. Nous sommes déterminés à ce que les enfants qui peuvent être adoptés ne restent pas en famille d'accueil.

Le sénateur Oliver : J'aimerais vous poser trois brèves questions à la suite de votre exposé. La première concerne vos commentaires à la page 10 où vous dites que vous mettez l'accent sur les droits juridiques des enfants. Vous dites que les enfants de plus de 12 ans ont droit à leur propre conseiller juridique. Je suis surpris de voir que vous vous en tenez toujours à l'âge de 12 ans parce que l'âge de l'intellect, comme on l'appelle, est atteint depuis longtemps, et aujourd'hui les jeunes apprennent beaucoup plus rapidement. Ils sont exposés aux ordinateurs et à la technologie de l'information, ils ont donc accès à plus d'information et à un plus jeune âge. Cela étant dit, j'aurais pensé que cet âge aurait été ramené à huit ou neuf ans. Pourquoi avez-vous choisi un âge aussi élevé?

La deuxième question renvoie à la page 15 où vous parlez des grands-parents. Vous dites que la nouvelle loi fait en sorte que tous les enfants en milieu de garde permanent sont admissibles à l'adoption, et que vous prévoyez des droits pour les grands-parents. Lorsque nous sommes allés au Nouveau-Brunswick, nos témoins ont demandé à qui revenait le fardeau de prouver que c'était au meilleur des intérêts de l'enfant. Est-ce que les grands-parents doivent prouver qu'ils ont le droit de voir leurs petits-enfants ou non? Qui doit porter ce fardeau ici en Nouvelle-Écosse? Comme vous le savez, c'est un problème majeur au Nouveau-Brunswick.

Ma troisième question concerne le volet diversité intégré à votre politique d'embauche dont vous parlez à la page 16. Quelles sont les statistiques? Si 15 p. 100 de la population canadienne aujourd'hui est constituée de minorités visibles, quel pourcentage de membres de minorités visibles embauchez-vous? Vous avez parlé d'efforts pour vous assurer que les Afro-Néo-Écossais et d'autres communautés sont représentés. Quel pourcentage d'Afro-Néo-Écossais de votre effectif, et en particulier de votre effectif de cadres supérieurs, comptez-vous dans votre ministère?

M. Savoury : Je vais répondre à votre question concernant l'âge de l'intellect. Notre loi remonte à 1991.

Le sénateur Oliver : Vous avez dit qu'elle a été révisée en 1999.

Mr. Savoury: Yes, we revised the access provision and made some other minor amendments over the years, but our act was passed in 1991.

Senator Oliver: This is 2005.

Mr. Savoury: It has been around for a fair length of time. When it was first passed, I know that legal counsel, social workers and policy experts were very much involved in the drafting of the bill. At that time "12" was the age that was chosen. I am sure they examined the legislation in other jurisdictions, which sometimes may not be the wisest thing to do, and borrowed from other provinces. I would agree with your comments. However, I would add that, even though we stipulate 12 years of age, the provision of a guardian *ad litem* is often made where the courts are concerned that the child's best interests and his or her ability to instruct counsel is an issue. Despite the provision of 12 years of age, children still have a meaningful opportunity to have input into the plan.

I am not saying that we should not consider lowering that number because of children's advances in development, but I cannot imagine that we would go forward with a plan that they felt was totally opposed to their best interests, even if the child were six years of age. You mentioned eight or nine.

The issue of access by grandparents is a difficult one. Grandparents recently appeared before the legislature's Community Services Committee that is made up of all parties and I know they have repeatedly communicated with elected officials in our province. It is difficult and, I would say, stressful for grandparents who are attached to a grandchild and, because of a separation or a divorce, have no or limited contact. It is equally stressful for the children. In my experience, most of those situations occur because of divorce proceedings.

Our Children and Family Services Act requires that we always consider relatives as our first place placement for children as opposed to foster care or residential care. We have grandparents in our province who are looking after children in our care. I cannot imagine either our staff or the courts looking other than favourably upon responsible grandparents looking after grandchildren where the children are their primary interest and they want to play a role in raising them. Similarly, even if they do not want to play the parenting role, we would not be opposed to them having ongoing contact with children in our care.

With respect to your final question, I wish I had those figures for you. I have made a note of your question and will try and find the number of employees in the Nova Scotia Public Service that represent various communities.

Senator Oliver: I have those numbers. I wanted to know the percentage in your department.

M. Savoury : Oui, nous avons révisé la disposition sur le droit de visite et apporté d'autres modifications mineures au fil des ans, mais elle a été adoptée en 1991.

Le sénateur Oliver : Nous sommes en 2005.

M. Savoury : La loi existe depuis un bon bout de temps. Lorsqu'elle a été adoptée, je sais que le conseiller juridique, les travailleurs sociaux et les spécialistes en politiques ont participé activement à la rédaction du projet de loi. À l'époque, on a choisi l'âge de 12 ans. Je suis certain que ces gens-là ont examiné les lois dans d'autres provinces, ce qui n'est peut-être pas toujours la meilleure chose à faire, et ont emprunté à d'autres provinces. Je suis d'accord avec ce que vous dites. Cependant, j'ajouterais que même si nous stipulons un âge de 12 ans, il est également prévu qu'il y aura tuteur *ad litem* dans les cas où les tribunaux se demandent si les meilleurs intérêts de l'enfant et sa capacité d'informer le conseiller juridique sont en jeu. Malgré cette disposition concernant l'âge de 12 ans, les enfants ont toujours la possibilité d'avoir leur mot à dire dans la rédaction du plan.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas songer à abaisser cet âge étant donné les progrès que font les enfants dans leur développement, mais je ne peux imaginer que l'on adopte une mesure qui serait considérée comme allant totalement à l'encontre des intérêts supérieurs des enfants, même si ceux-ci avaient six ans. Vous avez parlé de huit ou neuf ans.

La question du droit de visite des grands-parents est une question difficile. Dernièrement, des grands-parents ont comparu devant le Comité des services communautaires de l'Assemblée législative constitué de représentants de tous les partis et je sais qu'ils ont communiqué à plusieurs reprises avec les représentants élus de notre province. Il est difficile et, je dirais, stressant pour les grands-parents qui sont attachés à leur petit-fils ou leur petite-fille et qui, à cause d'une séparation ou d'un divorce, voient leur droit de visite restreint, voire annulé. La situation est également stressante pour les enfants. D'après mon expérience, la plupart de ces situations se produisent à cause des procédures de divorce.

Notre loi intitulée Children and Family Services Act exige que nous tenions toujours compte des parents comme première possibilité de placement pour les enfants plutôt que de recourir à la famille d'accueil ou à un foyer d'accueil spécialisé. Nous avons des grands-parents dans notre province qui s'occupent d'enfants qui nous ont été confiés. Je ne peux imaginer que notre personnel ou les tribunaux n'aient une attitude autre que favorable à l'égard de grands-parents responsables qui s'occupent de petits-enfants lorsque les enfants sont leur intérêt premier et qu'ils veulent jouer un rôle dans leur éducation. De façon similaire, même s'ils ne veulent pas jouer un rôle de parents, nous ne serions pas opposés à ce qu'ils aient des contacts permanents avec les enfants qui nous ont été confiés.

En ce qui concerne votre dernière question, j'aimerais bien pouvoir vous donner les chiffres. Je l'ai prise en note et je vais essayer de trouver le nombre d'employés de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse qui représentent diverses communautés.

Le sénateur Oliver : J'ai ces chiffres. Je voulais savoir le pourcentage dans votre ministère.

Mr. Savoury: I do not have them for the department, but I could ask our HR folks to get that and I would be most willing to share that information with you.

Senator Oliver: As a general statement, can you tell me if diversity is a fact of life in your department? Do Aboriginals and Blacks from Nova Scotia hold senior positions in your department?

Mr. Savoury: Ann will answer and I will let the other staff speak to their departments.

We do have African Nova Scotians in management positions. We have some representation at the senior management level. We hold ongoing meetings with the Association of Black Social Workers and with the Dalhousie School of Social Work to look at ways to encourage and support diversity in our department. Our Public Service Commission is assertive. In fact, yesterday I saw the presentation of the diversity coordinator with the Public Service Commission and I can tell you that this whole area will be part of the performance management for and including Deputy Ministers in the department. On this Monday coming a full day session will be held for all Deputy Ministers and Assistant Deputy Ministers on the unveiling of this plan and its requirements.

The Chairman: You have given us a thorough review of Children's Services and your mandates.

We are studying the international obligations in regard to the rights and freedoms of children and, particularly, the Convention of the Rights of the Child. That is not highlighted in your report. I would like a candid answer about whether, in fact, you utilize the Convention on the Rights of the Child. Do you feel bound by it? Do you take it into account when you prepare your policies and your draft legislation? Is it a guideline or do you look at it rather sporadically because it has not been top of the agenda? I notice you have the little book, the famous "little book." I am not talking about A Canada Fit for Children; I am talking about the Convention on the Rights of the Child.

Mr. Savoury: There is a requirement for us to report periodically on how well we are doing or not doing. In addition, we look to the agreement to see how we are doing. For example, we talked about the rights of children to legal counsel and their voice to be heard. Obviously we believe we are doing the right things in our province. Are we doing all that we would like to be able to do? No. I would say that we very much look at the agreement and it is the subject of discussion amongst our colleagues.

I am on the Board of Directors of the Child Welfare League of Canada, and I know Peter Dudding appeared before your committee. All of the provinces are represented on that national board. We discuss areas where improvements can be made or where there are concerns, so I would have to say yes, we do take it into account.

M. Savoury : Je n'ai pas les données pour le Ministère, mais je pourrais demander aux responsables des ressources humaines de les obtenir et je me ferai un plaisir de vous les transmettre.

Le sénateur Oliver : De façon générale, pouvez-vous me dire si la diversité est une réalité dans votre ministère? Est-ce que les Autochtones et les Noirs de la Nouvelle-Écosse occupent des postes de direction dans votre ministère?

M. Savoury : Ann répondra à cette question et je vais laisser les autres répondre au nom de leurs ministères.

Nous avons effectivement des Afro-Néo-Écossais qui occupent des postes de direction. Nous avons certains de leurs représentants au niveau des cadres supérieurs. Nous tenons des réunions constantes avec l'Association of Black Social Workers et avec la Dalhousie School of Social Work pour trouver des moyens d'encourager et de faciliter la diversité dans notre ministère. Notre Commission de la fonction publique est bien déterminée. En fait, hier, j'ai vu la présentation du coordonnateur de la diversité à la Commission de la fonction publique et je peux vous dire que toute cette question fera partie de la gestion du rendement pour les sous-ministres, y compris ces derniers, dans le Ministère. Lundi prochain, une séance complète d'une journée aura lieu à l'intention de tous les sous-ministres et les sous-ministres adjoints sur le dévoilement de ce plan et de ses exigences.

La présidente : Vous nous avez donné un aperçu détaillé des services à l'enfance et de vos mandats.

Nous étudions actuellement les obligations internationales du Canada en ce qui concerne les droits et libertés des enfants et plus particulièrement, la Convention relative aux droits de l'enfant. Il n'en est pas question dans votre rapport. J'aimerais avoir une réponse franche de votre part quant à savoir si, en fait, vous utilisez la Convention relative aux droits de l'enfant. Vous sentez-vous liés par cette convention? En tenez-vous compte lorsque vous préparez vos politiques et rédigez vos lois? Est-ce une ligne directrice ou si vous vous y reportez plutôt sporadiquement parce que ce n'est pas le premier élément en tête de votre programme? Je remarque que vous avez le petit livre, le fameux « petit livre ». Je ne parle pas du document « Un Canada digne des enfants »; je parle de la Convention relative aux droits de l'enfant.

M. Savoury : Nous sommes tenus de faire rapport périodiquement sur nos progrès ou sur l'absence de progrès. En outre, nous nous reportons à l'entente pour voir comment nous progressons. Par exemple, nous avons parlé des droits de l'enfant à un conseiller juridique et de leur droit de faire entendre leur voix. De toute évidence, nous croyons être dans la bonne direction dans notre province. Est-ce que nous faisons tout ce que nous aimerions être capables de faire? Non. Je dirais que nous nous reportons souvent à la Convention et qu'elle fait l'objet de discussions parmi nos collègues.

Je siège au conseil d'administration de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, et je sais que Peter Dudding a comparu devant votre comité. Toutes les provinces sont représentées au sein de ce conseil national. Nous discutons des domaines où des améliorations peuvent être apportées, ou qui nous inquiètent, donc je dirais que oui, nous en tenons compte.

The Chairman: I know you cannot speak for the political arm, but do you take it as a binding document as you would the Charter of Rights and Freedoms, or do you consider it to be a guideline? How do you utilize it?

Ms. Power: I will ask Don to respond because he has the document in front of him. It is one of the foundations of our main policy for working with children, particularly children in need, children who are considered at risk, children with special needs.

Mr. Don Glover, Consultant, Student Services Division, Department of Education, Government of Nova Scotia: The guiding principles of our policy in terms of working with children at risk and children with special needs speak to an appropriate education, speak to an inclusive education, speak to collaboration and consultation with parents, and of tenets of the convention. The policy with that framework was reviewed in 2000, and certainly the issue was raised of continuing to align our action with those policies.

Of late we have been addressing the role of the family. We have been looking at supporting parents to be more effective members of program planning, and to be involved in the basic education and literacy of their children. We have been looking at what we mean by an "appropriate education," and focusing on literacy and numeracy as they relate to one's role as a citizen.

The issue of alleviation of poverty has also been a major item of discussion. The Nova Scotia School Boards Association has been addressing childhood poverty. You might be interested in some of the work that they are doing here in the province.

Mr. Savoury: I am very aware of the debate about how you make the convention more binding. I have had a chance to read some of the background debate that is coming in from different sectors. Your question is an interesting one, that is, do we view it in the same way as we view the Charter. I would have to say that we take it very seriously. The Charter is certainly significant in any decisions we make. I know when we develop legislation or practices, we work with our legal counsel and we are always conscious of ensuring that any proposal conforms to the Charter. As you can imagine we hear representations from organizations, for example, on the release of adoption information, and folks will ask whether what we are doing is in conformity with the international convention.

Similarly we have 75 international adoptions a year, most of them children from China and we constantly have discussions about whether we should sign an agreement with a particular country. We always look to the practices in that country and assess whether it is a country with which we would want to have an agreement because of certain practices that may be going on there.

La présidente : Je sais que vous ne pouvez pas répondre au nom des politiques, mais considérez-vous la Convention comme un document exécutoire au même titre que la Charte des droits et libertés, ou si vous la considérez comme une ligne directrice? Comment l'utilisez-vous?

Mme Power : Je vais demander à M. Glover de répondre parce qu'il a le document sous les yeux. C'est l'un des piliers de notre politique principale que de travailler avec les enfants, particulièrement les enfants dans le besoin, les enfants qui sont considérés comme étant à risque, les enfants ayant des besoins spéciaux.

M. Don Glover, consultant, Division des services aux étudiants, ministère de l'Éducation, gouvernement de la Nouvelle-Écosse : Les principes directeurs de notre politique en ce qui a trait au travail avec les enfants à risque et les enfants ayant des besoins spéciaux concernent une bonne éducation, une éducation inclusive, la collaboration et la consultation des parents et les éléments de la Convention. La politique assortie de ce cadre a été réexaminée en 2000 et bien sûr, la question a été soulevée de continuer d'aligner notre action sur ces politiques.

Récemment, nous avons abordé le rôle de la famille. Nous envisageons aider les parents à contribuer davantage à la planification des programmes, à s'intéresser à l'éducation de base et à l'alphabétisation de leurs enfants. Nous examinons ce que l'on entend par « une éducation appropriée » et nous nous concentrons sur l'alphabétisation et le calcul en ce qui a trait au rôle de parents en tant que citoyens.

La question de la réduction de la pauvreté constitue également un élément majeur de nos discussions. La Nova Scotia School Boards Association s'intéresse à la pauvreté chez les enfants. Certains de ses travaux ici dans la province pourraient peut-être vous intéresser.

M. Savoury : Je connais très bien le débat sur la façon de rendre la Convention plus exécutoire. J'ai eu la chance de lire certains débats de base qui proviennent de différents secteurs. Votre question est intéressante, à savoir si nous la considérons au même titre que la Charte des droits et libertés. Je dois dire que nous la prenons très au sérieux. La Charte est assurément importante dans les décisions que nous prenons. Je sais que lorsque nous élaborons des lois ou des pratiques, nous travaillons avec notre conseiller juridique et nous prenons toujours soin de nous assurer que toutes les propositions sont conformes à la Charte. Comme vous pouvez l'imaginer, certaines organisations, par exemple, nous demandent de divulguer des renseignements sur l'adoption, et les gens nous demandent si nous le faisons en conformité avec la Convention internationale.

De même, nous comptons 75 adoptions internationales par an, la plupart étant des enfants de la Chine, et nous avons des discussions constantes quant à savoir si nous devrions signer une entente avec un pays en particulier. Nous examinons toujours les pratiques en vigueur dans ce pays et déterminons s'il s'agit d'un pays avec lequel nous aimerions signer une entente à cause de certaines pratiques qui peuvent avoir lieu là-bas.

I can only say that we look to the convention when we look at policy and/or programs, to see if in fact we are measuring up. There is a fair range within the convention and one could get a debate as to whether a particular statute truly satisfies the convention. Some may say that it does, and others may say that it does not.

The Chairman: The convention has a provision that youth in conflict with the law must be housed at all stages separate from adults. However, Canada had a reservation about that, stating that, wherever practicable, we would house them separately but that there would be times when they would be housed with adults.

Mr. Honsberger, in Nova Scotia, have youth been housed with adults since the convention was ratified in 1991?

Mr. Fred Honsberger, Executive Director, Correctional Services, Department of Justice, Government of Nova Scotia: The rule in Nova Scotia and across Canada is that they are kept separate and apart in remand accommodation. They are in separate facilities. There is no connection. In lock-up custody, that is when someone is arrested right off the street, the police agencies, since it is a municipal responsibility, have made provision for separate and apart accommodation. They would be in separate parts of the same floor in the same building. That only makes sense in lock-up accommodation. Again, that is a fresh arrest situation.

In sentenced custody, there are separate buildings. In Nova Scotia, those buildings are not connected.

The Chairman: In one of the other jurisdictions we heard that, because of overcrowding in an adult facility inmates were moved, although they tried to keep adults and youths physically separate. However, the same workers would work an adult shift and then would go and work a youth shift. Has that happened in Nova Scotia in recent times?

Mr. Honsberger: No, it has not happened at all.

Senator Pearson: The education question that was asked was to confirm what we heard earlier today about the incorporation of the convention into the school curriculum. We heard that this was being done in Nova Scotia and that was exciting news. Can you confirm that that is the case?

Ms. Power: That question is slightly different from the one I answered before. The previous question had to do with whether we based our policies and the development of our policies on the convention. We look at the UN convention and then we consider the Charter and we build from those.

Je peux simplement dire que nous nous reportons à la Convention lorsque nous envisageons d'adopter des politiques ou des programmes pour voir si en fait, ils sont à la hauteur. La Convention donne quand même une bonne marge de manœuvre et on pourrait discuter quant à savoir si une loi en particulier respecte véritablement la Convention. Certains diront oui, d'autres diront peut-être non.

La présidente : La Convention renferme une disposition prévoyant que les enfants en conflit avec la loi peuvent être hébergés à tout moment loin des adultes. Cependant, le Canada avait une réserve à ce sujet, disant que lorsque cela est possible, on les accueille dans des maisons séparées, mais il y a parfois des cas où les enfants sont gardés avec les adultes.

Monsieur Honsberger, en Nouvelle-Écosse, des jeunes ont-ils été hébergés avec des adultes depuis la ratification de la Convention en 1991?

M. Fred Honsberger, directeur exécutif, Services correctionnels, ministère de la Justice, gouvernement de la Nouvelle-Écosse : La règle qui existe en Nouvelle-Écosse et partout au Canada est que les enfants sont gardés séparés dans des centres de détention provisoire. Ils sont dans des installations différentes. Ils n'ont pas de liens avec les parents. En milieu surveillé, c'est-à-dire lorsque quelqu'un est arrêté dans la rue, les services de police, comme il s'agit là d'une responsabilité municipale, ont prévu des logements séparés et distincts. Les enfants peuvent être dans une partie distincte d'un logement au même étage dans le même immeuble. Cela ne vaut que pour les logements surveillés. Là encore, c'est à la suite d'une arrestation récente.

En garde autorisée par la loi, les enfants vivent dans des immeubles séparés. En Nouvelle-Écosse, ces immeubles ne sont pas reliés.

La présidente : Dans une autre province, on nous a dit que, à cause du surpeuplement dans des installations pour adultes, les détenus sont déplacés, même si l'on essaie de garder les adultes et les jeunes physiquement séparés. Cependant, les mêmes travailleurs seraient affectés à un poste de travail avec les adultes, puis à un autre avec les enfants. Est-ce qu'une telle situation s'est produite en Nouvelle-Écosse récemment?

M. Honsberger : Non, pas du tout.

Le sénateur Pearson : La question sur l'éducation que nous avons posée consistait à confirmer ce que nous avons entendu plus tôt aujourd'hui au sujet de l'incorporation de la Convention dans le programme scolaire. On nous a dit que cela se faisait en Nouvelle-Écosse et c'était là une nouvelle emballante. Pouvez-vous confirmer que tel est le cas?

Mme Power : Cette question est légèrement différente de celle à laquelle j'ai répondu tout à l'heure. La question précédente concernait le fait de savoir si nous basions nos politiques et l'élaboration de nos politiques sur la Convention. Nous nous reportons à la Convention de l'ONU et ensuite nous tenons compte de la Charte et nous travaillons à partir de ces deux éléments.

As to the question of whether it is incorporated into the curriculum, my understanding is that we do build it through the curriculum in various aspects at various stages at the various levels. In many schools, for instance, you will see posters about the rights of the child and the Convention on the Rights of the Child. It is built in at a more sophisticated level as you move on up through our personal development and relations courses, career and life management courses and so on.

Senator Pearson: From what I understand about what you are doing in Nova Scotia, partly in association with the University of Cape Breton, it is a model. It is exciting that this is in place.

Ms. Power: It is a specific project in and of itself. I understand what you are saying now.

Senator Pearson: That is good news.

Mr. Honsberger, my question really was about the new Youth Criminal Justice Act. Is it number of kids that you are taking into custody diminishing?

Mr. Honsberger: We have about a 50 per cent reduction in custody in Nova Scotia, a 19 per cent reduction in probation services, and even our restorative justice is down about 13 per cent. The reason for all of that is that there has been a push-down, if you will, because of the act. The police can take several more steps.

Having said that, there is a concern that we have pushed it down too far, and our government is lobbying to have that situation examined because about 2 per cent of the youth population is out of control. They require support and attention. We use the metaphor of the person heading towards the drain before they start down the vortex. With the YOA and with the Juvenile Delinquents Act, as bad as it was in some respects, you could pluck that person out, give them time-out, away from their parents, which in some cases was not good, away from their peer group and the community, and give them a chance to reflect and access support programs. That is the 2 per cent that we are not getting at. That is a worry right now.

The Chairman: Having been a juvenile delinquent court judge, it is interesting to hear how the new system is working. I appreciate the point you are making. I think it is a good alert. Some of us sat at the table when the Young Offenders' Act was being passed, and we know what can happen to youth justice. If it is going to go off the rails somewhere, as all legislation does, we should address it as quickly as possible. I appreciate the comment you made.

I would thank all of you for appearing before our committee as a team. We have learned a lot about the application of children's rights and issues involving children in Nova Scotia. We very much

Quant à savoir si elle est incorporée au programme scolaire, je crois comprendre que nous l'intégrons au programme scolaire dans divers aspects à diverses étapes et à divers niveaux. Dans bien des écoles, par exemple, vous verrez des affiches sur les droits de l'enfant et la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle est intégrée à un niveau plus élevé au fur et à mesure que l'on progresse dans nos cours sur le développement personnel, les relations, la carrière et la gestion de vie, ainsi de suite.

Le sénateur Pearson : D'après ce que je comprends de ce que vous faites en Nouvelle-Écosse, en partie en association avec l'Université du Cap-Breton, c'est un modèle. Il est emballant de voir qu'une telle mesure est en place.

Mme Power : C'est un projet spécifique en soi. Je comprends ce que vous dites maintenant.

Le sénateur Pearson : C'est une bonne nouvelle.

Monsieur Honsberger, ma question portait vraiment sur la nouvelle Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Est-ce que le nombre d'enfants que vous prenez en charge diminue?

M. Honsberger : Nous avons constaté une réduction d'environ 50 p. 100 des enfants pris en charge en Nouvelle-Écosse, une réduction de 19 p. 100 des services de probation, et même une diminution d'environ 13 p. 100 pour ce qui est de la justice réparatrice. La raison qui explique tout cela, c'est qu'il y a eu un recul, si vous voulez, à cause de la Loi. La police peut prendre plusieurs autres mesures.

Cela étant dit, certains se demandent si on n'est pas allé trop loin, et notre gouvernement exerce actuellement des pressions pour que la situation soit examinée parce qu'environ 2 p. 100 de la population des jeunes est hors de contrôle. Ces jeunes ont besoin de soutien et d'attention. Nous utilisons la métaphore de la personne qui est entraînée par le courant avant d'être happée par le tourbillon. Avec la nouvelle Loi et la Loi sur les jeunes délinquants, aussi mauvaise la situation était-elle à certains égards, on pouvait néanmoins retirer cette personne, lui donner du temps pour réfléchir, à l'abri de ses parents, ce qui dans certains cas n'était pas bon, à l'abri de son groupe d'amis et de la collectivité, et lui donner la chance de réfléchir et de participer à certains programmes de soutien. Ce sont là les 2 p. 100 que nous n'arrivons pas à joindre. Cela nous cause du souci présentement.

La présidente : Pour avoir déjà été juge dans un tribunal pour jeunes délinquants, il est intéressant d'entendre comment le nouveau système fonctionne. Je comprends ce que vous voulez dire. Je pense que c'est un bon signal d'alarme. Certains de nous siégeons au comité lorsque la Loi sur les jeunes contrevenants a été adoptée, et nous savons ce qui peut se produire dans le système de justice. Si le système doit dérailler quelque part, comme le font toutes les lois, nous devons le redresser le plus rapidement possible. J'apprécie le commentaire que vous avez fait.

Je vous remercie tous et toutes d'être venus comparaître devant notre comité. Nous avons appris beaucoup de choses sur l'application des droits pour les enfants et sur des questions

appreciate your input. In turn, we hope our presence here has highlighted the convention as an important document that is the responsibility of provinces and the federal government.

On behalf of Senator Pearson and myself, I would thank our Nova Scotia representation here, Senators Oliver and Mercer. They brought a local understanding to the issues and questions.

On behalf of the committee, I would thank all Nova Scotians for their presentations here today.

This closes our Atlantic hearings. Our study has become much more involved than we thought it originally would be. We now realize that there has not been an overall look at children from a Canadian perspective. We have examined education and we have examined juvenile justice, and so on. In this particular study we are examining the application of the Convention on the Rights of the Child. We hope to complete our report as early as possibly in the fall. However, we have already come to the conclusion that we need to continue to study some of these areas, so no doubt we will be back to you.

The committee adjourned.

touchant les enfants en Nouvelle-Écosse. Nous apprécions beaucoup vos suggestions. En retour, nous espérons que notre présence ici aura fait ressortir la Convention comme un document important qui est la responsabilité des provinces et du gouvernement fédéral.

Au nom du sénateur Pearson et en mon propre nom, je remercie nos représentants de la Nouvelle-Écosse ici présents, les sénateurs Oliver et Mercer. Ils ont donné une couleur locale aux enjeux et questions qui ont été soulevés.

Au nom du comité, je remercie tous les représentants de la Nouvelle-Écosse de leurs exposés aujourd'hui.

Cela met un terme à nos audiences dans l'Atlantique. Notre étude est beaucoup plus poussée que ce que nous avons pensé au départ. Nous réalisons maintenant que la question générale des enfants n'a pas été examinée sous l'angle du Canada. Nous avons examiné l'éducation et la justice pour les jeunes, et cetera. Dans cette étude particulière, nous examinons l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous espérons produire notre rapport le plus tôt possible à l'automne. Cependant, nous en sommes déjà venus à la conclusion que nous devons poursuivre l'étude de certaines de ces questions, si bien que nous nous reverrons sans doute.

La séance est levée.

Afternoon Session*Child Care Connections Nova Scotia:*

Elaine Ferguson, Executive Director.

*Government of Nova Scotia**Family and Children's Services:*

George Savoury, Senior Director.

Department of Education:

Ann Power, Director, Student Services Division;

Don Glover, Consultant, Student Services Division.

Department of Justice:

Fred Honsberger, Executive Director, Correctional Services.

Department of Health:

Linda Smith, Executive Director, Mental Health, Child Health and Addiction Treatment Services.

Séance de l'après-midi*Child Care Connections Nova Scotia :*

Elaine Ferguson, directrice executive.

*Gouvernement de la Nouvelle-Écosse**Services à la famille et aux enfants :*

George Savoury, directeur principal.

Ministère de l'Éducation :

Ann Power, directrice, Division des services aux étudiants;

Don Glover, consultant, Division des services aux étudiants.

Ministère de la Justice :

Fred Honsberger, directeur exécutif, Services correctionnels.

Ministère de la Santé :

Linda Smith, directrice exécutive, Services de la santé mentale, de la santé des enfants et de traitement des toxicomanies.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Morning Session

Office of the Ombudsman of Nova Scotia:

Christine Brennan, Supervisor of Youth and Senior Services;

Sonia Ferrara, Ombudsman Representative of Youth and Senior Services.

Dalhousie Law School:

Professor Wayne MacKay.

IWK Health Center:

Dr. Douglas McMillan, Professor of Pediatrics;

Jane Mealey, Vice-President, Children's Health;

Anne Cogdon, Director for Primary Health;

Dr. Ryan Thompson, MHSA Resident.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Séance du matin

Bureau de l'ombudsman de Nouvelle-Écosse :

Christine Brennan, superviseure, Services à la jeunesse et aux personnes âgées;

Sonia Ferrara, représentante de l'ombudsman, Services à la jeunesse et aux personnes âgées.

École de droit Dalhousie :

M. Wayne MacKay, professeur.

Centre de santé IWK :

Le Dr Douglas McMillan, professeur de pédiatrie;

Jane Mealey, vice-présidente, Santé des enfants;

Anne Cogdon, directrice, Santé primaire;

Le Dr Ryan Thompson, résident MHSA.

(Suite à la page précédente)